

NOTICE ANNUELLE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.

29 mars 2023

INSPIRÉS
À CROÎTRE ENSEMBLE,
MAINTENANT

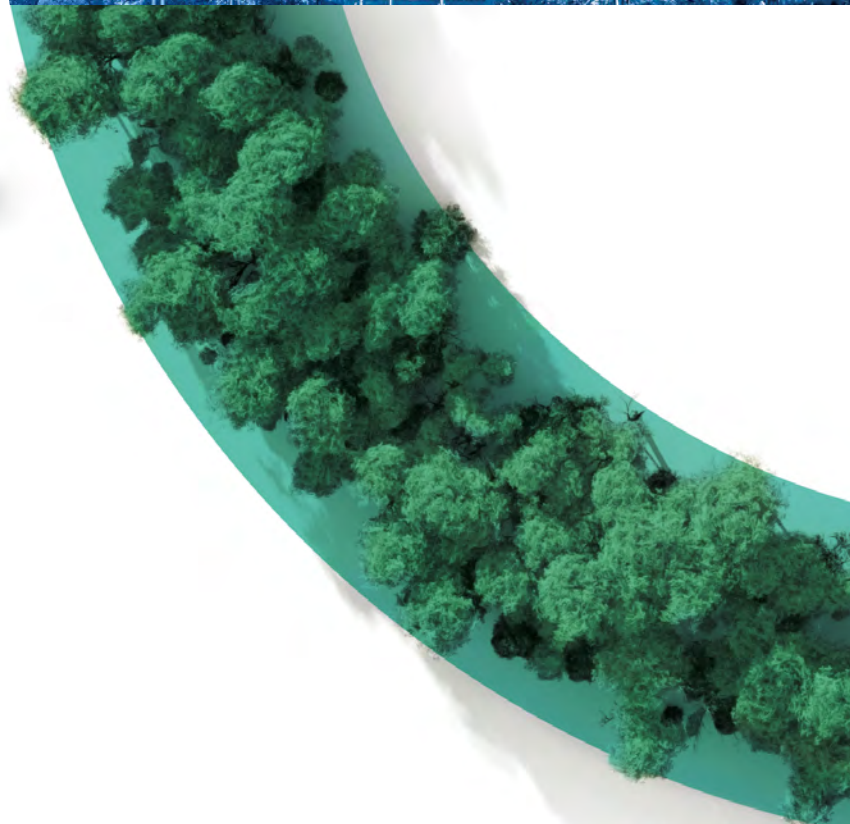
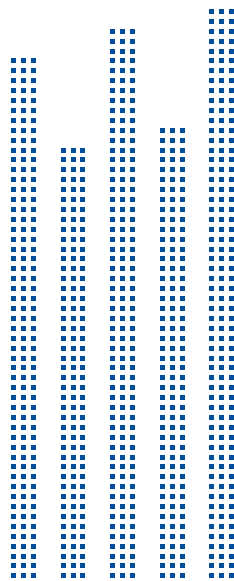


Table des matières

Présentation de l'information	1	Marché pour la négociation des titres de iA Assurance	22
Renseignements généraux	1	Cours et volume des opérations	22
Documents intégrés par renvoi	1		
Renseignements financiers non conformes aux IFRS	1		
Énoncés prospectifs	2	Administrateurs et haute direction	24
Structure organisationnelle	4	Nom, poste et titres détenus	24
Nom, adresse et constitution	4	Information complémentaire sur les administrateurs et les dirigeants	24
Liens intersociétés	4	Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions	27
Évolution générale des activités	5	Comité d'audit	28
Historique des trois derniers exercices	5	Comité des ressources humaines et de rémunération	30
		Conseillers en rémunération	31
Description des activités	8	Rémunération des administrateurs	32
Description générale	8	Analyse de la rémunération	35
Compétences et connaissances spécialisées	8	Composantes de la rémunération	38
Tendances	8	Actionnariat des dirigeants	46
Réglementation gouvernementale	10	Prêts aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux employés	67
Propriété intellectuelle et développement de produits	10	Procédures judiciaires et mesures réglementaires	67
Activités de nature cyclique	11	Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	67
Main-d'œuvre	11	Intérêts des experts	67
Développement durable	11	Renseignements complémentaires	67
Facteurs de risque	13	ANNEXE A	68
Réorganisations	13		
Structure du capital	14		
Description générale	14		
Contraintes	17		
Notations et notes	17		
Dividendes	21		
Actions privilégiées	21		
Actions ordinaires	21		

Présentation de l'information

Renseignements généraux

La dénomination sociale de la société est « Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. » (ci-après « **iA Assurance** » ou la « **Société** »).

Dans cette Notice annuelle, « **iA Groupe financier** » fait référence à iA Assurance et à sa société mère, iA Société financière inc. (« **iA Société financière** »).

Sauf indication contraire, tous les renseignements présentés dans cette Notice annuelle sont établis au 31 décembre 2022 ou pour l'exercice terminé à cette date, et sont présentés sur une base consolidée. Tous les montants indiqués dans cette Notice annuelle sont libellés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les résultats et les états financiers de la Société sont présentés conformément aux Normes internationales d'information financière (« **IFRS** ») et aux exigences comptables prescrites par les autorités réglementaires. Cette Notice annuelle est datée du 29 mars 2023 et a été déposée sur le site Internet de SEDAR (Système électronique de données, d'analyse et de recherche), à l'adresse sedar.com, à cette même date sous le profil de iA Assurance.

Documents intégrés par renvoi

Le présent document doit être lu conjointement avec les documents suivants de iA Assurance, dont certaines parties y sont intégrées par renvoi :

- le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 (le « **Rapport de gestion** »). Le *Rapport de gestion* a été déposé sur le site Internet de SEDAR le 14 février 2023; et
- les états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021, y compris les notes complémentaires aux états financiers consolidés (les « **États financiers consolidés** »). Les *États financiers consolidés* ont été déposés sur le site Internet de SEDAR le 14 février 2023.

Ces documents ont été déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières du Canada et peuvent être consultés sur le site Internet de SEDAR à l'adresse sedar.com. Ils sont également disponibles sur le site Internet de la Société à l'adresse ia.ca/relationaveclesinvestisseurs. Tous les éléments intégrés par renvoi dans cette Notice annuelle font référence à des parties des documents déposés sur SEDAR aux dates indiquées ci-dessus. Tous les autres renvois sont fournis à titre informatif uniquement.

Renseignements financiers non conformes aux IFRS

- iA Société financière et iA Assurance publient leurs résultats et leurs états financiers conformément aux IFRS. Toutefois, elles publient également certaines mesures ou certains ratios financiers qui ne sont pas conformes aux IFRS (« **non conformes aux IFRS** »). Une mesure financière est considérée comme non conforme aux IFRS aux fins de la législation canadienne sur les valeurs mobilières lorsqu'elle est présentée autrement que selon les principes comptables généralement reconnus (« **PCGR** ») utilisés pour les états financiers audités de la Société. Cette dernière emploie des mesures non conformes aux IFRS lorsqu'elle évalue ses résultats et mesure sa performance. La Société est d'avis que les mesures non conformes aux IFRS fournissent des renseignements additionnels pour mieux comprendre ses résultats financiers et effectuer une meilleure analyse de son potentiel de croissance et de bénéfice, et qu'elles facilitent la comparaison des résultats trimestriels et annuels de ses activités courantes. Comme les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de définitions ou de significations normalisées, il est possible qu'elles diffèrent des mesures financières non conformes aux IFRS utilisées par d'autres sociétés et elles ne doivent pas être considérées comme une alternative aux mesures de performance financière déterminées conformément aux IFRS. La Société incite fortement les

investisseurs à consulter l'intégralité de ses états financiers et de ses autres rapports déposés auprès d'organismes publics, et à ne pas se fier à une mesure financière unique, quelle qu'elle soit. Les mesures financières non conformes aux IFRS sont souvent accompagnées des mesures financières conformes aux IFRS et comparées avec ces dernières afin d'en établir la concordance. Pour certaines mesures financières non conformes aux IFRS, il n'existe toutefois aucune mesure directement comparable selon les IFRS. Ce document présente des mesures non conformes aux IFRS utilisées par la Société pour évaluer ses résultats et mesurer sa performance.

- Pour de l'information pertinente au sujet des mesures non conformes aux IFRS utilisées dans le présent document, consultez la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » du *Rapport de gestion* pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, lequel est par la présente intégré par renvoi et est disponible sur le site Internet de SEDAR au sedar.com ou sur le site Internet de iA Groupe financier au ia.ca.

Énoncés prospectifs

- Cette Notice annuelle peut contenir des énoncés qui font référence aux stratégies de iA Groupe financier ou des énoncés de nature prévisionnelle, qui dépendent d'événements ou de conditions futurs ou y font référence, ou qui comprennent des mots tels que « pourrait » et « devrait », ou des verbes comme « supposer », « s'attendre à », « prévoir », « entendre », « planifier », « croire », « estimer » et « continuer » ou leur forme future (ou leur forme négative), ou encore des mots tels que « objectif », « but », « indications » et « prévisions » ou des termes ou des expressions semblables. De tels énoncés constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs comprennent, notamment, dans le présent document, les renseignements concernant les résultats d'exploitation futurs possibles ou présumés. Ils ne constituent pas des faits historiques, mais représentent uniquement les attentes, les estimations et les projections à l'égard d'événements futurs et ils pourraient changer.
- Bien que iA Groupe financier estime que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs ne devraient pas s'y fier indûment. De plus, les énoncés prospectifs étant fondés sur des hypothèses ou des facteurs importants, les résultats réels peuvent différer sensiblement des résultats qui y sont exprimés explicitement ou implicitement.
 - Les facteurs et les risques importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus sont notamment les risques d'assurance, de marché, de crédit et de liquidité, ainsi que les risques stratégiques et opérationnels, tels que : la conjoncture commerciale et économique; le niveau d'inflation; la concurrence et le regroupement des sociétés; les changements apportés aux lois et aux règlements, y compris aux lois fiscales et les changements apportés aux lignes directrices en matière de capital et de liquidités; des mesures prises par les autorités réglementaires qui pourraient avoir une incidence sur les affaires ou les activités de iA Groupe financier ou ses partenaires d'affaires; les risques associés à l'environnement politique et social régional ou mondial, les risques liés aux changements climatiques, notamment la transition vers une économie en faibles émissions de carbone et la capacité de iA Groupe financier à satisfaire aux attentes des parties prenantes face aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance; le risque lié aux données et le cyberrisque, les risques liés aux ressources humaines, les risques liés à la stratégie de couverture; les liquidités de iA Groupe financier, notamment la disponibilité de financement pour respecter les engagements financiers en place aux dates d'échéance prévues lorsqu'il le faut; l'exactitude de l'information reçue de cocontractants et la capacité des cocontractants à respecter leurs engagements; l'occurrence de catastrophes naturelles ou imputables à l'homme, de conflits internationaux, de pandémies (comme la présente pandémie de la COVID-19) et d'actes terroristes.
 - Les hypothèses et facteurs importants utilisés dans la préparation des perspectives financières comprennent, sans s'y limiter : l'exactitude des conventions comptables et des hypothèses actuarielles et économiques les plus probables utilisées par la Société, soit le taux de mortalité, le taux de morbidité, la longévité et le comportement des titulaires de polices; les différents rythmes de croissance des affaires selon les unités d'exploitation; des changements importants attendus dans l'environnement économique, concurrentiel, d'assurance, juridique ou réglementaire; des mesures prises par les autorités réglementaires qui pourraient avoir une incidence importante sur les affaires ou les activités de iA Groupe financier ou ses partenaires d'affaires; et les récents rendements et résultats de la Société, comme il en est question dans le *Rapport de gestion* pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022.
- *Impacts potentiels de la pandémie de la COVID-19* – Depuis le mois de mars 2020, la pandémie de la COVID-19 a des effets importants et sans précédent sur la société et l'économie. L'incidence globale qu'aura la pandémie de la COVID-19 demeure incertaine et dépendra de plusieurs facteurs, dont la progression du virus, l'émergence de nouveaux variants, la durée de la pandémie, les traitements et thérapies potentiels, la disponibilité des vaccins, l'efficacité des mesures gouvernementales déployées pour ralentir la contagion et leur incidence sur l'économie. Il n'est donc présentement pas possible d'estimer avec exactitude la totalité des effets qu'aura la pandémie de la COVID-19, mais ses effets sur les affaires et les résultats financiers de iA Groupe financier pourraient être significatifs. En dépit des impacts négatifs à court terme de la pandémie de la COVID-19 sur ses résultats, iA Groupe financier demeure très solide financièrement. De plus, le

protocole de continuité des affaires de iA Groupe financier continue d'être observé, de manière à assurer aux clients une qualité de service similaire ou supérieure à celle qui prévalait avant la pandémie et à permettre aux employés et aux conseillers de poursuivre toutes leurs activités en toute sécurité.

- *Impacts potentiels de conflits géopolitiques* – Depuis février 2022, l'invasion militaire de l'Ukraine par la Russie et les sanctions et les retombées économiques qui en découlent ont eu plusieurs impacts sur les marchés financiers mondiaux, exacerbant la volatilité déjà présente depuis le début de l'année 2022. Les perspectives des marchés financiers à court et moyen termes restent très incertaines et fragiles en raison notamment des tensions géopolitiques persistantes. La Société continue de surveiller les impacts potentiels du conflit. Ces impacts pourraient avoir un effet négatif sur les perspectives financières, les résultats et les activités de la Société.
- Des renseignements supplémentaires sur les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions et sur les hypothèses ou les facteurs importants sur lesquels sont fondés les énoncés prospectifs sont présentés à la section « Gestion des risques » du *Rapport de gestion*, à la note « Gestion des risques associés aux instruments financiers » afférente aux *États financiers consolidés audités* pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, ainsi que dans les autres *documents* que iA Groupe financier a déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, qui peuvent être consultés à l'adresse sedar.com.
- Les énoncés prospectifs contenus dans ce document reflètent les attentes de iA Groupe financier à la date du présent document. iA Groupe financier ne s'engage aucunement à mettre à jour ces énoncés prospectifs ou à en publier une révision afin de tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date de la présente Notice annuelle ou afin de tenir compte de la survenance d'événements imprévus, sauf lorsque la loi l'exige.

Structure organisationnelle

Nom, adresse et constitution

iA Assurance, anciennement L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie, est une société d'assurance à capital-actions régie par la *Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie* (Québec) (la « **Loi privée 1999** »), telle qu'amendée par la *Loi modifiant la Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie* (Québec), (la « **Loi privée 2018** », collectivement avec la Loi privée 1999, la « **Loi privée** »), par la *Loi sur les assureurs* (Québec) (la « **Loi sur les assureurs** ») et par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) (ces deux dernières lois étant désignées collectivement la « **Loi** »).

iA Assurance résulte de la transformation de L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie de compagnie d'assurance mutuelle (la « **Compagnie mutuelle** ») en compagnie d'assurance à capital-actions. Cette transformation a été effectuée en vertu de la Loi privée 1999, qui a été sanctionnée par l'Assemblée nationale du Québec le 26 novembre 1999, et de l'émission, le 10 février 2000, par l'Inspecteur général des institutions financières du Québec (aujourd'hui le Registraire des entreprises du Québec), de lettres patentes confirmant le règlement de transformation de la Société.

La Compagnie mutuelle résultait elle-même de la fusion, en 1987, de L'Industrielle Compagnie d'Assurance sur la Vie, fondée en 1905, avec l'Alliance, Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie, fondée en 1892.

En 2003, la Société a modifié ses statuts pour adopter sa raison sociale actuelle – Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. – et pour modifier son capital-actions afin de créer les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A, série A, série YY et série ZZ. Les statuts de la Société ont par la suite été modifiés en 2006, 2008, 2009, 2010, 2012 et 2018 afin de créer les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A, série B, série C, série D, série E, série F, série G, série H, série I et série J. Pour une description plus détaillée de la structure du capital-actions de la Société, veuillez consulter la section « Structure du capital » à la page 14 de la présente Notice annuelle. En 2011, les statuts de la Société ont été modifiés pour permettre, entre les assemblées annuelles des actionnaires, la nomination d'administrateurs supplémentaires par le conseil d'administration. Le 30 juin 2012, la Société a fusionné avec sa filiale Industrielle Alliance Pacifique, Assurance et services financiers inc. Le 1^{er} janvier 2019, des statuts de modification ont été déposés afin de donner effet au plan d'arrangement visant la mise en place de la nouvelle société de gestion de portefeuille, iA Société financière. Celle-ci détient toutes les actions ordinaires de iA Assurance et, sous réserve de ce qui suit, elle est la seule à pouvoir voter aux assemblées annuelles des actionnaires de iA Assurance. Finalement, le 1^{er} janvier 2020, la Société a fusionné avec ses filiales L'Excellence, Compagnie d'assurance-vie et Corporation Financière L'Excellence Itée.

Comme de nombreuses autres sociétés d'assurance au Québec et au Canada, iA Assurance a émis et émet encore des polices avec participation. En vertu de la *Loi sur les assureurs*, seules les polices avec participation émises avant le 13 juin 2019 donnent à leurs titulaires le droit d'assister aux assemblées annuelles de la Société et le droit d'élire au moins un tiers des membres de son conseil d'administration, à raison d'une voix pour chaque titulaire. Les autres membres du conseil de la Société sont élus par l'unique porteur d'actions ordinaires, iA Société financière, conformément à la Loi et aux règlements de la Société.

Le siège social de iA Assurance et de sa société mère, iA Société financière, est situé au 1080, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1S 1C7.

Liens intersociétés

iA Assurance exerce ses activités en tant que société opérante et par l'intermédiaire d'un groupe de filiales. Les informations concernant les principales filiales de iA Assurance, y compris ses filiales directes et indirectes, figurent à la note 29 « Filiales » des *États financiers consolidés* de iA Assurance à la page 74. Ces sociétés ont été constituées sous le régime canadien des sociétés par actions ou sous le régime provincial ou étatique applicable dans le territoire où est situé leur siège social. Pour plus d'information sur les activités de iA Assurance et de ses filiales, veuillez consulter le *Rapport de gestion*, dans la section « Croissance des affaires », à la page 9.

Évolution générale des activités

Historique des trois derniers exercices

iA Assurance et ses filiales ont poursuivi leur plan de développement au cours des trois dernières années. Les principaux axes de développement de la Société durant cette période peuvent être regroupés en trois grandes catégories : (i) les acquisitions, cessions ou fusions importantes, (ii) les initiatives en matière de gestion financière et (iii) les initiatives stratégiques.

En 2022, la Société a continué de démontrer la robustesse de sa vision stratégique établie avec une perspective à long terme, la résilience de son modèle d'affaires et la justesse de ses choix, notamment sur le plan technologique.

Acquisitions, cessions et fusions importantes

- Le 1^{er} octobre 2021, PPI Management Inc., une filiale de la Société, a conclu la vente de sa filiale PPI Benefits Inc. à AGA assurances collectives.
- Le 1^{er} juillet 2021, Investia Services financiers inc. et FundEX Investissements inc., des filiales de la Société, ont fusionné. La fusion a été annoncée publiquement le 5 juillet 2021.
- Le 1^{er} juin 2020, la Société a conclu la vente de iA Conseil en placement inc. (« **iACP** ») à CWB Financial Group. iACP est composée de deux firmes de gestion privée, soit Conseillers T.E. et Leon Frazer & Associés. Fondées respectivement en 1972 et 1939, les entités étaient des composantes de la division de gestion de patrimoine de la Société.
- Le 1^{er} janvier 2020, iA Assurance a fusionné avec ses filiales L'Excellence, Compagnie d'assurance-vie et Corporation financière L'Excellence ltée. La fusion a été annoncée le 25 septembre 2019.

Pour plus de détails sur les acquisitions et les dispositions réalisées par la Société au cours des deux dernières années, veuillez consulter la note 4 « Cession d'entreprises » des *États financiers consolidés* de iA Assurance pour les années 2021 et 2022 (page 24 en 2022).

Initiatives en matière de gestion financière

- Rachat d'instruments financiers – Le 28 février 2023, la Société a annoncé l'émission d'un avis de rachat aux porteurs d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de catégorie A, Série I (« **actions privilégiées de série I** »). Lorsque le rachat des actions privilégiées de série I prévu pour le 31 mars 2023 aura été effectué, la Société aura racheté toutes ses actions privilégiées de série I émises et en circulation, soit 6 000 000 d'actions privilégiées de série I. La Société paiera le prix de rachat de 25,00 \$, moins tout impôt à retenir ou à déduire. Ce rachat représente un capital de 150 millions de dollars.
- Rachat d'instruments financiers – Le 30 juin 2022, la Société a procédé au rachat de toutes ses actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de catégorie A, série G, émises et en circulation. Ce rachat représentait un capital de 250 millions de dollars.
- Rachat d'instruments financiers – Le 23 février 2022, la Société a procédé au rachat de toutes les débetures subordonnées à 2,64 % échéant le 23 mai 2027 en circulation. Ces débetures représentaient un capital de 250 millions de dollars.

Initiatives stratégiques

- Le plan stratégique actuel de la Société repose sur quatre axes :
 - La croissance, avec l'ambition d'être une institution financière nord-américaine qui exerce des activités dans des secteurs stratégiquement importants où la Société peut être le leader dans les marchés de masse et intermédiaires.
 - L'expérience client, avec l'objectif de répondre efficacement aux attentes des clients, en partenariat avec nos distributeurs.
 - L'expérience employé, en étant un employeur de choix qui offre une carrière valorisante.
 - L'efficacité opérationnelle, en optimisant nos activités par la technologie, les processus et le développement des talents.
- La Société est d'avis que la technologie change la façon dont les produits et les services financiers sont vendus aujourd'hui. Dans cette optique, la Société continue d'adapter ses pratiques pour qu'il soit plus facile pour les clients et les distributeurs de faire affaire avec elle. En 2022, la Société a continué de développer de nombreuses initiatives numériques dans tous les secteurs d'activité, lesquelles visent notamment à simplifier ses processus de vente et ses produits.
- La capacité de la Société à générer une croissance de ses affaires est largement attribuable à la force et à la diversification de ses réseaux de distribution, à l'excellente performance de ses outils numériques, à la gamme étendue de produits offerts de même qu'à ses acquisitions stratégiques. De plus, la composition des activités de la Société permet de tirer parti des synergies entre les secteurs d'activité.
- La Société poursuivra la mise en œuvre de projets et d'initiatives de développement durable, car les considérations ESG, faisant référence aux considérations environnementales, sociales et de gouvernance, constituent un autre domaine de développement important.

Le tableau qui suit illustre la croissance des affaires de la Société et de ses filiales au cours des trois derniers exercices financiers :

	Croissance des affaires ⁽¹⁾			Variation (2022-2021)
	2022	2021	2020	
en millions de dollars, sauf indication contraire				
Primes nettes, équivalents de primes et dépôts				
Primes nettes				
Fonds général	6 995	6 061	5 741	15 %
Fonds distincts	5 857	6 891	5 312	(15 %)
Total	12 852	12 952	11 053	(1 %)
Dépôts - Fonds communs de placement	1 722	3 066	2 502	(44 %)
Autres dépôts et équivalents de primes ⁽²⁾	579	551	355	5 %
Total	15 154	16 569	13 910	(9 %)
Actif sous gestion et sous administration				
Actif sous gestion				
Fonds général	46 523	51 707	50 653	(10 %)
Fonds distincts	37 334	39 577	32 815	(6 %)
Fonds communs de placement	11 611	13 955	11 393	(17 %)
Autres	3 670	2 862	3 797	28 %
Total partiel	99 138	108 101	98 658	(8 %)
Actif sous administration	97 717	109 687	95 830	(11 %)
Total	196 855	217 788	194 488	(10 %)
Assurance individuelle (Canada)				
Ventes	387	286	223	35 %
Primes nettes	1 882	1 758	1 625	7 %
Gestion de patrimoine individuel				
Ventes				
Fonds général	1 203	891	836	35 %
Fonds distincts	3 908	4 818	3 080	(19 %)
Fonds communs de placement	1 722	3 066	2 502	(44 %)
Total	6 833	8 775	6 418	(22 %)

	Croissance des affaires ⁽¹⁾			
	2022	2021	2020	Variation (2022-2021)
Ventes nettes de fonds de placement				
Fonds distincts	1 915	3 307	1 764	(42 %)
Fonds communs de placement	(615)	1 153	243	(153 %)
Total	1 300	4 460	2 007	(71 %)
Fonds sous gestion				
Fonds général	2 583	2 103	2 122	23 %
Fonds distincts	23 451	24 722	19 240	(5 %)
Fonds communs de placement	11 611	13 955	11 393	(17 %)
Autres	-	-	995	- %
Total	37 645	40 780	33 750	(8 %)
Assurance collective				
Ventes				
Régimes d'employés	46	135	136	(66 %)
Services aux concessionnaires				
Assurance crédit	223	244	261	(9 %)
Assurance biens et risques divers	299	248	195	21 %
Prêts automobiles	635	534	440	19 %
Marchés spéciaux	322	215	205	50 %
Total	1 525	1 376	1 237	11 %
Primes et équivalents de primes	2 137	1 883	1 715	13 %
Épargne et retraite collectives				
Ventes				
Contrats d'accumulation	2 026	2 167	2 338	(7 %)
Rentes assurées	801	604	707	33 %
Dépôts	-	27	38	(100 %)
Total	2 827	2 798	3 083	1 %
Fonds sous gestion				
Contrats d'accumulation	14 500	15 505	14 227	(6 %)
Rentes assurées	5 129	5 098	4 758	1 %
Total	19 629	20 603	18 985	(5 %)
Affaires américaines				
Ventes (\$ CAN)				
Assurance individuelle	185	169	170	9 %
Services aux concessionnaires	1 031	1 009	734	2 %

- (1) La Société mesure la croissance des affaires en utilisant des mesures qui sont non conformes aux IFRS et autres mesures financières, comme les « primes » (fonds général et fonds distincts), les « dépôts » (fonds communs de placement), les « équivalents de primes », l'« actif » (sous gestion et sous administration) et les « ventes ». L'actif sous administration, les primes, les dépôts et les équivalents de primes sont des mesures financières supplémentaires pour lesquels il n'existe pas de mesure financière IFRS directement comparable. Les ventes, les ventes nettes et l'actif sous gestion sont des mesures financières non conformes aux IFRS constituant de l'information historique. Ces mesures ne sont pas des mesures normalisées en vertu du cadre de divulgation financière utilisé pour la préparation des états financiers et peuvent ne pas être comparables à des mesures financières similaires divulguées par d'autres émetteurs. Les ventes correspondent aux entrées de fonds des nouvelles affaires souscrites et elles servent à mesurer la capacité de la Société à générer des nouvelles affaires et sont définies de la façon suivante pour chacun des secteurs d'activité : Assurance individuelle : primes annualisées de première année; Gestion de patrimoine individuel : primes nettes pour le fonds général et pour les fonds distincts et dépôts pour les fonds communs de placement; Assurance collective – Régimes d'employés : primes annualisées de première année, comprenant les équivalents de primes (régimes d'avantages sociaux non assurés); Assurance collective – Services aux concessionnaires : primes avant réassurance et annulations pour l'assurance crédit et primes directes souscrites (avant réassurance) pour l'assurance biens et risques divers; Assurance collective – Marchés spéciaux : primes avant réassurance; Épargne et retraite collectives : primes brutes (avant réassurance) et équivalents de primes, ou dépôts. L'actif sous administration (ASA) représente tous les actifs par rapport auxquels la Société n'agit qu'à titre d'intermédiaire entre un client et un gestionnaire de fonds externe et l'actif sous gestion (ASG) représente tous les actifs par rapport auxquels la Société établit un contrat avec un client et prend des décisions d'investissement pour les sommes déposées dans le cadre de ce contrat. Pour de l'information pertinente concernant ces mesures, se référer à la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » du présent document.
- (2) Montants versés relativement à des contrats d'investissement et à des contrats de services administratifs.

Développements anticipés

La Société prévoit continuer en 2023 à diversifier ses réseaux de distribution, sa présence géographique et les segments de marché où elle exerce ses activités. La Société visera à tirer profit des synergies de développement entre la société mère ses secteurs d'activité et les autres sociétés du groupe dans le but, notamment, de maximiser ses ventes. Notons que la Société demeurera également à l'affût d'occasions d'affaires, y compris des possibilités d'acquisitions stratégiques.

Description des activités

Description générale

iA Assurance et ses filiales exercent leurs activités dans cinq grands secteurs d'activité : l'Assurance individuelle et la Gestion de patrimoine individuel, qui répondent aux besoins des particuliers; l'Assurance collective et l'Épargne et retraite collectives, qui s'adressent aux besoins des groupes et des entreprises ; et les Affaires américaines, qui comprennent les activités d'Assurance individuelle et les Services aux concessionnaires aux États-Unis. De plus, la filiale d'assurance de dommages de la Société, Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc. (« **IAAH** »), se concentre sur la distribution de produits d'assurance auto et habitation dans la province de Québec.

Sur le plan de la rentabilité, en 2022, iA Assurance a terminé l'année avec un bénéfice net à son porteur d'actions ordinaires de 869 millions de dollars.

Sur le plan de la croissance des affaires, en 2022, 12 % des primes, des équivalents de primes et des dépôts de la Société provenaient du secteur canadien de l'Assurance individuelle, 45 % du secteur de la Gestion de patrimoine individuel, 14 % de celui de l'Assurance collective, 19 % de celui de l'Épargne et retraite collectives, 3 % des activités d'assurance de dommages et 7 % des Affaires américaines.

Par région, en 2022, 3 % des primes, des équivalents de primes et des dépôts provenaient des provinces de l'Atlantique, 42 % du Québec, 24 % de l'Ontario, 23 % des provinces de l'Ouest et 8 % des États-Unis.

Pour une description plus détaillée de iA Assurance et de ses secteurs d'activité, veuillez consulter le *Rapport de gestion*, notamment la description de la Société débutant à la page 2.

Compétences et connaissances spécialisées

Afin de soutenir le développement du groupe, la Société a besoin d'employés qui possèdent des compétences variées, notamment dans les domaines des technologies de l'information, de la vente, des sciences actuarielles, de la comptabilité, des placements, du droit et des communications. Alors que la Société poursuit sa croissance, la pénurie de ressources qualifiées présente un défi et constitue une réalité pour de nombreux employeurs. Par conséquent, la Société s'efforce de façon constante d'améliorer l'efficacité interne, de favoriser une forte rétention des employés par l'entremise du perfectionnement et du renouvellement de la formation, et en attirant de nouveaux employés par l'entremise de ses programmes de recrutement, à la fois au Canada et à l'étranger. En plus d'être bénéfique pour l'expérience employé globale, l'environnement de travail flexible et hybride offert par la Société est une occasion d'élargir le bassin de recrutement puisque les talents peuvent être recrutés de façon plus étendue à partir de lieux distincts des sites physiques.

Tendances

Environnement concurrentiel

Les marchés de l'assurance et de la gestion de patrimoine sont des marchés très concurrentiels. Au cours des dernières années, l'environnement dans lequel évolue la Société a notamment été marqué par plusieurs phénomènes :

- un mouvement de consolidation, alors que l'on a vu plusieurs grands assureurs fusionner leurs activités ou acquérir d'autres sociétés et que, plus récemment, ce mouvement s'est accentué du côté des firmes de gestion de patrimoine;
- la maturité du marché de l'assurance vie individuelle au Canada, en raison notamment du vieillissement de la population, de la faible croissance de la population et de la stagnation du nombre de représentants d'assurance;
- l'ajustement du marché de la gestion de patrimoine aux conséquences du vieillissement de la population;

- la poursuite du développement de la technologie numérique des institutions; et
- les travaux préparatoires à l'intégration de la norme comptable IFRS 17 et IFRS 9.

Au Canada, bien que le marché de l'assurance soit composé de plusieurs sociétés d'assurance, les dix plus grandes d'entre elles contrôlent près de 92 % du marché de l'assurance individuelle, environ 92 % du marché de l'assurance collective (régimes d'employés) et environ 99 % du marché de l'épargne et retraite collectives. iA Assurance figure parmi les dix premiers assureurs dans pratiquement tous ces secteurs d'activité.

Dans le marché de la gestion de patrimoine individuel, iA Assurance compte parmi ses concurrents des sociétés d'assurance de personnes, des banques, des sociétés de gestion de fonds communs de placement, des courtiers en valeurs mobilières et d'autres fournisseurs. Alors que les résultats récents de la Société pour le secteur de la Gestion de patrimoine individuel sont confrontés à un environnement macroéconomique difficile, iA Assurance se classe au premier rang en ventes brutes de fonds distincts au Canada en 2022 et occupe le premier rang en ventes nettes de fonds distincts depuis 2016. En 2022, elle a consolidé une fois de plus sa position de tête à ce chapitre par l'ajustement et l'ajout de nouveaux fonds distincts à son offre, dont certains sont des fonds d'investissement socialement responsables (ISR), afin de mieux répondre aux tendances du marché actuel.

La concurrence dans l'industrie de l'assurance de personnes est souvent menée au chapitre du développement des produits, du prix des produits, de la rémunération des représentants et de la capacité générale des sociétés de faire croître leurs réseaux de distribution et de bien former leurs représentants. La Société a su maintenir un sain équilibre entre ses objectifs de rentabilité et une bonne croissance de ses ventes, grâce, notamment, à de fréquents ajustements tarifaires ciblés.

Le modèle d'affaires de iA Assurance repose sur la capacité de la Société à générer une croissance organique soutenue grâce à la diversification de ses réseaux de distribution, à sa présence géographique, à son offre étendue de produits et aux segments de marché où elle exerce des activités. Le modèle d'affaires s'appuie également sur la capacité de la Société à générer une croissance au moyen d'acquisitions stratégiques.

Pour soutenir ses résultats, la Société a recours à diverses stratégies de croissance :

- Dans les secteurs de l'Assurance individuelle et de la Gestion de patrimoine individuel, la Société se mesure directement aux autres joueurs de l'industrie dans tous les marchés et dans toutes les régions au Canada. Ses principaux avantages concurrentiels sont sa capacité de bâtir des réseaux de distribution solides pour ses produits et ses services, sa gamme de produits large et évolutive et ses outils numériques performants;
- Dans la division des Régimes d'employés de l'Assurance collective et le secteur de l'Épargne et retraite collectives, ainsi que chez iAAH, la Société choisit d'être présente dans les marchés et les régions où ses relations et ses synergies peuvent être mises à profit;
- Dans les divisions des Services aux concessionnaires et des Marchés spéciaux de l'Assurance collective, la Société exerce ses activités dans des marchés où elle a moins de concurrents ou dans lesquels elle détient une position de leader;
- Dans le secteur des Affaires américaines, la division des Services aux concessionnaires tire parti de son avantage distinct en tant que leader du marché canadien pour accélérer la croissance à la fois organique et par l'entremise d'acquisitions, tandis que dans sa division de l'Assurance individuelle, elle opère dans certains marchés par l'entremise d'agences de marketing indépendantes disposant d'un portefeuille personnalisé de produits et de capacités numériques clés.

Pour connaître les facteurs clés de la croissance du bénéfice à long terme de chacun des secteurs d'activité de la Société, veuillez consulter le *Rapport de gestion*.

Développements récents dans l'environnement économique et financier

Au-delà de la concurrence, la Société doit aussi faire face à des forces conjoncturelles liées notamment à l'économie et aux marchés financiers.

Avec le ralentissement de la pandémie de COVID-19 au début de l'année 2022, les économies mondiales ont été confrontées à une inflation accrue et une grande volatilité dans les marchés financiers. La situation financière robuste de la Société au 31 décembre 2022 ainsi que son programme de gestion des risques lui permettent de relever efficacement ces défis et d'ainsi continuer à contribuer au bien-être financier de ses clients.

L'environnement macroéconomique de 2022 a été très difficile dans un contexte de tensions géopolitiques et de pressions inflationnistes ciblées par des mesures audacieuses de politique monétaire prises par les principales banques centrales. Du côté des marchés boursiers, la sous-performance était généralisée avec un rendement de -8,7 % pour l'indice S&P/TSX au Canada, de -19,4 % pour l'indice S&P 500 en dollars américains et de -24,1 % pour l'indice MSCI World.

Pour plus d'information concernant l'incidence des développements économiques et financiers de 2022 sur la rentabilité de la Société, se référer à la section « Rentabilité » aux pages 11 à 14 du *Rapport de gestion*. Pour plus d'information sur le risque de baisse des marchés boursiers et sur les mesures prises par la Société en 2022 pour atténuer ce risque, se référer à la section « Gestion des risques » aux pages 27 à 37 du *Rapport de gestion*.

Réglementation gouvernementale

iA Assurance est régie par la Loi et la Loi privée. Elle est réglementée par l'AMF aux termes des pouvoirs conférés par la *Loi sur les assureurs*. Les activités de iA Assurance à l'extérieur de la province du Québec sont assujetties aux exigences des organismes de réglementation locaux. Les sociétés du groupe sont autorisées par les organismes fédéraux, provinciaux et étatiques appropriés à exercer leurs activités dans toutes les provinces et territoires du Canada ainsi que dans les 50 États des États-Unis, le District de Columbia et sept territoires américains et britanniques. Elles sont aussi assujetties à la réglementation et à la supervision des provinces et des territoires canadiens, des États et des territoires américains et des territoires britanniques où elles exercent leurs activités. Les pouvoirs de réglementation et de supervision auxquels ces sociétés sont assujetties se rapportent, entre autres, à ce qui suit : l'octroi de permis aux assureurs et à leurs représentants; la nature et l'évaluation des placements et les restrictions applicables à ceux-ci; les normes de solvabilité; l'examen annuel des affaires des sociétés d'assurance; les rapports annuels et autres documents qui doivent être déposés relativement à la situation financière des assureurs; et les exigences quant aux réserves pour les engagements au titre des polices, les primes non acquises et les pertes.

La Société est un émetteur assujetti en vertu des différentes lois sur les valeurs mobilières en vigueur dans les provinces du Canada et a procédé à des émissions d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et de titres d'emprunt. Comme mentionné précédemment, depuis le 1^{er} janvier 2019, toutes les actions ordinaires de la Société sont détenues par iA Société financière, la société mère du groupe. Par contre, les actions privilégiées et les débentures de iA Assurance émises et en circulation au 1^{er} janvier 2019 sont demeurées émises par iA Assurance et ont été garanties par iA Société financière conformément aux modalités de l'arrangement.

En vertu des lois applicables, les états financiers de la Société doivent être préparés conformément aux IFRS, notamment les dispositions propres aux entreprises d'assurance vie. La Société a pris les mesures nécessaires pour être en conformité avec les exigences des lois applicables et, à la connaissance de la direction, elle se conforme actuellement à toutes les exigences légales la concernant.

La *Loi sur les assureurs* prévoit que des normes sont déterminées par règlement quant à la suffisance du capital des sociétés d'assurance vie. La réglementation établit les exigences en matière de suffisance des fonds propres d'une société d'assurance vie en appliquant des facteurs relatifs à certains éléments de risque à des éléments spécifiques d'actif et de passif au bilan ainsi que hors bilan et en additionnant les résultats. Les autorités de surveillance ont émis des lignes directrices portant notamment sur l'établissement du capital requis afin de se conformer aux exigences. Ces lignes directrices définissent la méthodologie à utiliser pour déterminer les éléments composant le ratio de solvabilité, notamment le capital disponible, certaines provisions incluses dans les provisions actuarielles et le coussin de solvabilité global.

La *Loi sur les assureurs* prévoit, en outre, certaines restrictions à l'égard des dividendes versés aux actionnaires et des opérations portant sur les capitaux propres. Ainsi, aucun assureur ne peut déclarer de dividendes ou payer d'intérêts, selon le cas, ni distribuer ses surplus annuels si un paiement effectué à l'une ou l'autre de ces fins a pour effet de rendre ses liquidités ou son capital insuffisants pour assurer une gestion saine et prudente. L'AMF peut, lorsqu'elle l'estime opportun, donner des instructions écrites à un assureur concernant la suffisance de ses liquidités.

De plus, la *Loi sur les assureurs* prévoit que les assureurs doivent exercer leurs pouvoirs de placement avec prudence et diligence, conformément aux règlements et suivant des pratiques de gestion saine et prudente. Des exigences supplémentaires (et, dans certains cas, l'obligation d'obtenir des approbations des autorités de réglementation) viennent, en outre, limiter certains placements.

La Loi privée 1999, telle qu'amendée par la Loi privée 2018, interdit à toute personne et à celles qui lui sont liées d'acquérir, directement ou indirectement, des actions avec droit de vote de iA Société financière s'il en résulte que cette personne et celles qui lui sont liées détiennent 10 % ou plus des droits de vote rattachés à ces actions. Ainsi, la Loi privée prévoit en outre que, dans le cas où une acquisition est effectuée en contravention avec ce qui précède, chacune des personnes au bénéfice de qui les actions sont acquises ne peut exercer les droits de vote rattachés à la totalité de ses actions tant que cette contravention subsiste. De plus, en vertu de la Loi privée, iA Société financière doit détenir directement ou indirectement 100 % des actions ordinaires de iA Assurance. La *Loi sur les assureurs* prévoit, quant à elle, que quiconque entend devenir le détenteur d'une participation notable dans les décisions de l'assureur doit en aviser l'AMF. Si le ministre des Finances ne donne pas son agrément à cette prise de participation notable, l'AMF peut ordonner que les droits de vote des actions détenues par la personne qui n'a pas obtenu l'agrément du ministre des Finances soient exercés par un administrateur du bien d'autrui nommé par l'AMF.

Propriété intellectuelle et développement de produits

De façon générale, la Société et ses filiales prennent les dispositions nécessaires pour sauvegarder la propriété intellectuelle liée au nom de leurs produits et à leurs marques de commerce et elles consacrent des sommes importantes à la conception de nouveaux produits, toujours mieux adaptés à la demande de la clientèle. Il y a lieu de souligner cependant que, dans les

marchés dans lesquels la Société et ses filiales exercent leurs activités, l'avantage concurrentiel lié à l'élaboration de nouveaux produits ne constitue pas un avantage concurrentiel stratégique, puisque les produits peuvent, pour la plupart, être copiés par des concurrents de façon relativement facile et rapide.

Activités de nature cyclique

Les activités de certains secteurs peuvent fluctuer en fonction de facteurs plus ou moins cycliques. Ainsi, en raison de la date limite de cotisation aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (« REER »), les primes et les dépôts sont généralement plus élevés au cours du premier trimestre pour le secteur de la Gestion de patrimoine individuel. Pour le secteur de l'Assurance individuelle, le niveau des ventes est parfois moindre en début d'année, en raison de l'importance alors mise sur les REER, ainsi qu'au cours de l'été, en raison des vacances estivales. Pour les secteurs du collectif, le niveau des ventes peut parfois fluctuer de façon notable d'un trimestre à l'autre en raison de l'importance de la taille de certains nouveaux clients. Par ailleurs, à l'Assurance collective, pour la division des Régimes d'employés, les ventes peuvent parfois être supérieures en début d'année en raison de l'entrée en vigueur de contrats obtenus l'année précédente. Dans la division des Services aux concessionnaires, les ventes ont tendance à être plus élevées au cours des deuxième et troisième trimestres. Les produits d'assurance de cette division sont commercialisés entre autres auprès des concessionnaires automobiles, de sorte que la répartition des ventes au cours de l'année est liée jusqu'à un certain point à la saisonnalité des ventes de véhicules.

Main-d'œuvre

Au 31 décembre 2022, l'effectif de la Société et de ses filiales se chiffrait à plus de 8 900 employés, ce qui inclut les postes temporaires.

Développement durable

Engagement

Nous avons l'ambition d'être une entreprise qui contribue à une croissance durable et au bien-être de ses clients, de ses employés, de ses partenaires, de ses investisseurs et des communautés. Pour orienter notre stratégie et déployer nos actions, nous nous sommes engagés, en 2020, à soutenir cinq Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Ces ODD visent à protéger la planète et à assurer la prospérité pour tous d'ici 2030. Ils sont les suivants :

- Contribuer à une bonne santé et au bien-être;
- Favoriser le travail décent et la croissance économique;
- Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre;
- Contribuer à des villes et à des communautés durables;
- Déployer des mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

La durabilité est au centre de nos préoccupations depuis plusieurs années et fait véritablement partie intégrante de notre stratégie organisationnelle. Nous avons choisi d'intégrer des normes environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») à nos pratiques et nous nous employons activement à poursuivre ce déploiement.

Nos actions réalisées en 2022

Finance durable

En tant que groupe financier, il nous apparaît important de maximiser nos efforts en matière de finance durable. C'est pourquoi iA Société financière a émis en 2022 sa toute première obligation durable, laquelle totalisait 300 millions de dollars. Cette réalisation faisait suite à la publication d'un *Cadre de référence des obligations durables*. Le Cadre a pour but d'améliorer la capacité de iA Groupe financier à financer sa stratégie de développement durable afin de soutenir son engagement envers les normes ESG. En parallèle, nous avons continué à travailler sur nos investissements responsables et nous avons lancé quatre nouveaux fonds ESG.

Environnement

Du côté environnemental, la lutte contre les changements climatiques est prioritaire. En 2022, nous avons publié notre *Énoncé de positionnement sur les changements climatiques* dans lequel nous avons exprimé notre ambition de devenir un chef de file dans l'industrie en matière de changements climatiques en Amérique du Nord. Dans le même sens, nous avons analysé les différents risques et opportunités rattachés aux changements climatiques et nous avons soutenu publiquement le *Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (Task Force on Climate-related Financial Disclosures – TCFD)*, en publiant notre rapport inaugural.

Chaque année, nous calculons nos émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des champs 1 et 2 afin d'établir des mesures concrètes pour les réduire. Nous avons en outre amélioré notre processus de déclaration et de quantification de certaines catégories de nos émissions de GES de champ 3, soit une partie des GES émis par le biais de notre portefeuille d'investissements, par exemple.

En 2022, nous avons continué de compenser les émissions de GES directes et indirectes provenant des champs 1 et 2.

Équité, diversité et inclusion

iA Groupe financier a fait des progrès significatifs en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (« EDI ») en 2022, en commençant par l'annonce par iA Groupe financier de sa nouvelle stratégie et de sa nouvelle gouvernance EDI. Cette nouvelle structure comprend la solidification du groupe EDI avec un leader dédié et un conseiller supplémentaire. En outre, nous avons fait évoluer notre comité D+I vers un nouveau conseil consultatif de l'EDI, sur lequel siègent des influenceurs clés pour s'assurer que la voix des employés est toujours entendue et que notre stratégie d'EDI est alignée sur l'évolution de iA Groupe financier.

En 2022, l'éducation et la sensibilisation à l'EDI visaient à briser les préjugés et à renforcer le sentiment d'inclusion chez iA Groupe financier. Nous avons organisé des conférences en collaboration avec nos groupes de ressources des employés (« GRE ») pour aider à faire la lumière sur des sujets importants de l'EDI, telles qu'une conférence sur la culture autochtone au Canada, une conférence sur la sensibilisation LGBTQ+ (présentée par Olivia Baker de la Fondation Émergence), une conférence sur le syndrome de l'imposteur (présentée par Caroline Codsi) et plus encore.

De plus, la famille des GRE de iA Groupe financier s'est agrandie avec l'introduction du GRE LGBTQ+, du GRE Réseau des femmes et du GRE ACCÈS, qui représente la communauté noire chez iA Groupe financier.

Social

iA Groupe financier a poursuivi le déploiement de son vaste programme interne d'équité, de diversité et d'inclusion et s'est formellement engagée dans un processus important initié par le Conseil canadien pour l'entreprise autochtone afin d'obtenir la certification *Relations progressistes avec les Autochtones* (RPA).

En complément de ce travail, la Société a poursuivi la mise en œuvre de son programme « Travailler de n'importe où » pour ses employés, qui adopte une approche flexible et basée sur le choix. Dans ce contexte, iA Groupe financier s'engage à assurer la santé et la sécurité de ses employés, raison pour laquelle elle déploie des efforts considérables pour assurer leur bien-être. Nous sommes fiers d'avoir remporté la première place dans la catégorie « Santé et mieux-être psychologique – Grandes entreprises » des Prix Distinction 2022-2023.

De plus, soucieuse de ses clients, la Société développe et offre plusieurs produits et services responsables pour ses clients. Par exemple, l'assurance collective a mis de l'avant un programme qui aborde les questions de santé mentale, ainsi qu'une thérapie cognitivo-comportementale disponible directement sur Internet.

Finalement, nous avons maintenu le cap en 2022 en ce qui concerne la philanthropie, au moyen de contributions philanthropiques de 8,5 millions de dollars à diverses organisations venant en aide à la population au Canada et aux États-Unis.

Gouvernance

iA Groupe financier a toujours accordé une très grande priorité à l'établissement et au maintien d'une gouvernance saine et prudente dans l'intérêt de l'entreprise et de ses parties prenantes. Continuellement, nous nous inspirons d'idées et d'initiatives et nous révisons nos façons de faire pour nous améliorer.

Notre cadre de gouvernance établit un lien entre la culture d'intégrité et l'objectif de l'entreprise, sa structure de gouvernance et ses principales politiques et pratiques de gouvernance.

Nous adhérons aux meilleures pratiques de gouvernance afin de préserver l'indépendance du conseil et sa capacité à superviser efficacement les activités de l'entreprise. Ces pratiques reposent sur une solide culture d'intégrité et d'éthique, ainsi que sur une approche saine et prudente de la gestion des risques. Ce sont d'ailleurs les raisons pour lesquelles nous appuyons nos différents secteurs d'activité dans l'intégration des facteurs ESG au sein de leurs planifications stratégiques respectives.

Rapport de développement durable

Pour plus d'informations sur les initiatives et les réalisations de iA Groupe financier en matière de développement durable, consultez le *Rapport de développement durable 2022*, disponible sur notre site Web à l'adresse ia.ca. Ce rapport n'est pas intégré par renvoi dans la présente Notice annuelle.

Facteurs de risque

Pour de l'information sur les facteurs de risque de iA Assurance et ses activités, veuillez consulter le *Rapport de gestion*, section « Gestion des risques », aux pages 27 à 37, et les *États financiers consolidés*, note 7 « Gestion des risques associés aux instruments financiers », aux pages 35 à 43, note 13 « Gestion du risque d'assurance », à la page 50, et note 14 « Passif relatif aux contrats d'assurance et passif relatif aux contrats d'investissement », aux pages 51 à 56.

Réorganisations

Veuillez consulter la section « Évolution générale des activités » de cette Notice annuelle pour la description des réorganisations corporatives importantes.

Structure du capital

Description générale

Le capital autorisé de iA Assurance est composé :

1. d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale;
2. de 10 000 000 d'actions privilégiées d'une valeur nominale de 25 \$ l'action, pouvant être émises en séries; et
3. d'un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A sans valeur nominale, pouvant être émises en séries.

Au 31 décembre 2022, le capital émis et en circulation de la Société comportait 113 575 222 actions ordinaires, 5 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série B et 6 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série I.

Les actions privilégiées de catégorie A, série B et série I émises et en circulation de la Société se négocient à la Bourse de Toronto (« **TSX** ») sous les symboles « IAF.PR.B », et « IAF.PR.I ».

Le 28 février 2023, la Société a annoncé l'émission d'un avis de rachat aux porteurs d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de catégorie A, Série I (« **actions privilégiées de série I** »). Lorsque le rachat des actions privilégiées de série I prévu pour le 31 mars 2023 aura été effectué, la Société aura racheté toutes ses actions privilégiées de série I émises et en circulation, soit 6 000 000 d'actions privilégiées de série I.

Les actions ordinaires

Chaque action ordinaire donne à son porteur le droit d'exercer un vote aux assemblées des actionnaires (sauf aux assemblées destinées exclusivement aux porteurs d'actions d'une autre catégorie ou série). Sous réserve des droits prioritaires des porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, d'actions privilégiées et d'autres actions de rang supérieur aux actions ordinaires en ce qui a trait au versement des dividendes, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Également, sous réserve des droits prioritaires des porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, d'actions privilégiées et d'autres actions de rang supérieur aux actions ordinaires en ce qui a trait à la distribution des biens en cas de liquidation ou de dissolution de la Société, volontaire ou forcée, les porteurs d'actions ordinaires auront le droit de recevoir le reliquat des biens de la Société qui se rapporte aux actionnaires en montants égaux par action ordinaire, sans que l'une des actions ordinaires ne confère de droit de priorité sur une autre.

Suivant la mise en place de l'arrangement mentionné ci-dessus, depuis le 1^{er} janvier 2019, iA Société financière détient toutes les actions ordinaires de iA Assurance et, sous réserve du droit des porteurs de polices avec participation d'élire au moins le tiers des membres du conseil d'administration, iA Société financière est la seule à pouvoir voter aux assemblées annuelles des actionnaires de iA Assurance.

Les actions privilégiées

Les actions privilégiées peuvent être émises en une ou plusieurs séries comportant les droits et restrictions établis par le conseil d'administration. Les droits ou restrictions rattachés à une série d'actions privilégiées ne confèrent aucune priorité à cette série en ce qui concerne le versement des dividendes ou le remboursement du capital par rapport à une autre série d'actions privilégiées. En ce qui a trait à la priorité pour le versement des dividendes et la distribution des biens en cas de liquidation ou de dissolution de la Société, volontaire ou forcée, ou toute autre distribution des biens de la Société à ses porteurs de polices avec participation et actionnaires dans le but précis de liquider les affaires de la Société, les actions privilégiées : a) sont de rang égal aux actions privilégiées de catégorie A, et b) sont de rang supérieur aux actions ordinaires et aux autres actions qui sont de rang inférieur aux actions privilégiées. Les porteurs d'actions privilégiées de quelque série ont le droit d'être informés de la tenue de toute assemblée extraordinaire de la Société, mais n'ont pas le droit d'y assister ou d'y voter.

Série 1

Les actions privilégiées – série 1 donnent droit à des dividendes, lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance, préférentiels non cumulatifs d'un montant qui varie selon le temps écoulé depuis l'émission des actions et selon le rendement des obligations du Canada et le taux préférentiel avec un minimum de 1 % du prix d'émission desdites actions annuellement. Les actions privilégiées – série 1 sont rachetables au gré de la Société, mais selon certaines conditions, dont l'autorisation de l'AMF, à un prix égal à 25 \$ par action, et sont convertibles au gré du détenteur en actions ordinaires à un prix égal à 95 % de la valeur au marché desdites actions ordinaires. Cette option de conversion peut elle-même donner lieu, au gré de la Société, à une conversion des actions privilégiées – série 1 en actions privilégiées – série 2.

Série 2

Les actions privilégiées – série 2 donnent droit à des dividendes, lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance, préférentiels non cumulatifs d'un montant qui varie selon le temps écoulé depuis l'émission des actions et selon le rendement des obligations du Canada et le taux préférentiel avec un minimum de 1 % du prix d'émission desdites actions annuellement. Les actions privilégiées – série 2 ne peuvent être émises qu'à des fins de conversion des actions privilégiées de série 1. Elles sont rachetables au gré de la Société à la valeur d'émission et majorées d'une prime de 5,26 % selon certaines conditions, dont la nécessité de procéder à une émission d'actions privilégiées – série 3.

Série 3

Les actions privilégiées – série 3 n'ont pas droit à des dividendes. Les actions privilégiées – série 3 sont rachetables au gré de la Société, à compter du 5^e anniversaire de la date de leur émission, sous réserve de certaines conditions, dont l'autorisation préalable de l'AMF, à un prix égal à 25 \$ par action, et sont convertibles au gré du détenteur en actions ordinaires à la valeur au marché desdites actions ordinaires.

Les actions privilégiées de catégorie A

Les actions privilégiées de catégorie A peuvent être émises en une ou plusieurs séries comportant les droits et restrictions établis par le conseil d'administration. Les droits ou restrictions rattachés à une série d'actions privilégiées de catégorie A ne confèrent aucune priorité à cette série en ce qui concerne le versement des dividendes ou le remboursement du capital par rapport à une autre série d'actions privilégiées de catégorie A. En ce qui a trait à la priorité pour le versement des dividendes et la distribution des biens en cas de liquidation ou de dissolution de la Société, qu'elle soit volontaire ou forcée, ou toute autre distribution des biens de la Société à ses porteurs de polices avec participation et actionnaires dans le but précis de liquider les affaires de la Société, les actions privilégiées de catégorie A : a) sont de rang égal aux actions privilégiées, et b) sont de rang supérieur aux actions ordinaires et aux autres actions qui sont de rang inférieur aux actions privilégiées de catégorie A. Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A de quelque série que ce soit n'ont pas le droit d'être convoqués, d'assister ou de voter à une assemblée des actionnaires ou des porteurs de polices avec participation de la Société, sauf dans la mesure exigée par la loi ou stipulée dans les droits et restrictions rattachés à l'occasion à une série d'actions privilégiées de catégorie A.

Série A

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A, série A ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels) et donnent droit à des dividendes semestriels non cumulatifs de 0,5625 \$ en espèces par action, lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A, série A sont rachetables au gré de la Société pour une somme de 25 \$ chacune à compter du 31 décembre 2008, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF.

Série B

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A, série B ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels), donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs et fixes de 0,2875 \$ par action, payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A, série B sont rachetables par la Société à compter du 31 mars 2011 pour une somme variant entre 26 \$ et 25 \$ chacune selon l'année du rachat et sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les racheter et de l'approbation de l'AMF, elles sont convertibles au gré du porteur, sur avis de la Société, en une série distincte de nouvelles actions privilégiées de catégorie A que la Société pourrait décider d'émettre.

Série C

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A, série C ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels), donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs et fixes ajustés tous les cinq ans, ayant un taux annuel initial de 1,55 \$ par action, payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A, série C sont rachetables par la Société pour une somme de 25 \$ chacune le 31 décembre 2013 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les racheter et sous réserve de certaines restrictions, elles sont convertibles en actions privilégiées de catégorie A, série D au gré du porteur, le 31 décembre 2013 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite.

Série D

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A, série D ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels), donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs à taux variable, payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A, série D sont rachetables par la Société pour une somme de 25 \$ chacune le 31 décembre 2018 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les racheter, et sous réserve de certaines restrictions, elles sont convertibles en actions privilégiées de catégorie A, série C au gré du porteur, le 31 décembre 2018 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite.

Série E

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A, série E ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels), donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs et fixes à un taux annuel de 1,50 \$ par action, payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A, série E sont rachetables par la Société à compter du 31 décembre 2014 pour une somme variant entre 26 \$ et 25 \$ chacune selon l'année du rachat, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF.

Série F

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A, série F ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels), donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs et fixes à un taux annuel de 1,475 \$ par action, payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A, série F sont rachetables par la Société à compter du 31 mars 2015 pour une somme variant entre 26 \$ et 25 \$ chacune selon l'année du rachat, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF.

Série G

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A, série G ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels) et donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs et fixes à un taux annuel de 0,94425 \$ par action pour une période de cinq ans commençant le 30 juin 2017 et se terminant le 30 juin 2022, à l'exclusion de cette date, payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A, série G sont rachetables par la Société pour une somme de 25 \$ chacune le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les racheter, et sous réserve de certaines restrictions, elles sont convertibles en actions privilégiées de catégorie A, série H au gré du porteur, le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite. Il est à noter que le 30 juin 2017, aucune action privilégiée de catégorie A, série G n'a été rachetée ou convertie en action privilégiée de catégorie A, série H.

Série H

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A, série H ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels) et donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs à un taux variable payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A, série H sont rachetables par la Société pour une somme de 25 \$ chacune le 30 juin 2022 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, ou sont rachetables par la Société à toute autre date, qui n'est pas une date de conversion des actions privilégiées de catégorie A, série H, après le 30 juin 2017, pour une somme de 25,50 \$ chacune, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les racheter, et sous réserve de certaines restrictions, elles sont convertibles en actions privilégiées de catégorie A, série G au gré du porteur, le 30 juin 2022 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite.

Série I

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A, série I ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels) et donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs et fixes à un taux annuel de 1,20 \$ par action pour une période de cinq ans commençant le 7 mars 2018 et se terminant le 31 mars 2023, à l'exclusion de cette date, payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A, série I sont rachetables par la Société pour une somme de 25 \$ chacune le 31 mars 2023 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les racheter, et sous réserve de certaines restrictions, elles sont convertibles en actions privilégiées de catégorie A, série J au gré du porteur, le 31 mars 2023 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite.

Série J

Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A, série J ne comportent pas le droit de voter (sauf dans certains cas exceptionnels) et donnent droit à des dividendes en espèces, privilégiés, non cumulatifs à un taux variable payables trimestriellement lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A, série J sont rachetables par la Société pour une somme de 25 \$ chacune le 31 mars 2028 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite, ou sont rachetables par la Société à toute autre date, qui n'est pas une date de conversion des actions privilégiées de catégorie A, série J, après le 31 mars 2028, pour une somme de 25,50 \$ chacune, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les racheter, et sous réserve de certaines restrictions, elles sont convertibles en actions privilégiées de catégorie A, série I au gré du porteur, le 31 mars 2028 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite.

Série YY

Les actions privilégiées de catégorie A, série YY ne comportent pas le droit de voter et donnent droit à des dividendes semestriels en espèces, préférentiels et non cumulatifs de 0,450 \$ par action, lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A, série YY sont rachetables au gré de la Société à compter du 31 décembre 2008, pour une somme de 25 \$ chacune payable en espèces ou par la livraison d'actions ordinaires, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les acheter et sous réserve de certaines restrictions, elles sont aussi convertibles au gré de l'actionnaire en actions ordinaires à chaque date de conversion, soit le dernier jour de juin et de décembre de chaque année à compter du 30 juin 2014.

Série ZZ

Les actions privilégiées de catégorie A, série ZZ ne comportent pas le droit de voter et donnent droit à des dividendes semestriels en espèces, préférentiels et non cumulatifs de 0,5625 \$ par action, lorsque déclarés par le conseil d'administration de iA Assurance. Les actions privilégiées de catégorie A, série ZZ sont rachetables au gré de la Société à compter du 31 décembre 2008, pour une somme de 25 \$ chacune payable en espèces ou par la livraison d'actions ordinaires, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. Sous réserve du droit de la Société de les acheter et sous réserve de certaines restrictions, elles sont aussi convertibles au gré de l'actionnaire en actions ordinaires à chaque date de conversion, soit le dernier jour de juin et de décembre de chaque année à compter du 30 juin 2014.

Contraintes

Les restrictions visant les actions avec droit de vote en vertu de la *Loi sur les assureurs* et de la *Loi privée*

Pour les restrictions visant les actions avec droit de vote en vertu de la *Loi sur les assureurs* et la *Loi privée*, veuillez consulter la section « Réglementation gouvernementale » de la présente Notice annuelle.

Pour de l'information portant sur les débetures et sur le capital-actions, veuillez consulter le *Rapport de gestion*, section « Situation financière », aux pages 15 à 19, ainsi qu'aux pages 57 à 59 des *États financiers consolidés* de iA Assurance (notes 16 et 17).

Les restrictions et approbations prévues par la *Loi sur les assureurs*

La Société ne peut déclarer ni payer un dividende, ni procéder au rachat ou à l'achat de ses actions s'il existe des motifs raisonnables de croire qu'elle contreviendrait à la *Loi sur les assureurs* ou à un règlement ou à une ligne directrice pris en application de celle-ci concernant le maintien par les sociétés d'assurance vie d'un capital suffisant et de liquidités suffisantes pour assurer une gestion saine et prudente. Le rachat ou l'achat de ses actions par la Société requiert le consentement préalable de l'AMF. La Société ne peut non plus procéder à l'une ou l'autre de ces transactions s'il existe des motifs raisonnables de croire que cela contreviendrait à des instructions écrites ayant été données à la Société par l'AMF aux termes des dispositions de la *Loi sur les assureurs* concernant son capital ou ses liquidités. En date de la présente Notice annuelle, aucune instruction de cette nature n'a été donnée à la Société par l'AMF.

Notations et notes

Les actions privilégiées de catégorie A et les débetures subordonnées de la Société sont notées par des agences de notation indépendantes. Ces cotes confirment la solidité financière de la Société et de sa capacité à respecter ses obligations envers les titulaires de polices et les créanciers. Il est à noter que les notes attribuées par les agences de notation ne constituent pas des recommandations d'achat, de vente ou de détention des divers titres de la Société. Les agences de

notation peuvent réviser ou retirer les notes accordées à tout moment. En outre, les agences de notation agissent indépendamment de la Société.

Le tableau ci-après fournit les notes attribuées à la Société et à iA Société financière au 31 décembre 2022. Les notes accordées par S&P Global Ratings, par DBRS Morningstar et par A.M. Best ont toutes été confirmées en 2022 avec une perspective stable.

Agence de notation	Type d'évaluation	Cote
iA Société financière inc.		
S&P Global Ratings	Cote de crédit de l'émetteur	A
	Billets avec remboursement de capital à recours limité	BBB+
	Débiteures subordonnées	A-
DBRS Morningstar	Cote de l'émetteur	A
	Billets avec remboursement de capital à recours limité	BBB (high)
	Débiteures subordonnées	A (low)
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.		
S&P Global Ratings	Cote de crédit de l'émetteur	AA-
	Cote de solidité financière	AA-
	Débiteures subordonnées	A+
	Actions privilégiées – Échelle canadienne	P-1 (low)
	Actions privilégiées – Échelle mondiale	A
DBRS Morningstar	Solidité financière	AA (low)
	Cote de l'émetteur	AA (low)
	Débiteures subordonnées	A (high)
	Actions privilégiées	Pfd-1 (low)
A.M. Best	Solidité financière	A+ (Superior)
	Cote de crédit de l'émetteur	aa- (Superior)
	Débiteures subordonnées	a (Excellent)
	Actions privilégiées	a- (Excellent)

Des sommes sont versées par la Société à ces agences de notation pour le travail effectué lors de l'attribution de notes sur une base régulière et également lorsque des notes sont sollicitées par la Société en vue d'émettre certains instruments financiers.

S&P Global Ratings (« S&P »)

La cote de solidité financière reflète l'opinion de S&P quant à la capacité d'un assureur à respecter ses engagements financiers à l'égard de ses porteurs de police d'assurance, conformément aux modalités des contrats. La note AA- attribuée à iA Assurance indique que la Société possède de fortes caractéristiques sur le plan de la sécurité financière. La note AA- correspond à la quatrième note la plus élevée sur un total de vingt-deux (22) échelons regroupés en dix catégories.

Les catégories de solidité financière de S&P varient de AAA à R. S&P ajoute un signe positif (+) ou négatif (-) à ses catégories se situant entre AA et CCC pour désigner la position relative occupée par les titres à l'intérieur d'une catégorie de notation en particulier. Les assureurs dont la cote de solidité financière est BBB ou plus élevée font partie du groupe dont la cote est dite « sécuritaire », tandis que ceux dont la cote est BB ou moins font partie du groupe dont la cote est dite « vulnérable ».

La cote de crédit de l'émetteur reflète l'opinion de S&P quant à la valeur globale du crédit d'un émetteur. La note A de iA Société financière attribuée par S&P est inférieure de deux crans à celle de iA Assurance. Elle reflète la subordination structurelle de la société de portefeuille à sa filiale d'assurance réglementée, la solidité des flux de trésorerie de cette filiale, ainsi que les politiques, les procédures et la surveillance du cadre réglementaire canadien. La note A attribuée à iA Société financière correspond à la sixième note la plus élevée. La note AA- attribuée à iA Assurance indique que la Société a une forte capacité à honorer ses engagements financiers. La note AA- est la quatrième note la plus élevée sur un total de

vingt-deux (22) échelons regroupés en dix catégories. Les catégories de cotes de crédit de l'émetteur de S&P varient de AAA à CC. S&P ajoute un signe positif (+) ou négatif (-) à ses catégories se situant entre AA et CCC pour désigner la position relative occupée par les titres à l'intérieur d'une catégorie de notation en particulier.

Les billets avec remboursement de capital à recours limité de iA Société financière sont considérés comme du capital hybride et ont reçu la note BBB+. Les notes BBB+ des billets et des actions privilégiées émises avec lesdits billets avec remboursement de capital à recours limité sont inférieures de deux crans à la note relative à la cote de crédit de iA Société financière, un échelon de moins ayant été attribué pour refléter la subordination des émissions et un autre échelon de moins pour refléter l'annulabilité optionnelle des coupons et des dividendes.

L'échelle de notation des titres de créance à long terme de S&P est établie d'après la probabilité de paiement, la capacité et la volonté du débiteur à respecter ses engagements financiers à l'égard d'un titre de créance conformément aux modalités de celui-ci, ainsi qu'en fonction de la protection conférée par le titre de créance en cas de faillite, de réorganisation ou d'un autre arrangement en vertu des lois sur la faillite et d'autres lois visant les droits des créanciers et en fonction du rang relatif de l'obligation. Les notes reflètent le niveau du risque de défaut de paiement.

Les débetures subordonnées de iA Société financière ont reçu la note A-, soit la septième note la plus élevée des -vingt-deux (22) échelons que comporte l'échelle. Celles de iA Assurance ont reçu la note A+, soit la cinquième note la plus élevée des -vingt-deux (22) échelons que comporte l'échelle. La note A- signifie que la capacité de iA Société financière à honorer ses engagements financiers à l'égard du titre est forte.

S&P possède une échelle canadienne et une échelle mondiale pour certains titres. L'échelle canadienne de S&P permet de comparer la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'un titre donné émis sur le marché canadien, par rapport à celle rattachée à des titres émis par d'autres émetteurs sur le marché canadien. La mention « High » ou « Low » utilisée dans l'échelle canadienne reflète la position relative à l'intérieur d'une catégorie de notation.

Les actions privilégiées de iA Assurance ont reçu la note A à l'échelle mondiale, soit la sixième note la plus élevée sur un total de vingt (20) échelons. Cette note indique que les actions privilégiées de iA Assurance sont quelque peu plus susceptibles de subir l'incidence défavorable pouvant découler de changements dans les circonstances et dans les conditions économiques que d'autres actions privilégiées de catégories plus élevées. La note A indique toutefois que la capacité de iA Assurance à honorer ses engagements à l'égard de ses actions privilégiées est forte. Les actions privilégiées de iA Assurance ont reçu la note P-1 (Low) à l'échelle canadienne, soit la troisième note la plus élevée sur un total de dix-huit (18) échelons.

Dans son système de notation, S&P ajoute une perspective aux notes accordées pour la solidité financière et pour le crédit de l'émetteur. Ces perspectives demeurent « stables ». Elles indiquent la direction possible de ces notes à moyen ou à long terme compte tenu des changements dans la conjoncture économique ou dans la situation de l'entreprise. La perspective peut être « Positive » (signifiant que la note est susceptible d'être haussée), « Stable » (signifiant que la note est susceptible de demeurer inchangée), « Negative » (signifiant que la note est susceptible d'être abaissée) ou « Developing » (signifiant que la note est susceptible d'être soit haussée, soit abaissée).

DBRS Limited (« DBRS Morningstar »)

La note à l'égard de la solidité financière représente une opinion de DBRS Morningstar quant à la capacité d'un assureur à honorer ses engagements financiers à l'égard des contrats d'assurance émis. Cette note est basée sur une évaluation des caractéristiques principales de l'assureur, notamment la solidité de la franchise, son profil de risque, sa capacité à générer des bénéfices, ses liquidités, son niveau de capitalisation et la qualité de ses actifs. DBRS Morningstar a attribué la note AA (low) à iA Assurance pour ce qui est de sa solidité financière, avec une perspective stable.

Cette note correspond à la quatrième note la plus élevée d'une échelle comportant vingt-deux (22) échelons qui varient de AAA à R. Pour les catégories AA à CCC, DBRS Morningstar peut ajouter la mention « high » ou « low » pour indiquer la position relative occupée par le titre à l'intérieur d'une catégorie. L'absence d'une telle mention indique que la cote se situe dans le milieu de la catégorie. Les assureurs qui font partie de la catégorie AA sont considérés comme ayant une excellente capacité à honorer leurs engagements contractuels. Ces assureurs ne sont pas susceptibles d'être significativement vulnérables à des conditions commerciales et économiques défavorables.

L'échelle de notation des titres de créance à long terme de DBRS Morningstar est conçue de manière à donner une indication du risque qu'un emprunteur ne puisse pas s'acquitter de ses obligations dans les délais prévus en ce qui regarde le capital et les intérêts.

En ce qui concerne la cote de crédit de l'émetteur, DBRS Morningstar a attribué la note de A à iA Société financière et la note de AA (low) à iA Assurance.

La note de crédit de l'émetteur de iA Société financière se situe deux échelons en dessous de la note de crédit de l'émetteur de iA Assurance, sa principale filiale opérante. Le différentiel de deux échelons reflète notamment la subordination structurelle des créanciers de la société de gestion de portefeuille aux créanciers de la société opérante en situation d'insolvabilité et reconnaît que iA Société financière dépend de ses sociétés opérantes pour ses revenus. La note de crédit de l'émetteur de iA Société financière serait affectée positivement par l'amélioration de la note de crédit de l'émetteur de iA Assurance. Inversement, la note de iA Société financière serait affectée négativement par une dégradation de la note de

iA Assurance. La note A attribuée à iA Société financière correspond à la sixième note la plus élevée d'une échelle comportant vingt-deux (22) échelons qui varient de AAA à R.

Les billets avec remboursement de capital à recours limité de iA Société financière sont considérés comme du capital hybride et ont reçu la note BBB (high) Les instruments de capital hybride qui se convertissent en actions privilégiées émises par iA Société financière sont notés deux échelons en dessous de la note relative à la cote de crédit de iA Société financière.

Par ailleurs, DBRS Morningstar a attribué la note A (low) aux débetures subordonnées de iA Société financière, laquelle est la septième meilleure note d'une échelle comportant vingt-six (26) échelons regroupés en dix catégories. En outre, DBRS Morningstar a attribué la note A (high) aux débetures subordonnées de iA Assurance, soit la cinquième note la plus élevée sur un total de vingt-six (26) échelons regroupés en dix catégories. De plus, DBRS Morningstar a attribué la note BBB (high) aux billets avec remboursement de capital à recours limité de iA Société financière, soit la huitième note la plus élevée sur l'échelle susmentionnée de vingt-six (26) échelons. Les catégories de notation de DBRS Morningstar pour ce type de titre varient de AAA à D. Pour les catégories autres que AAA et D, DBRS Morningstar peut ajouter la mention « high » ou « low » pour indiquer la position relative occupée par le titre à l'intérieur d'une catégorie. L'absence de mention indique que le titre se situe au milieu de la catégorie. La note A (high) attribuée à iA Assurance signifie que ses débetures subordonnées ont une qualité de crédit dite « satisfaisante », c'est-à-dire plus élevée que la qualité « adéquate » des titres de la catégorie BBB, mais moins élevée que la qualité « supérieure » des titres de la catégorie AA. La protection des intérêts et du capital est toujours considérable, mais le niveau de solidité est inférieur à celui des entités ayant obtenu la note AA. Bien que la note A soit d'un niveau respectable, les entités faisant partie de cette catégorie sont considérées plus sensibles à un environnement économique défavorable et ont des tendances cycliques plus prononcées que les sociétés qui obtiennent une note plus élevée.

DBRS Morningstar a attribué la note Pfd-1 (low) aux actions privilégiées de iA Assurance. Il s'agit de la troisième note la plus élevée d'une échelle comportant seize (16) échelons. Les notes de DBRS Morningstar sont regroupées en six catégories variant de Pfd-1 à D. L'échelle de notation des actions privilégiées de DBRS Morningstar est employée dans le marché des valeurs mobilières canadien et est conçue de manière à donner une indication du risque qu'un émetteur ne puisse pas s'acquitter intégralement de ses obligations dans les délais prévus en ce qui concerne ses engagements à l'égard du capital et des intérêts. La note Pfd-1 indique que les actions privilégiées sont d'une qualité de crédit dite « supérieure ». Cela indique que la sécurité des dividendes et du capital est supérieure et que les résultats financiers et le bilan sont solides. La note Pfd-1 correspond généralement aux obligations d'émetteurs de haut rang cotées AAA ou AA. La mention « high » ou « low » reflète de nouveau la position relative à l'intérieur d'une catégorie de notation, alors que l'absence d'une telle mention indique que la cote se situe dans le milieu de la catégorie.

La perspective attribuée à toutes les cotes accordées par DBRS Morningstar à iA Assurance reflète l'opinion de DBRS Morningstar quant à la direction que pourrait prendre la cote en fonction des conditions économiques et des tendances en cours. La perspective peut être « Positive », « Stable » ou « Negative ». Actuellement, la perspective attribuée à toutes les cotes accordées par DBRS Morningstar à iA Assurance est « Stable ».

A.M. Best

La note à l'égard de la solidité financière représente une opinion de A.M. Best quant à la capacité d'un assureur à honorer ses engagements envers ses porteurs de police. Ceux-ci sont en pratique des créanciers de premier rang. La note B+ et celles plus élevées sont accordées aux assureurs qui font partie du groupe dit « sécuritaire », tandis que la note B et celles moins élevées sont attribuées aux assureurs dits « vulnérables ». Au 31 décembre 2021, la note A+ (Superior) était attribuée à iA Assurance pour sa solidité financière, ce qui signifie que, dans l'opinion de A.M. Best, iA Assurance affiche un bilan financier robuste, une solide performance opérationnelle et une tendance stable dans ses résultats d'exploitation. Les assureurs notés A+ (Superior) ont une capacité supérieure à honorer leurs engagements envers leurs porteurs de polices. Il s'agit de la deuxième note la plus élevée sur un total de seize (16) échelons. Les notes de A.M. Best varient de A++ à S.

L'échelle A.M. Best concernant la cote de crédit de l'émetteur est établie d'après la capacité de l'émetteur à honorer ses engagements envers ses créanciers. Les notes de niveau bbb et plus sont accordées aux émetteurs d'un groupe désigné sous le vocable « Investment Grade », tandis que celles de niveau bb et moins sont attribuées à un groupe d'émetteurs dits « Non -Investment Grade ». La note aa- attribuée à iA Assurance est la quatrième plus élevée sur un total de -vingt-quatre (24) échelons et elle indique que l'émetteur présente une « très forte » capacité à honorer ses engagements. L'échelle de A.M. Best comporte des échelons qui varient de aaa à s. La présence d'un signe positif (+) ou négatif (-) indique que la qualité du crédit est plus près du haut ou du bas de la catégorie.

A.M. Best utilise une échelle en tous points semblable à celle utilisée pour la cote de crédit de l'émetteur pour noter les titres de dette à long terme. Les notes et les mentions ajoutées aux notes ont aussi les mêmes significations que celles attribuées aux cotes de crédit de l'émetteur. Les débetures subordonnées de iA Assurance ont obtenu la note a, soit le sixième plus haut rang des vingt-trois (23) échelons, tandis que les actions privilégiées ont obtenu la note a-, soit le septième rang sur vingt-trois (23).

Les descriptions des notes qui figurent ci-dessus proviennent de renseignements publics qui sont publiés par chaque agence de notation.

Dividendes

La déclaration et le versement de dividendes relèvent du conseil d'administration et dépendent des résultats financiers de la Société ainsi que de sa situation financière et d'autres facteurs que le conseil d'administration juge pertinents. Les dividendes sur les actions privilégiées sont, conformément aux statuts, déclarés trimestriellement au cours des réunions du conseil d'administration tenues en février, mai, août et novembre et sont versés trimestriellement. En plus du dividende trimestriel, la Société peut aussi verser un dividende additionnel à son seul porteur d'actions ordinaires, sous réserve du respect des exigences de maintien du capital.

Actions privilégiées

Le 28 février 2018, la Société a émis 6 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série I, pour une valeur totale de 150 millions de dollars. Ces actions privilégiées donnent droit, lorsque déclaré par le conseil d'administration de iA Assurance, à un dividende trimestriel non cumulatif et fixe de 0,30 \$ par action privilégiée. La Société a versé 7,2 millions de dollars sous forme de dividendes aux porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, série I, en 2022 (7,2 millions de dollars en 2021 et en 2020).

Le 28 février 2023, la Société a annoncé l'émission d'un avis de rachat aux porteurs d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de catégorie A, Série I (« **actions privilégiées de série I** »). Lorsque le rachat des actions privilégiées de série I prévu pour le 31 mars 2023 aura été effectué, la Société aura racheté toutes ses actions privilégiées de série I émises et en circulation, soit 6 000 000 d'actions privilégiées de série I. La Société paiera le prix de rachat de 25,00 \$, moins tout impôt à retenir ou à déduire. Ce rachat représente un capital de 150 millions de dollars.

Le 1^{er} juin 2012, la Société a émis 6 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série G, pour une valeur totale de 150 millions de dollars. Le 28 juin 2012, la Société a clôturé l'émission de 4 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série G, pour une valeur totale de 100 millions de dollars. Ces actions privilégiées donnent droit, lorsque déclaré par le conseil d'administration de iA Assurance, à un dividende trimestriel non cumulatif et ajusté tous les cinq ans. Le taux de dividende annuel initial était de 1,0750 \$ par action privilégiée. Le 30 juin 2017, le taux annuel a été révisé à 0,94425 \$ par action privilégiée. La Société a versé 4,7 millions de dollars sous forme de dividendes aux porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, série G, en 2022 (9,4 millions de dollars en 2021 et en 2020). Le 30 juin 2022, la Société a racheté la totalité des 10 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série G à un prix de 25 \$ par action, ce qui a représenté un montant en capital de 250 millions de dollars.

Le 24 février 2006, la Société a émis 5 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série B, pour une valeur totale de 125 millions de dollars. Ces actions privilégiées donnent droit, lorsque déclaré par le conseil d'administration de iA Assurance, à un dividende trimestriel non cumulatif et fixe de 0,2875 \$ par action privilégiée. La Société a versé 5,8 millions de dollars sous forme de dividendes aux porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, série B, en 2022 (5,8 millions de dollars en 2021 et en 2020).

Actions ordinaires

La Société a versé des dividendes à son unique porteur d'actions ordinaires, iA Société financière, aux montants de 300 millions de dollars en 2022, de 250 millions de dollars en 2021 et de 1,181 milliards de dollars en 2020.

Marché pour la négociation des titres de iA Assurance

Cours et volume des opérations

Les actions privilégiées de iA Assurance, soit les actions privilégiées catégorie A, série B, et série I se négocient à la Bourse de Toronto sous leur symbole respectif IAF.PR.B, et IAF.PR.I. Les actions privilégiées catégorie A, série G étaient inscrites à la bourse de Toronto sous le symbole IAF.PR.G jusqu'à leur rachat en date du 30 juin 2022.

Le cours de l'action privilégiée varie davantage selon l'évolution des taux d'intérêt que selon l'évolution des résultats de la Société, étant donné que l'action se rapproche plus d'un titre à revenu fixe (le dividende versé est déterminé d'avance et le titre ne peut participer aux bénéfices de la Société en recevant des dividendes autres que ceux prévus).

Les tableaux qui suivent présentent les cours minimum et maximum ainsi que le volume total des actions privilégiées de iA Assurance négociées à la Bourse de Toronto durant l'année 2022. L'action privilégiée de catégorie A, série B (émission du 24 février 2006 à 25,00 \$ l'action) de iA Assurance a clôturé l'année 2022 à un cours de 19,43 \$ comparativement à 25,00 \$ à la fin de 2021 et toutes les actions privilégiées de la catégorie A, série G émises et en circulation (émissions du 1^{er} juin et du 28 juin 2012 à 25,00 \$ l'action) ont été rachetées en date du 30 juin 2022 à un prix de rachat de 25,00 \$, moins tout impôt à retenir ou à déduire. Les actions rachetées ont clôturé à un cours de 25,05 \$ à la fin de 2021. L'action privilégiée de catégorie A, série I (émission du 28 février 2018 à 25,00 \$ l'action) de iA Assurance a clôturé l'année 2022 à un cours de 22,96 \$ comparativement à 25,73 \$ à la fin de 2021.

Le 28 février 2023, la Société a annoncé l'émission d'un avis de rachat aux porteurs d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de catégorie A, Série I (« actions privilégiées de série I »). Lorsque le rachat des actions privilégiées de série I prévu pour le 31 mars 2023 aura été effectué, la Société aura racheté toutes ses actions privilégiées de série I émises et en circulation, soit 6 000 000 d'actions privilégiées de série I. La Société paiera le prix de rachat de 25,00 \$, moins tout impôt à retenir ou à déduire. Ce rachat représente un capital de 150 millions de dollars.

Transactions du titre IAF.PR.B (actions privilégiées) à la Bourse de Toronto en 2022

	Cours minimum	Cours maximum	Volume	Valeur
	\$	\$	#	\$
Janvier 2022	25,15	24,67	31 965	794 240
Février 2022	24,95	23,49	31 974	786 840
Mars 2022	24,34	23,04	25 300	602 498
Avril 2022	23,30	20,80	48 466	1 073 012
Mai 2022	22,81	21,00	24 457	535 814
Juin 2022	22,75	20,70	44 238	940 783
Juillet 2022	21,45	20,41	17 536	369 189
Août 2022	21,76	20,70	23 879	506 623
Septembre 2022	21,24	19,65	26 665	551 957
Octobre 2022	20,30	17,66	29 971	558 093
Novembre 2022	19,00	17,96	65 674	1 213 705
Décembre 2022	19,43	18,50	66 042	1 256 965
Année 2022	25,15	17,66	436 167	9 189 719

Transactions du titre IAF.PR.G (actions privilégiées) à la Bourse de Toronto en 2022

	Cours minimum	Cours maximum	Volume	Valeur
	\$	\$	#	\$
Janvier 2022	25,20	25,05	90 117	2 262 438
Février 2022	25,18	24,80	49 403	1 236 441
Mars 2022	25,14	24,10	130 023	3 225 569
Avril 2022	25,00	23,16	143 697	3 538 411
Mai 2022	25,20	23,90	727 529	18 285 192
Juin 2022	25,00	24,95	812 661	20 300 981
Juillet 2022	-	-	-	-
Août 2022	-	-	-	-
Septembre 2022	-	-	-	-
Octobre 2022	-	-	-	-
Novembre 2022	-	-	-	-
Décembre 2022	-	-	-	-
Année 2022	25,20	-	1 953 430	48 849 032

Transactions du titre IAF.PR.I (actions privilégiées) à la Bourse de Toronto en 2022

	Cours minimum	Cours maximum	Volume	Valeur
	\$	\$	#	\$
Janvier 2022	25,61	25,22	44 375	1 126 345
Février 2022	25,37	24,88	87 660	2 208 406
Mars 2022	25,24	24,05	86 461	2 139 936
Avril 2022	25,10	23,35	30 035	728 623
Mai 2022	24,99	23,50	49 643	1 213 797
Juin 2022	24,97	24,08	47 828	1 174 532
Juillet 2022	24,40	23,25	39 665	942 684
Août 2022	24,61	23,62	32 311	780 696
Septembre 2022	24,15	22,02	64 092	1 495 361
Octobre 2022	22,11	20,30	261 765	5 426 780
Novembre 2022	21,91	21,00	46 510	997 106
Décembre 2022	22,96	21,42	99 517	2 185 455
Année 2022	25,61	20,30	889 862	20 419 720

Administrateurs et haute direction

Nom, poste et titres détenus

À la date de la présente Notice annuelle, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société (lesquels sont énumérés dans les tableaux suivants) n'était propriétaire véritable (ou exerçait une emprise), directement ou indirectement, d'actions ordinaires de iA Assurance. En effet, depuis la prise d'effet de l'arrangement, la totalité des actions ordinaires de iA Assurance sont détenues par iA Société financière.

De plus, à la date de la présente Notice annuelle, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société (lesquels sont énumérés dans les tableaux suivants) étaient propriétaires véritables (ou exerçaient une emprise), en tant que groupe, directement ou indirectement, de 153 557 actions ordinaires de iA Société financière (exclusion faite des unités d'actions fictives et des unités d'actions liées au rendement), soit environ de 0,15 % des actions ordinaires émises et en circulation.

Également, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société n'était propriétaire véritable (ou exerçait une emprise) d'actions avec droit de vote dans une filiale de la Société qui n'est pas détenue en totalité par la Société.

Le tableau qui suit présente, à la date de la présente Notice annuelle, les membres du conseil d'administration de iA Assurance. Le mandat de chacun des administrateurs se termine à la clôture de la prochaine assemblée annuelle de l'unique porteur d'actions ordinaires et des porteurs de polices avec participation de la Société.

Information complémentaire sur les administrateurs et les dirigeants

Administrateurs de iA Assurance

Nom et lieu de résidence	Fonctions au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis	Appartenance à des comités du conseil d'administration
MARIO ALBERT Résidence : Québec (Québec) Canada	Depuis 2020 : administrateur de sociétés 2017 - 2020 : vice-président exécutif et responsable du programme de modernisation des systèmes de l'assurance collective à La Capitale assureur de l'administration publique inc.	Novembre 2020	— Comité d'audit — Comité de placements
WILLIAM F. CHINERY Résidence : Toronto (Ontario) Canada	Depuis plus de cinq ans : administrateur de sociétés	Mai 2021	— Comité de placements
BENOIT DAIGNAULT Résidence : Hudson (Québec) Canada	Depuis 2019 : administrateur de sociétés 2014 - 2019 : président et chef de la direction chez Exportation et développement Canada	Mai 2019	— Comité de placements — Comité des ressources humaines et de rémunération
NICOLAS DARVEAU-GARNEAU Résidence : Los Gatos (Californie) États-Unis	Depuis 2022 : chef, Stratégie et Croissance chez Coveo Solutions inc. (une société de logiciels d'intelligence artificielle appliquée de premier plan fournissant des solutions numériques aux entreprises) 2017 - 2022 : stratège en chef chez Google Search	Mai 2018	— Comité des ressources humaines et de rémunération
EMMA K. GRIFFIN Résidence : Henley on Thames (Oxfordshire) Royaume-Uni	Depuis plus de cinq ans : administratrice de sociétés	Novembre 2016	— Comité de placements (présidente) — Comité des risques, de gouvernance et d'éthique

Nom et lieu de résidence	Fonctions au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis	Appartenance à des comités du conseil d'administration
GINETTE MAILLÉ Résidence : Montréal (Québec) Canada	Depuis 2017 : vice-présidente, Finances, administration, et chef de la direction financière d'Aéroports de Montréal (société à but non lucratif responsable de la gestion, de l'exploitation et du développement de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal et de l'aéroport international Montréal-Mirabel)	Juillet 2019	— Comité d'audit
JACQUES MARTIN Résidence : Larchmont (New York) États-Unis	Depuis plus de cinq ans : administrateur de sociétés	Janvier 2011	— Président du conseil d'administration — Comité des risques, de gouvernance et d'éthique (président) — Comité des ressources humaines et de rémunération
MONIQUE MERCIER Résidence : Outremont (Québec) Canada	Depuis 2019 : administratrice de sociétés 2014 - 2018 : vice-présidente exécutive, Affaires corporatives, chef des services juridiques et de la gouvernance chez TELUS Corporation	Mai 2019	— Comité d'audit — Comité des ressources humaines et de rémunération
DANIELLE G. MORIN Résidence : Longueuil (Québec) Canada	Depuis plus de cinq ans : administratrice de sociétés	Mai 2014	— Comité des risques, de gouvernance et d'éthique — Comité d'audit (présidente)
MARC POULIN Résidence : Outremont (Québec) Canada	Depuis plus de cinq ans : administrateur de sociétés	Mai 2018	— Comité de ressources humaines et de rémunération (président) — Comité des risques, de gouvernance et d'éthique
SUZANNE RANCOURT Résidence : Verdun, L'Île-des-Sœurs (Québec) Canada	Depuis plus de cinq ans : administratrice de sociétés	Mai 2021	— Comité des risques, de gouvernance et d'éthique — Comité d'audit
DENIS RICARD Résidence : Pont-Rouge (Québec) Canada	Depuis 2018 : président et chef de la direction 2017 - 2018 : chef de l'exploitation	Septembre 2018	
OUMA SANANIKONE Résidence : New York (New York) États-Unis	Depuis plus de cinq ans : administratrice de sociétés	Mai 2022	— Comité de placements
REBECCA SCHECHTER Résidence : Needham (Massachusetts) États-Unis	Depuis 2022 : vice-présidente sénior et directrice générale de Dragon Ambient eXperience (DAX), Nuance Communications Inc. (une entreprise de Microsoft dont l'objectif est de transformer l'expérience fournisseur-patient et d'améliorer les résultats en matière de santé globale) 2020 - 2022 : directrice générale, Optum Behavior Health 2018 - 2020 : vice-présidente principale, Optum Health 2016 - 2018 : présidente, Liberty Mutual Benefits	Mai 2022	— Comité des risques, de gouvernance et d'éthique
LUDWIG W. WILLISCH Résidence : Old Greenwich (Connecticut) États-Unis	Depuis plus de cinq ans : administrateur de sociétés	Juillet 2021	

Le tableau qui suit présente, à la date de la présente Notice annuelle, les membres de la haute direction de iA Assurance. Toutes ces personnes sont membres du comité exécutif.

Membres de la haute direction de iA Assurance

Nom, fonction et lieu de résidence	Fonctions au cours des cinq dernières années	Au service de la Société depuis
ALAIN BERGERON Vice-président exécutif et chef des placements Résidence : Toronto (Ontario) Canada	— Nommé au poste actuel en 2019 — 2013-2019 : vice-président principal et gestionnaire de portefeuilles, Placements MacKenzie	Septembre 2019
STEPHAN BOURBONNAIS Vice-président exécutif, Gestion de patrimoine Résidence : Candiac (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2023 — 2021-2023 : président et chef de la direction, iA Gestion privée de patrimoine — 2013-2021 : premier vice-président et directeur général, Est du Canada, Gestion de patrimoine TD	Février 2021
STEPHANIE BUTT THIBODEAU Vice-présidente exécutive et chef, Talents et culture Résidence : Orléans (Ontario) Canada	— Nommée au poste actuel en 2022 — 2016-2022 : vice-présidente sénior, Personnel et culture, Exportation et développement Canada	Mai 2022
ÉRIC JOBIN Vice-président exécutif, Efficacité opérationnelle Résidence : Saint-Gabriel-de-Valcartier (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2023 — 2020-2023 : vice-président exécutif, Solutions d'assurance et d'épargne collectives — 2020 : vice-président principal, Solutions d'assurance et d'épargne collectives (intérim) — 2017-2020 : vice-président, Actuariat et finance	Janvier 1994
RENÉE LAFLAMME Vice-présidente exécutive, Assurance, Épargne et retraite individuelles Résidence : Québec (Québec) Canada	— Nommée au poste actuel en 2018 — 2015-2018 : vice-présidente exécutive, Solutions d'assurance et d'épargne collectives	Avril 1998
PIERRE MIRON Vice-président exécutif et chef de la transformation Résidence : Repentigny (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2021 — 2020-2021 : vice-président exécutif, Technologies de l'information et Opérations de placements — 2018-2020 : vice-président exécutif, Technologies de l'information — 2010-2018 : premier vice-président, Opérations et T.I., Caisse de dépôt et placement du Québec	Septembre 2018
SEAN O'BRIEN Vice-président exécutif, Solutions d'assurance et d'épargne collectives Résidence : Toronto (Ontario) Canada	— Nommé au poste actuel en 2023 — 2020-2023 : vice-président exécutif, Gestion de patrimoine — 2020 : vice-président exécutif, Services aux concessionnaires et risques spéciaux — 2018-2020 : vice-président principal, iA Services aux concessionnaires	Octobre 2015
JACQUES POTVIN Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef Résidence : Cap-Santé (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2018 — 2015-2018 : vice-président et chef de la gestion de risques	Juin 1990
DENIS RICARD Président et chef de la direction Résidence : Pont-Rouge (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2018 — 2017-2018 : chef de l'exploitation	Juin 1985
PHILIPPE SARFATI Vice-président exécutif et chef de la gestion des risques Résidence: Toronto (Ontario) Canada	— Nommé au poste actuel en 2021 — 2018-2021 : chef de la gestion des risques, Banque Concentra — 2017-2018 : directeur général, Promontory Financial Group	Septembre 2021

Nom, fonction et lieu de résidence	Fonctions au cours des cinq dernières années	Au service de la Société depuis
LILIA SHAM Vice-présidente exécutive, Stratégie et développement corporatifs Résidence : Toronto (Ontario) Canada	— Nommée au poste actuel en 2020 — 2019-2020 : vice-présidente exécutive, Développement corporatif — 2018-2019 : professeure à l'Université York, Schulich School of Business	Mai 2019
MICHAEL L. STICKNEY Vice-président exécutif et chef de la croissance Résidence : Scottsdale (Arizona) États-Unis	— Nommé au poste actuel en 2019 — 2005-2019 : vice-président exécutif, Développement des affaires aux États-Unis	Novembre 1987

Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

Sauf en ce qui concerne les divulgations énoncées ci-après, à la connaissance des administrateurs et des membres de la direction de la Société, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société :

- a) n'est, à la date de la présente Notice annuelle, ou n'a été, au cours des dix années précédant la date de la présente Notice annuelle, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société, y compris de la Société, qui :
 - (i) pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable, ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs;
 - (ii) après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs découlant d'un événement survenu pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances;
 - (iii) pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir l'actif;
- b) n'a, au cours des dix ans précédant la date de la présente Notice annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir son actif;

à l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous :

 - (i) Madame Emma K. Griffin est devenue administratrice de ED&F Man Holdings Limited (« **ED&F Man** ») le 10 décembre 2020 à la demande des banques, qui avaient requis l'ajout de deux nouveaux administrateurs au conseil d'administration de ED&F Man. Au moment de sa nomination, le groupe ED&F Man était confronté à d'importantes difficultés financières et venait de mettre en œuvre un refinancement par le biais d'un plan d'arrangement, lequel visait à prolonger l'échéance de certaines de ses dettes financières et à emprunter de nouveau auprès de ses prêteurs. Le refinancement de 2020 a permis d'éviter une insolvabilité immédiate, mais la pression financière persistante a nécessité un processus de refinancement additionnel pour assurer la survie de l'entreprise. ED&F Man a commencé un plan de restructuration en vertu de la partie 26A de la *Companies Act 2006* (Royaume-Uni) le 3 février 2022. Le 24 février 2022, le tribunal a autorisé ED&F Man à convoquer sept assemblées pour les catégories d'actionnaires et de créanciers concernés. Le 16 mars 2022, les catégories ont voté sur le plan proposé. Six catégories ont chacune approuvé le plan par plus de 75 % des voix (en personne ou par procuration) de la catégorie concernée. Dans une catégorie, l'approbation a été de 69,66 % des voix. L'audience finale d'homologation a eu lieu le 23 mars 2022, au cours de laquelle le tribunal anglais a homologué le plan, rendant ainsi celui-ci contraignant en droit anglais pour tous les actionnaires et créanciers de ces sept catégories, indépendamment de leur vote ou absence de vote.

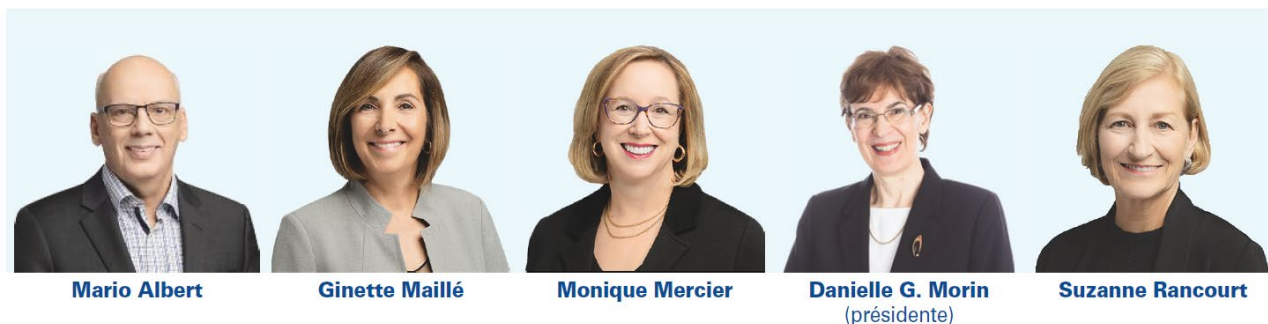
En outre, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société n'a fait l'objet de pénalités ou de sanctions imposées par un tribunal en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou par une autorité réglementaire en valeurs mobilières ou a pris une entente de règlement auprès d'une autorité réglementaire en valeurs mobilières ou a été l'objet de pénalités ou de sanctions imposées par un tribunal ou un organisme réglementaire qui pourraient éventuellement être considérées comme importantes par un investisseur raisonnable qui doit voter pour l'administrateur.

Comité d'audit

Le comité d'audit a pour mandat d'appuyer le conseil d'administration à l'égard de ses responsabilités ayant trait à la divulgation de l'information financière de la Société aux actionnaires et aux autres parties prenantes, à l'environnement de contrôle interne, au responsable de l'audit interne, à l'auditeur externe, ainsi qu'au chef des finances et actuaire en chef de la Société. Entre autres, le comité doit veiller à ce que les processus soient en place pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers de la Société sont préparés conformément aux normes d'information financière et aux exigences légales et réglementaires applicables. Le comité d'audit reçoit des rapports trimestriels concernant les projets importants en matière d'investissement numérique et les opérations en matière de technologies de l'information. Il reçoit également des rapports sur les programmes de sécurité de l'information et de gouvernance des données sur une base régulière. Le texte intégral du *Mandat du comité d'audit* est reproduit à l'annexe A de la présente Notice annuelle.

En plus de ce qui est prévu dans le *Mandat du comité d'audit*, et conformément à notre *Politique relative au responsable de l'audit interne* et à la *Ligne directrice sur la gouvernance* de l'AMF, le comité joue un rôle accru dans la supervision du responsable de l'audit interne. La politique prévoit le rôle du comité dans la nomination, l'approbation des objectifs ainsi que de la rémunération, l'évaluation de la performance et la cessation volontaire ou involontaire des fonctions du responsable de l'audit interne.

Le comité d'audit est présentement formé des cinq personnes suivantes :



Le comité est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le conseil est d'avis que les membres du comité d'audit possèdent ensemble les connaissances, l'expérience et le profil nécessaires pour remplir le mandat du comité. Chacun de ses membres possède les compétences financières au sens attribué à cette expression dans les règles des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les membres du comité ont acquis les connaissances et l'expérience nécessaires pour s'acquitter de leurs tâches à titre de membres du comité en ayant occupé des postes de chef de la direction, de chef des finances, de haut dirigeant ou d'administrateur au sein d'autres sociétés ou en raison de leur parcours académique.

Mario Albert a occupé le poste de vice-président exécutif et était responsable de la modernisation des systèmes du secteur de l'assurance collective à La Capitale de 2017 jusqu'à son départ à la retraite en 2020. Il a auparavant occupé plusieurs postes de direction au sein d'organismes privés, publics et parapublics québécois. Il a notamment été directeur général de Finance Montréal, une entreprise à but non lucratif formée par les institutions financières faisant affaire au Québec et visant le développement et le rayonnement du secteur financier québécois. Il a été président-directeur général d'Investissement Québec et il a œuvré au sein de l'Autorité des marchés financiers, où il a agi à titre de surintendant de la distribution et, par la suite, à titre de président-directeur général. Dans le cadre de cette dernière fonction, il a agi à titre de membre du conseil d'administration de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et de président du comité de vérification de cet organisme. Avant de rejoindre l'Autorité des marchés financiers, monsieur Albert a occupé le poste de sous-ministre adjoint responsable des politiques budgétaires et de l'économie au sein du ministère des Finances du Québec. Monsieur Albert a commencé sa carrière au ministère des Finances du Canada en 1982. Après avoir occupé des postes qui comportaient des responsabilités de plus en plus importantes, il a notamment occupé le poste de chef de la prévision économique canadienne. Il siège actuellement au conseil d'administration de l'Institut de gouvernance numérique, un organisme à but non lucratif qui offre des services d'accompagnement en gestion de l'information et en transformation numérique, et au conseil d'administration de Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), un organisme à but non lucratif ayant comme mandat de soutenir le développement et le rayonnement de BanQ en recueillant des fonds destinés à la réalisation de sa mission en tant que haut lieu de culture, de savoir et de patrimoine québécois. Il est également membre du comité de financement de diaMentis, une entreprise qui développe des solutions pour le diagnostic des troubles de santé mentale. Monsieur Albert a fait ses études à l'Université Laval, où il a obtenu un baccalauréat en économie en 1979. Il a également complété la scolarité du programme de maîtrise en économie de l'Université Laval en 1982.

Ginette Maillé est au service d'Aéroports de Montréal depuis avril 2017 à titre de vice-présidente, Finances, administration et chef de la direction financière. Elle possède plus de 30 ans d'expérience financière, opérationnelle et stratégique au sein d'entreprises en démarrage et de grandes entreprises, privées et cotées en bourse (TSX et NASDAQ), œuvrant à l'échelle nationale et internationale. Elle a notamment été 14 ans à l'emploi de Pages Jaunes Limitée, où elle a occupé le poste de vice-présidente et chef de la comptabilité pour ensuite être promue au poste de première vice-présidente et chef de la direction financière. Elle a également occupé plusieurs fonctions de gestion dans le domaine des technologies de l'information, notamment sur le plan de la transformation numérique. Elle a siégé au conseil d'administration du Financial Executives International Canada (section du Québec) de 2014 à 2017. Madame Maillé siège actuellement au conseil d'administration de la fondation Le Chaînon. Comptable professionnelle agréée, madame Maillé détient un baccalauréat en sciences comptables de l'Université du Québec à Montréal et a obtenu la certification IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Monique Mercier est administratrice de sociétés. Elle est également conseillère principale pour le cabinet d'avocats Bennett Jones. Au cours de sa carrière, elle a occupé plusieurs fonctions exécutives dans l'industrie des télécommunications et de la technologie. De 2014 jusqu'à son départ à la retraite en décembre 2018, elle a occupé le poste de vice-présidente à la direction, Affaires corporatives, chef des services juridiques et de la gouvernance chez TELUS. Elle était responsable des affaires juridiques et réglementaires, des relations gouvernementales, des médias, de l'immobilier et du développement durable. Elle a commencé sa carrière chez Stikeman Elliott en tant qu'avocate en fiscalité en 1984. Elle a ensuite travaillé chez BCE et Bell Canada International avant de passer chez Emergis en 1999, qui a été acquise par TELUS en 2008. Madame Mercier a siégé au conseil d'administration de la Banque du Canada. Elle redonne à la communauté par sa participation au conseil d'administration de la Fondation pour la recherche en chirurgie thoracique de Montréal. Madame Mercier est titulaire d'un diplôme de la faculté de droit de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en sciences politiques de l'Université d'Oxford, où elle a reçu la prestigieuse bourse de Commonwealth. En juin 2018, madame Mercier a reçu le prix d'excellence pour l'ensemble de ses réalisations lors de la remise des Prix des conseillers juridiques du Canada. En 2017, le Barreau du Québec lui a attribué le titre d'Avocate émérite. En 2016, elle a été désignée « femme de l'année » par l'organisme Les Femmes en communications et technologie (FCT). En 2015, elle a fait son entrée dans le Temple de la renommée des 100 Canadiennes les plus influentes du Réseau des femmes exécutives. Madame Mercier siège aux conseils d'administration de Groupe TMX Limitée, d'Alamos Gold inc. et d'Innergex énergie renouvelable inc.

Danielle G. Morin est administratrice de sociétés. Elle possède une vaste expérience en finance, comptant notamment plus de 35 ans d'expérience dans plusieurs secteurs liés aux services financiers. Elle a travaillé à la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, de 1977 à 1990, et à La Compagnie Laurentienne-Impériale, de 1990 à 1994, où elle a été première vice-présidente et chef de l'exploitation. Elle a ensuite travaillé au sein du Groupe Desjardins dans les domaines des fonds communs de placement et des rentes collectives avant de se joindre en 1999 à Canagex inc., une filiale de placement du Groupe Desjardins, à titre de vice-présidente, Finances et exploitation. En 2001, elle s'est jointe à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public en tant que première vice-présidente responsable des opérations financières. Madame Morin a occupé le poste de première vice-présidente, Distribution et service à la clientèle à Investissements Standard Life inc. de 2006 à 2013. Madame Morin a été administratrice d'ASSURIS, d'Investissements Standard Life inc., de l'Université Laval et de la Fondation de l'Université Laval. Madame Morin est diplômée de l'Institut des administrateurs de sociétés où elle a obtenu la certification IAS.A. Elle est également titulaire d'un baccalauréat en sciences actuarielles de l'Université Laval. Elle a été Fellow de l'Institut canadien des actuaires de 1980 à 2019.

Suzanne Rancourt est administratrice de sociétés et compte plus de 30 ans d'expérience en consultation et en gestion dans le secteur des finances et des technologies de l'information. Madame Rancourt a été vice-présidente, Audit interne et risques d'entreprise chez CGI de 2006 à 2016. Depuis son entrée en fonction chez CGI en 1985, elle a exercé des fonctions à responsabilités croissantes en consultation, stratégie et technologies de l'information, développement d'affaires, gestion de grands projets et fonctions corporatives dans un environnement mondial. Avant de rejoindre CGI, madame Rancourt avait amorcé sa carrière en tant qu'auditeur et avait travaillé en finance, comptabilité et opérations au sein d'organisations des secteurs financiers, de la distribution et du détail. Madame Rancourt siège également au conseil d'administration de l'Institut des administrateurs de sociétés, section Québec. Madame Rancourt est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal ainsi que d'une certification IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle est comptable professionnelle agréée (CPA). Madame Rancourt siège également au conseil d'administration de Groupe WSP Global Inc.

Attribution de contrats relatifs aux services non liés à l'audit

La *Politique relative à l'indépendance de l'auditeur externe* de la Société a pour objet d'assurer la préservation de l'indépendance de l'auditeur. Elle prévoit que tout contrat de services avec l'auditeur externe pour des services non liés à l'audit doit être approuvé soit par le comité ou son président selon la valeur des honoraires liés à ces services. Le comité ou son président, selon le cas, doit tenir compte des principes directeurs suivants : (i) lorsque le service demandé pourrait être utile ou pourrait accélérer les services d'audit rendus par l'auditeur, tels que les services relatifs à une vérification diligente dans le processus d'une acquisition, ou (ii) lorsque le service demandé pourrait exiger une connaissance approfondie de la Société, (iii) lorsque l'auditeur est le soumissionnaire ayant présenté la meilleure offre à la suite d'un appel d'offres, ou (iv) lorsque seul l'auditeur est en mesure de fournir ce service.

Honoraires pour les services de l'auditeur externe

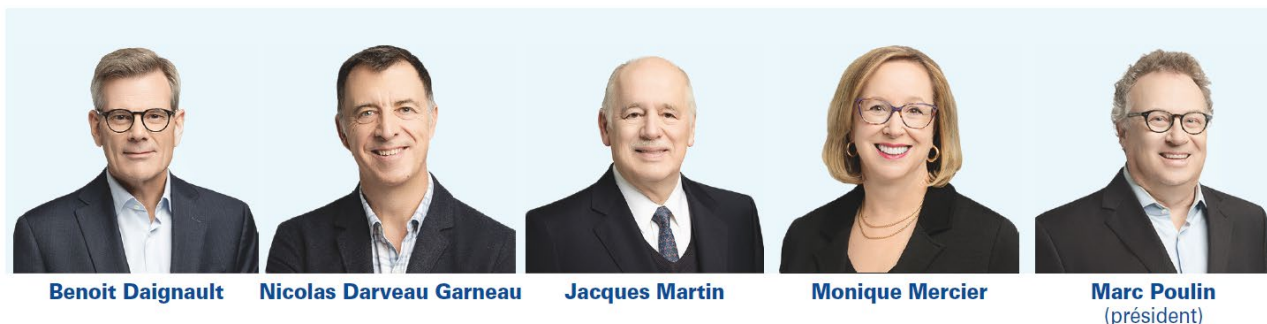
Le cabinet Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. (« Deloitte ») est l'auditeur externe de la Société depuis 1940. Au cours des exercices financiers 2022 et 2021, la Société a versé à Deloitte les honoraires suivants :

	2022 (en milliers de dollars)	2021 (en milliers de dollars)
Honoraires d'audit Ces honoraires ont été versés pour l'audit des états financiers de iA Société financière, de iA Assurance ainsi que de ses fonds distincts.	3 697	2 575
Honoraires d'audit des filiales Ces honoraires ont été versés pour l'audit des états financiers de certaines filiales de iA Société financière, à l'exception de iA Assurance.	2 104	2 023
Total des honoraires d'audit	5 801	4 598
Honoraires pour services liés à l'audit Ces honoraires ont été versés pour des services de certification et des services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers tels que des rapports spéciaux, des services liés à l'émission de capital-actions, aux régimes d'avantages sociaux des salariés ainsi qu'à des travaux additionnels liés à l'adoption des normes IFRS 9 et IFRS 17.	2 308	938
Honoraires pour services fiscaux	38	-
Autres honoraires (honoraires pour services non liés à l'audit) Ces honoraires ont été versés en lien avec des services en matière de gestion des risques, d'accompagnement en développement technologique, de sécurité de l'information et de développement stratégique d'espaces de travail.	340	428
Total	8 487	5 964

Comité des ressources humaines et de rémunération

Le comité des ressources humaines et de rémunération a pour mandat d'appuyer le conseil à l'égard des responsabilités relatives à la nomination, la rémunération, l'évaluation, la relève, le développement des ressources, l'expérience employé ainsi qu'à l'égard de la surveillance des politiques et programmes de la Société en matière de ressources humaines. Le comité supporte également le conseil afin de promouvoir une saine gouvernance et gestion des risques liées aux ressources humaines, incluant les risques liés à la rémunération, à la planification de la relève et à la diversité.

Le comité des ressources humaines et de rémunération est présentement formé des cinq personnes suivantes :



Le comité est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le conseil est d'avis que les membres du comité des ressources humaines et de rémunération possèdent les compétences nécessaires pour comprendre les principes et les pratiques en matière de ressources humaines et de rémunération, soit à titre d'ancien chef de la direction d'une société inscrite en bourse, soit à titre de haut dirigeant et qu'ils possèdent ensemble les connaissances, l'expérience et le profil nécessaires pour remplir le mandat du comité.

Conseillers en rémunération

Le comité des risques, de gouvernance et d'éthique et le comité des ressources humaines et de rémunération ont le pouvoir de retenir, lorsqu'ils le juge à propos, les services de conseillers indépendants pour les appuyer dans l'exercice de leurs fonctions et leur fournir l'information nécessaire sur les tendances et les pratiques exemplaires en matière de politiques et de programmes de rémunération dans le marché de la Société.

Rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants

En 2022, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique a retenu les services de Towers Watson Canada inc. (« **Towers Watson** ») pour étudier et analyser la rémunération des administrateurs. Veuillez consulter la section « Rémunération des administrateurs » pour l'information complète sur l'étude effectuée par Towers Watson pour la rémunération des administrateurs. Le comité des ressources humaines et de rémunération a aussi retenu les services de Towers Watson pour : (i) évaluer la rémunération au marché des hauts dirigeants désignés et proposer, au besoin, des ajustements pour mieux aligner la rémunération globale des hauts dirigeants désignés sur la politique de rémunération de la Société et (ii) revoir la conformité de certaines composantes de rémunération afin d'apporter des modifications là où un écart a été observé. La Société a recours aux services de Towers Watson depuis 2015 pour des mandats qui touchent la rémunération des hauts dirigeants désignés.

Autres mandats

En 2022, la Société a retenu les services de Towers Watson pour s'assurer que les programmes de rémunération des employés non-membres de la haute direction de la Société soient alignés aux meilleures pratiques. Les services comprenaient notamment des travaux sur (i) l'examen de la rémunération des employés situés aux États-Unis (ii) la validation de la compétitivité de la structure de rémunération pour les fonctions opérationnelles stratégiques et (iii) l'examen de différentes composantes de la rémunération à la lumière des récentes évolutions du marché et pour mieux s'aligner sur la stratégie de la Société.

Towers Watson Canada Inc.

Honoraires liés à la rémunération des membres de la haute direction et des administrateurs		130 726 \$
Autres honoraires (honoraires liés à la rémunération des employés non-membres de la haute direction)		306 700 \$

Rémunération des administrateurs

À l'exception du président et chef de la direction, qui ne reçoit aucune rémunération à titre d'administrateur pour sa participation aux réunions du conseil d'administration ou aux réunions des comités du conseil, les administrateurs reçoivent la rémunération indiquée dans le tableau de la page 33.

Le tableau à la page 34 présente la rémunération totale versée aux administrateurs pour les services qu'ils ont fournis à iA Société financière et à iA Assurance en 2022. La rémunération est répartie également entre les deux sociétés.

En vertu de son mandat, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique analyse et révisé annuellement la rémunération des administrateurs, incluant le bien-fondé et la forme de rémunération des administrateurs. Le comité fait ensuite des recommandations au conseil d'administration pour s'assurer que ladite rémunération corresponde de façon réaliste aux responsabilités des administrateurs, soit concurrentielle et équitable, sans compromettre l'indépendance des administrateurs.

Une révision de la rémunération des administrateurs a été effectuée en 2022. La firme de consultants Towers Watson a été retenue et a assisté le comité dans son analyse. Cette analyse a consisté à revoir la composition du groupe de comparaison et à comparer la rémunération des membres non exécutifs du conseil d'administration avec celle du groupe de comparaison suivant :

Canaccord Genuity Group Inc.
Banque canadienne de l'Ouest
Banque Laurentienne du Canada
Banque Nationale du Canada
CI Financial Corp.

E-L Financial Corporation Limited
Element Fleet Management Corp.
Equitable Group Inc.
Financière Sun Life inc.
Great-West Lifeco Inc.

Groupe TMX limitée
Home Capital Group Inc.
Intact Corporation financière
Société financière IGM inc.
Société Financière Manuvie

Notre groupe de comparaison doit satisfaire aux critères de sélection suivants :

- À partir de la liste des sociétés de l'indice plafonné de la finance S&P/TSX (à l'exclusion des cinq plus grandes banques canadiennes) :
 - (i) Toute société canadienne du secteur de l'assurance de personnes ; et
 - (ii) Toute société dont les revenus annuels ou la capitalisation boursière se situent entre 1,5 et 10 milliards de dollars.
- Toute autre société canadienne cotée en bourse du secteur de l'assurance de personnes non incluse dans l'indice.

En 2022, le comité a évalué la rémunération versée à ses administrateurs en tenant compte de l'impact potentiel de la pandémie et de l'environnement macroéconomique. Cette évaluation avait également pour objectif de confirmer que les ajustements apportés à la rémunération l'année précédente ont permis de combler l'écart constaté en 2021 avec la médiane du marché. L'analyse a démontré que la rémunération offerte aux administrateurs de la Société demeurait inférieure à la médiane du marché en 2022, si on compare avec le groupe de comparaison. À la suite des résultats de l'étude réalisée par Towers Watson, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique a recommandé une augmentation de la rémunération pour tous les administrateurs et cette recommandation a été approuvée par le conseil d'administration avec date d'effet au 1^{er} octobre 2022 :

- La rémunération annuelle de base pour le président du conseil est passée de 320 000 \$ à 330 000 \$. De ce montant, 110 000 \$ sont versés en unités d'actions différées (UAD);
- La rémunération annuelle de base pour les administrateurs siégeant au conseil d'administration est passée de 140 000 \$ à 150 000 \$. De ce montant, 50 000 \$ sont versés en UAD.

Afin de maintenir la compétitivité de la politique de rémunération des administrateurs de iA Groupe financier par rapport au marché américain, et ainsi attirer et retenir des administrateurs résidant aux États-Unis, la rémunération offerte aux administrateurs américains est versée en dollars américains, sans égard au taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain.

Notre structure de rémunération :

- est concurrentielle;
- est simple et facile à administrer;
- est équitable entre les comités; et
- assure la mobilité entre les comités.

Voici les différents éléments de la rémunération des membres du conseil et de ses comités pour l'année 2022 :

	Du 1 ^{er} janvier 2022 au 30 septembre 2022 (\$) ⁽¹⁾	Du 1 ^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022 (\$) ⁽¹⁾
Honoraires annuels de base du président du conseil	320 000	330 000
Honoraires annuels de base des administrateurs ⁽²⁾	140 000	150 000
Honoraires annuels additionnels des présidents des comités ⁽³⁾		
Comité d'audit	35 000	35 000
Comité de placements	25 000	25 000
Comité des ressources humaines et de rémunération	25 000	25 000
Comité des risques, de gouvernance et d'éthique	35 000	35 000
Honoraires annuels additionnels des membres des comités ⁽⁴⁾		
Comité d'audit	20 000	20 000
Comité de placements	15 000	15 000
Comité des ressources humaines et de rémunération	15 000	15 000
Comité des risques, de gouvernance et d'éthique	20 000	20 000
Jeton de présence aux réunions du conseil ou d'un comité si plus de deux réunions additionnelles (non prévues au calendrier approuvé par les administrateurs) par année ⁽⁵⁾	1 500 si en personne 1 000 si au téléphone	1 500 si en personne 1 000 si au téléphone
Jeton de présence pour prestation particulière hors réunions sur approbation du président du conseil	1 500	_(6)
Allocation de déplacement ⁽⁷⁾	1 500	1 500

(1) Tous les honoraires d'un administrateur résidant aux États-Unis, y compris les jetons de présence et les allocations de déplacement, sont payés en devise américaine sans tenir compte du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain. Il est entendu que les honoraires pour les administrateurs résidant aux États-Unis sont les mêmes que ceux des autres administrateurs.

(2) Autres que le président du conseil.

(3) Le président du conseil ne reçoit pas ces honoraires.

(4) Le président du conseil et les présidents des comités ne reçoivent pas d'honoraires additionnels à titre de membres des comités.

(5) Si une réunion s'étale sur une période de deux jours, un jeton de présence est payé pour chacune des journées.

(6) Cette prestation a été retirée des éléments de rémunération en date effective du 1^{er} octobre 2022.

(7) S'applique à un administrateur qui est domicilié en dehors des provinces du Québec et de l'Ontario pour assister à une ou à des réunions du conseil et/ou des comités du conseil au Québec.

La rémunération des administrateurs est versée en espèces et en UAD. Une UAD est une écriture comptable, laquelle correspond à la valeur des actions ordinaires de iA Société financière portée au crédit d'un compte au nom de l'administrateur et accumule des dividendes fictifs. Les UAD accumulés par un administrateur sont payables en espèces à une date déterminée après le départ de l'administrateur du conseil.

À l'exception du président du conseil qui reçoit 110 000 \$ de sa rémunération annuelle de base en UAD, l'ensemble des administrateurs reçoivent obligatoirement 50 000 \$ de leur rémunération annuelle de base en UAD. Le nombre d'UAD qui est octroyé est déterminé en divisant le montant de la rémunération payable en UAD par le prix de clôture moyen pondéré d'une action ordinaire de iA Société financière à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de bourse précédant la date d'octroi. Pour les administrateurs qui reçoivent leur rémunération en dollars américains, le montant payable en UAD sera converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen quotidien applicable à la date de l'octroi des UAD.

Si les administrateurs désirent recevoir la totalité ou une plus grande portion de leur rémunération en UAD, ils doivent en aviser la secrétaire de la Société avant le 31 décembre d'une année donnée, pour la rémunération qui est payable l'année suivante, à défaut de quoi, le choix applicable pour l'année en cours sera applicable pour l'année suivante.

En plus des honoraires susmentionnés, si un administrateur siège aussi au conseil d'administration de toute autre filiale de iA Groupe financier, cet administrateur aura également le droit de recevoir la même rémunération versée, le cas échéant, aux autres membres du conseil d'administration de cette ou de ces autres filiales. Pour 2022, seul Ludwig W. Willisch a reçu une rémunération supplémentaire pour avoir siégé au conseil d'administration de certaines filiales américaines et cette rémunération a été payée par ces filiales.

Les administrateurs ont aussi droit au remboursement des frais engagés pour assister aux réunions du conseil ou aux réunions des comités. Les administrateurs autres que le président et chef de la direction ne touchent pas de prestations de retraite et ne sont pas admissibles aux options d'achat d'actions.

Denis Ricard, président et chef de la direction de la Société, ne reçoit aucune rémunération pour sa fonction d'administrateur de la Société.

La Société et iA Société financière ont établi une police d'assurance collective qui garantit à chaque administrateur indépendant en fonction une assurance vie de 20 000 \$ sans frais et à chaque administrateur indépendant qui quitte ces conseils d'administration, après dix ans de service, une assurance vie de 10 000 \$, également sans frais.

La rémunération totale versée aux administrateurs relativement à l'exercice terminé le 31 décembre 2022 est la suivante :

	Honoraires ⁽¹⁾ touchés en espèces	Honoraires ⁽¹⁾ touchés sous forme d'UAD	Honoraires perçus totaux	Pourcentage pris sous forme d'UAD	Autres honoraires	Total
	\$	\$	\$	%	\$	\$
Mario Albert	13 700	165 800	179 500	92	-	179 500
William F. Chinery	0	157 500	157 500	100	-	157 500
Benoit Daignault	120 000	52 500	172 500	30	-	172 500
Nicolas Darveau-Garneau	0	211 296	211 296 ⁽²⁾	100	-	211 296
Emma K. Griffin	0	190 500	190 500	100	-	190 500
Ginette Maillé	0	164 500	164 500	100	-	164 500
Jacques Martin	295 788	134 949	430 737 ⁽³⁾	31	-	430 737
Monique Mercier	0	179 500	179 500	100	-	179 500
Danielle G. Morin	137 000	62 500	199 500	31	-	199 500
Marc Poulin	0	187 500	187 500	100	-	187 500
Suzanne Rancourt	0	184 500	184 500	100	-	184 500
Denis Ricard	0	0	0	0	-	0
Ouma Sananikone ⁽⁴⁾	0	140 337	140 337 ⁽⁵⁾	100	-	140 337
Rebecca Schechter ⁽⁴⁾	0	144 626	144 626 ⁽⁶⁾	100	540 ⁽⁷⁾	145 166
Louis Têtu ⁽⁸⁾	0	58 495	58 495	100	-	58 495
Ludwig W. Willisich	30 543	161 261	191 804 ⁽⁹⁾	84	50 751 ⁽¹⁰⁾	242 555
Total	597 031	2 195 764	2 792 795		51 291	2 844 086

(1) Comprend les jetons de présence, s'il y a lieu, et les allocations de déplacement, mais n'inclut pas le remboursement des dépenses. Les montants ont été arrondis au dollar le plus près.

(2) La rémunération de monsieur Darveau-Garneau, payable en dollars américains (160 500 \$ US), a été payée en UAD (ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen du dernier jour de chaque trimestre, soit, pour le premier trimestre de 2022, 38 750 \$ US au taux de 1,2496 = 48 422 \$ CAN, pour le second trimestre de 2022, 40 250 \$ US au taux de 1,2878 = 51 834 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2022, 40 250 \$ US au taux de 1,3707 = 55 171 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2022, 41 250 \$ US au taux de 1,3544 = 55 869 \$ CAN, pour un total de 211 296 \$ CAN pour 2022).

(3) La rémunération de monsieur Martin a été versée en dollars américains (325 000 \$ US) et convertie en dollars canadiens (pour la partie payable en espèces, le montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen à la date du paiement, soit, pour le premier trimestre de 2022, 55 000 \$ US au taux de 1,2601 = 69 305 \$ CAN, pour le second trimestre de 2022, 56 500 \$ US au taux de 1,2986 = 73 371 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2022, 56 500 \$ US au taux de 1,3806 = 78 004 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2022, 55 000 \$ US au taux de 1,3656 = 75 108 \$ CAN, pour un total de 295 788 \$ CAN pour 2022. Pour la partie payable en UAD, le montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen du dernier jour de chaque trimestre, soit, pour le premier trimestre de 2022, 25 000 \$ US au taux de 1,2496 = 31 240 \$ CAN, pour le second trimestre de 2022, 25 000 \$ US au taux de 1,2878 = 32 195 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2022, 25 000 \$ US au taux de 1,3707 = 34 268 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2022, 27 500 \$ US au taux de 1,3544 = 37 246 \$ CAN pour un total de 134 949 \$ CAN pour 2022).

(4) Madame Sananikone et madame Schechter sont membres du conseil d'administration depuis le 12 mai 2022.

(5) La rémunération de madame Sananikone, payable en dollars américains (104 250 \$ US), a été payée en UAD (ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen du dernier jour de chaque trimestre, soit, pour le second trimestre de 2022, 22 750 \$ US au taux de 1,2878 = 29 297 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2022, 40 250 \$ US au taux de 1,3707 = 55 171 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2022, 41 250 \$ US au taux de 1,3544 = 55 869 \$ CAN, pour un total de 140 337 \$ CAN pour 2022).

(6) La rémunération de madame Schechter, payable en dollars américains (107 435 \$ US), a été payée en UAD (ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen du dernier jour de chaque trimestre, soit, pour le second trimestre de 2022, 23 435 \$ US au taux de 1,2878 = 30 180 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2022, 41 500 \$ US au taux de 1,3707 = 56 884 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2022, 42 500 \$ US au taux de 1,3544 = 57 562 \$ CAN, pour un total de 144 626 \$ CAN pour 2022).

(7) Montant payé par la Société pour de l'assistance et des conseils fiscaux relatifs au statut de résidente américaine de madame Schechter soumise au code fiscal américain.

(8) Monsieur Têtu a cessé d'être membre du conseil d'administration le 12 mai 2022.

(9) La rémunération de monsieur Willisich a été versée en dollars américains (145 500 \$ US) et convertie en dollars canadiens (pour la partie payable en espèces, le montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen à la date du paiement, soit, pour le premier trimestre de 2022, 5 000 \$ US au taux de 1,2601 = 6 300 \$ CAN, pour le second trimestre de 2022, 6 500 \$ US au taux de 1,2986 = 8 441 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2022, 6 500 \$ US au taux de 1,3806 = 8 974 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2022, 5 000 \$ US au taux de 1,3656 = 6 828 \$ CAN, pour un total de 30 543 \$ CAN pour 2022. Pour la partie payable en UAD, le montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen du dernier jour de chaque trimestre, soit, pour le premier trimestre de 2022, 30 000 \$ US au taux de 1,2496 = 37 488 \$ CAN, pour le second trimestre de 2022, 30 000 \$ US au taux de 1,2878 = 38 634 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2022, 30 000 \$ US au taux de 1,3707 = 41 121 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2022, 32 500 \$ US au taux de 1,3544 = 44 018 \$ CAN pour un total de 161 261 \$ CAN pour 2022).

(10) Monsieur Willisich siège également au conseil d'administration de certaines filiales américaines. Pour ce rôle, il a reçu une rémunération supplémentaire de 39 000 \$ US en 2022, payée par les filiales en dollars américains, et convertie en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen pour 2022 (1,3013 = 50 751 \$ CAN).

Analyse de la rémunération

Le comité des ressources humaines et de rémunération a pour mandat de recommander au conseil la stratégie en matière de rémunération et de réviser annuellement les politiques de rémunération des employés, de la haute direction et du président et chef de la direction. Le comité a donc structuré le programme et les politiques de rémunération de la haute direction en vue de soutenir la vision et les priorités stratégiques de la Société.

Nous estimons que la réussite de la Société dans l'atteinte de ses objectifs dépend de l'engagement et de la performance de notre équipe et que la rémunération des cadres est un outil qui joue un rôle important dans notre succès et dans l'augmentation de la valeur pour les actionnaires.

L'analyse qui suit vous fournit une description et une explication sommaire du programme de rémunération de la haute direction et de chacune de ses composantes.

Processus décisionnel

Notre processus décisionnel fait appel à la direction, au comité des ressources humaines et de rémunération ainsi qu'aux recommandations de conseillers en rémunération externes et doit être approuvé par le conseil d'administration.

Les conditions salariales et les bonis des membres de la haute direction sont établis en fonction d'une comparaison avec ce qui est octroyé dans le domaine des services financiers au Canada. Les objectifs de chaque membre de la haute direction visé (« **dirigeant désigné** ») sont établis au début de l'année. Le comité des ressources humaines et de rémunération évalue le rendement du président et chef de la direction en fonction des objectifs de celui-ci et après consultation des membres du conseil. Sous la supervision du conseil, le président et chef de la direction évalue le rendement des autres dirigeants désignés.

Groupes de comparaison pour la rémunération

Annuellement, le comité des ressources humaines et de rémunération évalue le positionnement dans le marché de notre programme de rémunération. L'évaluation s'effectue à l'aide d'un groupe de comparaison qui sert de marché de référence. Le groupe de comparaison est composé de sociétés canadiennes du secteur financier, excluant les cinq grandes banques canadiennes, choisies en tenant compte notamment des revenus, des bénéfices nets et de la capitalisation boursière.

Chaque année, le comité des ressources humaines et de rémunération examine le positionnement de la rémunération des dirigeants désignés sur le marché par rapport au groupe de comparaison de la Société, en fonction d'une évaluation effectuée par un cabinet indépendant. Dans un premier temps, une évaluation du groupe de comparaison est effectuée et des ajustements sont approuvés au besoin pour assurer l'alignement sur les critères de sélection. L'évaluation effectuée cette année a démontré que les sociétés constituant le groupe de comparaison restent pertinentes et alignées sur les critères de sélection et, par conséquent, aucun changement n'a été apporté au groupe de comparaison au cours de la dernière année.

Pour l'année 2022, les dirigeants désignés sont :

Denis Ricard

Président et chef de la direction

Jacques Potvin

Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef

Michael L. Stickney

Vice-président exécutif et chef de la croissance

Alain Bergeron

Vice-président exécutif et chef des placements

Pierre Miron

Vice-président exécutif et chef de la transformation

Notre groupe de comparaison doit satisfaire aux critères de sélection suivants :

- À partir de la liste des sociétés de l'indice plafonné de la finance S&P/TSX (à l'exclusion des cinq plus grandes banques canadiennes) :
 - (i) Toute société canadienne du secteur de l'assurance de personnes ; et
 - (ii) Toute société dont les revenus annuels ou la capitalisation boursière se situent entre 1,5 et 10 milliards de dollars.
- Toute autre société canadienne cotée en bourse du secteur de l'assurance de personnes non incluse dans l'indice.

Les sociétés suivantes composent notre groupe de comparaison actuel:

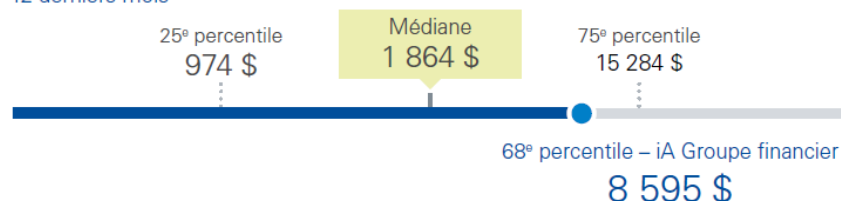
Canaccord Genuity Group Inc. Banque Canadienne de l'Ouest Banque Laurentienne du Canada Banque Nationale du Canada CI Financial Corp.	E-L Financial Corporation Limited Element Fleet Management Corp. Equitable Group Inc. Financière Sun Life inc. Great-West Lifeco Inc.	Groupe TMX limitée Home Capital Group Inc. Intact Corporation financière Société financière IGM inc. Société Financière Manuvie
---	---	---

Où nous situons-nous par rapport à notre groupe de comparaison?

Le graphique ci-dessous indique le rang de iA Groupe financier par rapport au groupe de comparaison. Nous comparons les actifs totaux, la capitalisation boursière et les revenus totaux avec ceux du groupe de comparaison en matière de rémunération, selon les données les plus récentes. Le graphique ci-dessous illustre la pertinence de l'utilisation de ce groupe à titre comparatif pour la rémunération.

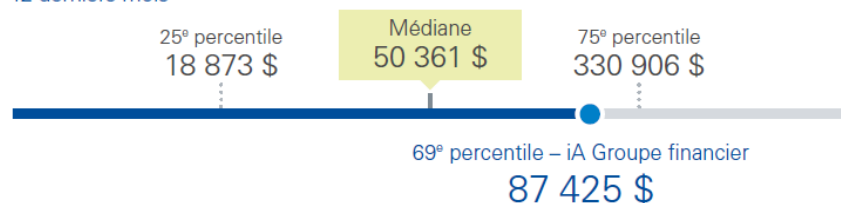
Revenus totaux (en millions)

12 derniers mois



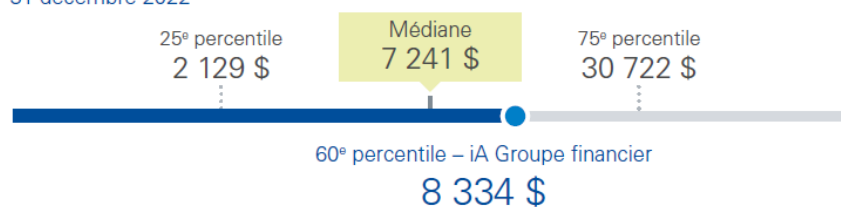
Actifs totaux (en millions)

12 derniers mois



Capitalisation boursière (en millions)

31 décembre 2022



Groupe de comparaison pour évaluer la performance de notre régime d'intéressement à moyen terme

Par ailleurs, pour évaluer la performance de notre régime d'intéressement à moyen terme nous utilisons un groupe de comparaison composé de sociétés choisies en tenant compte des secteurs d'activité (assurance ou gestion de patrimoine) et de la capitalisation boursière (les compagnies doivent être cotées en bourse). Le groupe de comparaison pour évaluer la performance de notre régime d'intéressement à moyen terme est légèrement différent de celui pour évaluer le positionnement dans le marché de notre programme de rémunération, puisqu'il comporte aussi un certain nombre de compagnies d'assurance américaines qui sont de réelles concurrentes pour des secteurs d'activité comparables à ceux de la Société considérant notre présence grandissante dans ce pays.

Le groupe de comparaison pour l'évaluation de la performance 2022 de notre plan d'intéressement à moyen terme est le suivant :

Banque Laurentienne du Canada Banque Nationale du Canada Banque canadienne de l'Ouest CI Financial Corp. Element Fleet Management Corp. Fairfax Financial Holdings Limited	Financière Sun Life inc. Great-West Lifeco Inc. Groupe TMX limitée Home Capital Group Inc. Intact Corporation financière Lincoln National Corporation	Principal Financial Group Inc. Société financière IGM inc. Société Financière Manuvie Globe Life Inc. Unum Group
---	--	--

Politique sur la récupération de la rémunération variable

La politique vise à promouvoir une culture d'intégrité, à diminuer les risques liés à la rémunération variable et à sanctionner la négligence grossière, l'inconduite délibérée ou la fraude commise par un membre de la haute direction à l'endroit de la Société.

Si les états financiers de la Société doivent être redressés en raison de la négligence grossière, de l'inconduite délibérée ou d'une fraude d'un haut dirigeant, le conseil d'administration ou le comité des risques, de gouvernance et d'éthique peut, à son entière discrétion, exiger de ce haut dirigeant le remboursement ou l'annulation d'une partie ou de la totalité de la rémunération variable qui lui a été versée, octroyée ou acquise au cours des douze derniers mois (boni annuel, UAD, UAR et options d'achat d'actions).

De plus, le conseil d'administration ou le comité des risques, de gouvernance et d'éthique peut exiger le remboursement ou l'annulation d'une partie ou de la totalité de la rémunération variable versée au, octroyée au ou acquise par le président et chef de la direction ou le vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef au cours des douze derniers mois, à la suite d'une inconduite délibérée ou d'une négligence grossière de celui-ci ayant entraîné, ou étant raisonnablement susceptible d'entraîner, des conséquences économiques négatives pour la Société ou une atteinte à la réputation de celle-ci peu importe si ses états financiers doivent ou non être redressés.

Composantes de la rémunération

Le tableau suivant présente les cinq composantes du programme de rémunération de la haute direction pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 :

Composantes de la rémunération		Type	Période de rémunération	Base de détermination	Objectifs
Rémunération directe					
Fixe	Salaire de base	En espèces	1 an	En comparaison avec le marché de référence, le rendement individuel et l'équité interne. Correspond au niveau de responsabilités, aux habiletés et à l'expérience.	Rétention et équité
Variable	Régime d'intéressement à court terme – boni annuel	En espèces	1 an	En comparaison du marché de référence. Attribution effective reposant à la fois sur le rendement de iA Groupe financier, les rendements sectoriel et individuel.	Rétention et différenciation
		Unités d'actions différées (« UAD »)	Jusqu'à la retraite des hauts dirigeants ou jusqu'à la cessation d'emploi	Possibilité pour les hauts dirigeants de reporter, en partie ou en totalité, leur boni annuel sous forme d'UAD rachetables en espèces uniquement à la cessation d'emploi, à la prise de la retraite ou au décès. Versement tenant compte du réinvestissement des dividendes fictifs pendant l'existence des UAD et de la juste valeur marchande des actions ordinaires de iA Société financière au moment du rachat.	Reconnaître la contribution et l'implication des hauts dirigeants dans l'atteinte des résultats de iA Groupe financier et assurer l'alignement avec les intérêts des porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière
Variable	Régime d'intéressement à moyen terme	Unités d'actions liées au rendement (« UAR »)	3 ans	Octroyées annuellement, en fonction du rendement individuel et du rendement de iA Groupe financier. Valeur finale reposant sur le prix de l'action ordinaire de iA Société financière à la date d'acquisition et le niveau de rendement atteint par iA Groupe financier.	Aligner les efforts de l'équipe de direction sur la réalisation d'objectifs de rendement financier ambitieux
Variable	Régime d'intéressement à long terme	Options d'achat d'actions	10 ans, avec un droit d'exercice des options de 25 % par année pendant 4 ans débutant un an après la date d'octroi	Octroyées annuellement, en fonction du rendement individuel et du rendement de iA Groupe financier. Valeur finale reposant sur l'écart entre le prix de l'action ordinaire de iA Société financière à la date de l'octroi et à la date de la levée.	Rétention à long terme et différenciation Favorise l'alignement de la rémunération des hauts dirigeants de iA Groupe financier sur la croissance de la valeur pour les porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière
Rémunération indirecte					
Régimes de retraite et d'avantages sociaux		Régime collectif d'assurance vie et maladie et régime de retraite	Continue	En comparaison avec le marché de référence.	Fidélisation

Les composantes de la rémunération varient en fonction de l'échelon du dirigeant. Une partie importante de la rémunération globale est à risque afin d'assurer le lien avec les intérêts des porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière et des autres principaux intervenants. Les paiements versés en vertu des régimes de rémunération variable dépendent de la capacité du dirigeant à influencer sur les résultats à court et à long termes et de son niveau hiérarchique.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de la rémunération totale directe cible pour les quatre éléments suivants : le salaire de base, le régime d'intéressement à court terme, le régime d'intéressement à moyen terme et le régime d'intéressement à long terme. Les régimes de retraite et les avantages sociaux en sont exclus.

Échelon	Salaire de base	Boni annuel cible	Unités d'actions liées au rendement cible	Options d'achat d'actions cible	Rémunération totale	
					Portion totale de la rémunération qui varie	Portion totale de la rémunération qui est fixe
Président et chef de la direction	23 %	23 %	35 %	19 %	77 %	23 %
Vice-président exécutif	33 %	22 %	30 %	15 %	67 %	33 %

Modification à la combinaison de la rémunération d'intéressement à moyen et à long termes

À la fin de l'année 2021, le conseil d'administration a approuvé une modification de la combinaison de la rémunération à moyen terme (UAR) et à long terme (options) des hauts dirigeants de la Société afin d'augmenter la proportion des UAR et de réduire celle des options. Par conséquent, pour les attributions octroyées depuis 2022, la proportion cible de la composition de la rémunération est d'environ 70 % pour les UAR et de 30 % pour les options. Ce changement a été effectué en tenant compte des meilleures pratiques du marché et des attentes des actionnaires. Ultimement, la nouvelle combinaison permet de renforcer une meilleure philosophie de rémunération au rendement en faisant mieux correspondre les résultats de la rémunération au rendement financier de la Société, tout en maintenant les intérêts des membres de la haute direction alignés sur ceux des actionnaires.

Salaire de base

Le salaire de base sert à rétribuer les employés pour le rôle qu'ils jouent au sein de la Société. Les salaires de base et les échelles de salaire, y compris les minimums, les valeurs médianes et les maximums, sont étalonnés par rapport à des rôles comparables dans des sociétés du groupe de comparaison et, à l'interne, par rapport à des rôles similaires. Les salaires de base pour tous les employés sont révisés annuellement et rajustés, s'il y a lieu, en fonction du rendement personnel, des compétences, des responsabilités et des données sur la concurrence

En 2021, en raison de la pandémie, les salaires des dirigeants désignés n'ont pas été augmentés, sauf dans le cas de Pierre Miron, qui a vu ses responsabilités augmenter lors de sa nomination à un nouveau rôle au sein de l'organisation. Pour 2022, les salaires de base des dirigeants désignés ont été augmentés d'approximativement 3 %, ce qui est inférieur à l'augmentation moyenne accordée aux employés, sauf dans le cas de Jacques Potvin qui a reçu une augmentation plus importante afin de mieux aligner sa rémunération sur son marché de référence.



Le comité des ressources humaines et de rémunération examine et recommande au conseil d'administration :

- les hausses du salaire de base du président et chef de la direction; et
- à la suite des recommandations faites par le président et chef de la direction :
- les hausses salariales des membres de la haute direction et la hausse salariale globale de tous les autres membres du personnel.

Régime d'intéressement à court terme (boni annuel)

Le régime d'intéressement à court terme récompense les hauts dirigeants pour l'atteinte d'objectifs stratégiques et opérationnels à court terme. Il encourage l'obtention de résultats supérieurs en se basant sur le rendement par rapport à des objectifs annuels déterminés à l'avance auxquels iA Groupe financier, les secteurs et les individus doivent satisfaire.

Les objectifs du régime sont les suivants :

- Promouvoir notre mission auprès des dirigeants;
- Favoriser l'atteinte d'une performance supérieure globale quant aux objectifs de la Société;
- Inciter à une productivité accrue tout en maintenant un niveau élevé de satisfaction des clients, étant donné l'introduction d'un modificateur d'IRC en 2021;
- Reconnaître la contribution et l'implication des dirigeants dans l'atteinte de nos résultats; et
- Offrir une rémunération qui nous positionne de façon concurrentielle au sein de notre marché de référence.

Le régime d'intéressement à court terme comporte cinq mesures de rendement :

	Mesure	Motif du choix de la mesure
Objectifs d'entreprise	Rendement des capitaux propres	Alignement sur les intérêts des porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière
	Nouvelles affaires	Soutenir nos objectifs en matière de croissance
	Contrôle des dépenses	Favoriser la saine gestion des frais généraux
Objectifs des unités d'affaires		Aligner les objectifs de chaque secteur sur notre plan d'affaires
Composante stratégique		Encourager l'atteinte des résultats liés aux initiatives stratégiques transversales

Les bonis fixés varient selon un pourcentage du salaire de base et sont alignés sur des cibles incitatives médianes de sociétés qui appartiennent au groupe de comparaison. Les bonis fixés pour tous les niveaux sont revus chaque année afin qu'ils demeurent concurrentiels en tout temps. Le boni minimal aux termes du régime est de zéro, ce qui est le cas lorsque le rendement de iA Groupe financier, des unités d'affaires ou de la performance stratégique est inférieur au seuil de rendement minimum. Le boni maximal offert est de deux fois la cible, ce qui est le cas lorsque les objectifs, fondés sur notre plan d'affaires pour l'exercice financier, sont largement dépassés. Ces objectifs sont ambitieux, mais peuvent être atteints.

Depuis 2021, un modificateur en matière environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG ») est appliqué à la formule du boni. Le modificateur pourra réduire ou augmenter le boni payable selon le niveau de performance du taux cible de l'IRC. Le modificateur est utilisé comme un multiplicateur au mécanisme de calcul du boni et peut varier entre -10 % et +10 %. L'application du modificateur ne peut donner lieu à un boni supérieur au maximum annuel cible, soit 200 %.

La figure ci-dessous illustre la formule utilisée pour le calcul du paiement du boni annuel.



Les critères particuliers pour le président et chef de la direction sont évalués par les membres du comité des ressources humaines et de rémunération. Sous la supervision du conseil, les critères particuliers pour les autres dirigeants désignés sont évalués par le président et chef de la direction. La pondération du boni annuel pour 2022 pour chaque dirigeant désigné était la suivante :


Dirigeant désigné	Boni cible	Pondération du rendement des activités		
		Société	Secteur	Composantes stratégiques
	% du salaire	%	%	%
DENIS RICARD	100	75	0	25
JACQUES POTVIN	75	30	55	15
MICHAEL L. STICKNEY	75	75	10	15
ALAIN BERGERON	75	50	35	15
PIERRE MIRON	75	60	25	15

Les objectifs pour le boni cible sont audacieux, mais peuvent être atteints et sont conformes à la stratégie générale. Ils font l'objet de contrôles à l'aide de divers scénarios de rendement, afin de s'assurer que les versements potentiels sont alignés sur la stratégie.


Le boni cible est versé lorsque les résultats financiers sont alignés sur le plan d'affaires et que l'évaluation qualitative satisfait pleinement aux attentes. Le rendement de chacun des objectifs peut varier entre 50 % et 200 % du boni cible en fonction de seuils minimal et maximal préétablis.

La détermination des objectifs aux fins du régime de boni tient compte de la planification stratégique approuvée par le conseil, ainsi que des objectifs communiqués aux marchés financiers. Les objectifs pour l'année 2022 étaient les suivants :

Le versement du boni est conditionnel à l'atteinte d'un profit déclencheur:



Le boni est réduit si le profit est inférieur à 80 % du budget de l'année;



Aucun boni n'est versé si le profit est inférieur à 70 %.

	Minimum	Cible	Maximum
Rendement des capitaux propres ⁽¹⁾	9 %	12,4 %	13,4 %
Nouvelles affaires ⁽²⁾	Variable selon le secteur d'activité et en fonction des résultats de 2021	Budget	Budget + entre 5 % et 30 % variable selon le secteur d'activité
Contrôle des dépenses ⁽²⁾	103 % du budget	Budget	94 % du budget

- (1) Le rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (ROE) de iA Société financière est une mesure non conforme aux normes IFRS classée comme mesure financière supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements au sujet de cette mesure, voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » du *Rapport de gestion 2022* de iA Société financière qui peut être consultée sur le site Internet de iA Groupe financier à l'adresse ia.ca.
- (2) Les montants des objectifs individuels de chacun des membres de la haute direction en ce qui a trait aux nouvelles affaires et au contrôle des dépenses constituent des renseignements confidentiels dont la communication serait grandement préjudiciable aux intérêts de iA Groupe financier. La communication de ces montants et des résultats quantitatifs fournirait des données hautement confidentielles aux concurrents de iA Groupe financier ainsi que des renseignements stratégiques clés qui ne sont pas connus du public et qui risqueraient d'orienter les marchés d'une manière inappropriée. Par conséquent, ces montants ne sont pas divulgués de manière absolue, mais en pourcentages.

Unités d'actions différées (UAD)

Les dirigeants peuvent choisir de convertir une partie ou la totalité de leur boni annuel sous forme d'UAD. Pour ce faire, les dirigeants doivent en aviser la Société avant le 31 décembre de l'année civile qui précède celle pour laquelle le boni annuel est payé, à défaut de quoi le boni leur sera payé en espèces. Lorsque les bonis sont déterminés, le montant choisi est converti en UAD au prix de clôture moyen pondéré d'une action ordinaire de iA Société financière à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de bourse précédant la date de conversion. Les UAD accumulent des dividendes fictifs et sont payables en espèces uniquement au moment de la cessation d'emploi, de la prise de retraite ou au décès.

Régime d'intéressement à moyen terme (UAR)

Les hauts dirigeants sont admissibles à un régime d'intéressement à moyen terme basé sur des UAR. Les UAR représentent généralement environ 70 % de l'ensemble des incitations à moyen/long terme des dirigeants désignés, les 30 % restants correspondant à des options d'achat d'actions⁽¹⁾. Les attributions d'UAR sont à la discrétion du comité des ressources humaines et de rémunération après que ce dernier ait pris connaissance de la structure de rémunération ainsi que de la recommandation du président et chef de la direction (sauf en ce qui concerne ses propres UAR). Lors de l'attribution de nouvelles UAR, les attributions antérieures ne sont pas prises en compte, car celles-ci servent à encourager une performance supérieure pendant la période d'acquisition et à aligner les efforts de l'équipe de direction sur la réalisation d'objectifs de performance financière ambitieux.

- (1) Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la section ci-dessus intitulée « Modification à la combinaison de la rémunération d'intéressement à moyen et à long termes ».

Les objectifs de ce régime sont les suivants :

- Renforcer la philosophie de rémunération en fonction du rendement de la Société en récompensant ceux qui exécutent la stratégie d'affaires avec succès et qui atteignent les objectifs clés;
- Aligner les intérêts de la haute direction sur ceux des porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière;
- Mesurer le rendement à moyen terme pour compléter le rendement annuel, tel que mesuré dans le régime d'intéressement à court terme, et le rendement à long terme, tel que mesuré par le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière; et
- Offrir une rémunération concurrentielle pour attirer et retenir des personnes de talent au sein de la haute direction.

Pour l'information sur l'atteinte de ces objectifs, veuillez vous reporter à la section intitulée « Paiement des attributions d'UAR de 2020 ». L'acquisition de chaque attribution d'UAR s'effectue en fonction d'un cycle de rendement basé sur trois exercices financiers, commençant le 1^{er} janvier de l'année de l'octroi et se terminant le 31 décembre de la troisième année.

L'acquisition est ainsi assujettie à la fois à une période de trois années et à un facteur de rendement. La valeur d'attribution de chaque UAR correspond à la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés de l'action ordinaire de iA Société financière (inscrite sous le symbole IAG à la Bourse de Toronto) pour les 20 premiers jours de négociation de la période de référence.

L'acquisition des UAR est basée sur un facteur de rendement à double facette, soit 50 % en fonction du rendement total destiné aux porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière par rapport à celui du groupe cible (« RTA ») et 50 % en fonction du rendement du bénéfice net de iA Société financière au cours des trois années. La cible du bénéfice net total est établie annuellement en prévision de chaque attribution d'UAR. Pour les attributions antérieures à 2022, le facteur de rendement à double facette était basé à 25 % sur le RTA et à 75 % sur le rendement du bénéfice net de iA Société financière sur trois ans. Ce changement a été effectué pour mieux aligner les résultats de la rémunération sur la création de valeur pour les actionnaires et se conformer aux meilleures pratiques. La valeur de versement de chaque UAR acquise à l'issue de la période de rendement correspond à la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés de l'action ordinaire de iA Société financière pour les 20 derniers jours de négociation de cette période multipliée par le facteur de rendement. Cette valeur de versement est payable en espèces seulement.

Le tableau suivant présente, pour les trois derniers exercices, les UAR octroyées, la cible à atteindre pour déterminer la valeur réelle des UAR qui seront acquises à l'issue de la période de référence et le calendrier d'acquisition. Il est à noter que ce tableau présente uniquement les attributions aux vice-présidents exécutifs.

Cible triennale visée (période de référence)	Nombre d'UAR octroyées ⁽¹⁾	Nombre d'UAR en circulation au 31 décembre 2022 ⁽²⁾	Niveau de rendement	Échelle de rendement du bénéfice net	Rendement total destiné aux porteurs d'actions ordinaires Rang percentile du RTA relatif	Coefficient de rendement ⁽³⁾
2022-2024	73 882	76 611	Égal ou supérieur au maximum	3 050 M\$	1 à 35	200 %
				2 937 M\$	36 à 45	150 %
			Cible	2 825 M\$	46 à 55	100 %
				2 475 M\$	56 à 65	75 %
			Seuil	2 125 M\$	66 à 75	50 %
			Inférieur au seuil	s. o.	s. o.	0 %
2021-2023	25 854	27 616	Égal ou supérieur au maximum	2 600 M\$	1 à 35	150 %
				2 525 M\$	36 à 45	125 %
			Cible	2 450 M\$	46 à 55	100 %
				2 175 M\$	56 à 65	75 %
			Seuil	1 900 M\$	66 à 75	50 %
			Inférieur au seuil	s. o.	s. o.	0 %
2020-2022	20 307	18 794	Égal ou supérieur au maximum	2 400 M\$	1 à 35	150 %
				2 325 M\$	36 à 45	125 %
			Cible	2 250 M\$	46 à 55	100 %
				2 025 M\$	56 à 65	75 %
			Seuil	1 800 M\$	66 à 75	50 %
			Inférieur au seuil	s. o.	s. o.	0 %

(1) Les chiffres présentés ne concernent que les personnes qui étaient vice-présidents exécutifs au moment de l'attribution initiale. Les nouveaux vice-présidents exécutifs nommés pendant la période d'acquisition de l'attribution ne sont pas inclus.

(2) Un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires de iA Société financière est converti en UAR additionnelles. Cette colonne indique donc le nombre d'UAR octroyées initialement plus le nombre d'UAR additionnelles attribuées à titre de dividendes moins le nombre d'UAR qui ont été annulées.

(3) Le paiement maximal est passé de 150 % à 200 % en 2022. Ce changement a été effectué afin de se conformer aux meilleures pratiques.

Régime d'intéressement à long terme (options d'achat d'actions)

Nous avons établi un régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière destiné aux membres de la direction et aux employés à temps plein ou à d'autres prestataires de services de iA Groupe financier et de ses filiales qui sont désignés de temps à autre par le conseil d'administration ou par tout comité du conseil qui possède une compétence en la matière.

- Depuis l'adoption du Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière en février 2001, 11 350 000 actions ont été réservées à des fins d'octroi, soit 10,83 % des actions ordinaires de iA Société financière en circulation au 31 décembre 2022.
- Excluant les options qui ont été annulées, un total de 10 121 983 options ont été octroyées par le comité des ressources humaines et de rémunération aux termes du Régime, et 1 539 133 étaient en cours au 31 décembre 2022, représentant respectivement 9,66 % et 1,47 % des actions ordinaires de iA Société financière en circulation au 31 décembre 2022.
- Au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022, nous avons octroyé 195 000 options, ce qui représente 0,19 % du total des actions ordinaires de iA Société financière émises et en circulation à cette date.
- Au 31 décembre 2022, après considération des octrois effectués en 2022, il restait un total de 1 228 017 options d'achat d'actions qui pouvaient être émises aux termes du Régime, ce qui représentait 1,17 % des actions ordinaires de iA Société financière en circulation.

Le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière permet au comité des ressources humaines et de rémunération d'accorder des options d'achat d'actions aux hauts dirigeants de la Société à titre de rémunération à long terme.

Le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière a pour objectifs de :

- Mettre à la disposition de la Société un mécanisme d'actionnariat pour attirer, retenir et motiver les hauts dirigeants dont les compétences, le rendement et la loyauté envers la Société et certaines de ses filiales sont essentiels à la réussite, à l'image et à la réputation ou aux activités de ces dernières;
- Encourager le développement et permettre une implantation réussie de la stratégie de croissance continue de la Société;
- Associer une partie de la rémunération des hauts dirigeants à la création de valeur économique pour les porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière;
- Aligner la rémunération sur la nature à long terme de l'activité d'assurance-vie; et
- Appuyer la structure de rémunération qui vise à rémunérer la performance des hauts dirigeants.

Les octrois sont approuvés par le comité des ressources humaines et de rémunération après que ce dernier eut pris connaissance de la recommandation du président et chef de la direction.

Au moment de l'octroi, le comité des ressources humaines et de rémunération détermine le nombre d'actions ordinaires qui font l'objet de l'octroi, le prix de levée, la date d'expiration des options et la date à partir de laquelle celles-ci peuvent être levées.

Le nombre d'options est fixé en fonction de l'incidence attendue de la participation du haut dirigeant visé sur le rendement et le développement stratégique de iA Groupe financier ainsi qu'en fonction d'une analyse comparative du marché de référence. Lorsque de nouvelles options d'achat d'actions sont octroyées, les attributions antérieures ne sont pas prises en considération puisque les attributions sont utilisées afin d'inciter une performance supérieure pour l'année en cours et afin d'aligner les intérêts à long terme des hauts dirigeants sur ceux des porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière.

De façon générale, pour les hauts dirigeants, il est prévu que le comité accorde des options tous les ans au mois de février. Le nombre d'options octroyées annuellement à chacun des hauts dirigeants est déterminé en fonction de sa rémunération, de son potentiel, de son niveau hiérarchique et de sa participation à nos résultats. Aucune option ne peut être octroyée pour une durée de plus de dix ans, et le prix de levée de chaque option est égal au prix moyen pondéré des actions ordinaires de iA Société financière négociées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours de négociation précédant la date d'octroi des options.

De plus, le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière stipule que le nombre maximal d'actions ordinaires qui peut être réservé à des fins d'émission à une personne au titre de la levée d'options d'achat d'actions octroyées aux termes du Régime ou aux termes de toute autre entente de rémunération en actions ne peut dépasser 1,4 % du nombre d'actions de iA Société financière en circulation au moment de l'octroi.

Également, le Régime prévoit que le nombre maximal d'actions ordinaires de iA Société financière qui peut être émis à des initiés, à tout moment, au titre de la levée d'options d'achat d'actions aux termes du Régime et aux termes de toute autre entente de rémunération en actions ne peut, à moins d'obtenir l'approbation des porteurs d'actions ordinaires, dépasser 10 % du nombre d'actions en circulation.

Il est également prévu que le nombre d'actions émises aux termes du Régime et de toute autre entente de rémunération au cours d'une période d'un an ne peut dépasser 10 % du nombre d'actions ordinaires de iA Société financière en circulation dans le cas d'initiés ou 1,4 % du nombre d'actions en circulation dans le cas des actions émises à tout initié et aux personnes qui lui sont liées.

À la levée des options, la Société peut choisir d'émettre des actions ordinaires de iA Société financière ou d'effectuer un paiement en espèces, sous réserve d'un montant maximum en espèces fixé par le comité.

Nous ne fournissons pas d'aide financière afin de permettre la levée d'options octroyées aux termes du Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière. Le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière prévoit que les options ne sont pas cessibles.

Dans certaines circonstances, la date d'expiration des options est devancée de sorte que les options acquises à la date d'un événement précis ne pourront pas être levées après cette date d'expiration anticipée. À moins que le comité n'en décide autrement, les options qui n'étaient pas acquises à la date de l'événement en question cessent d'exister et ne pourront jamais être levées.

Le comité des ressources humaines et de rémunération peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation et des porteurs d'actions ordinaires, s'il y a lieu et à son gré, modifier le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière et les modalités des options qui doivent être octroyées par la suite et, sans limiter la généralité de ce qui précède, apporter des modifications afin de se conformer aux lois et aux règlements applicables, à la condition que ces modifications ne changent pas les options en circulation ni ne portent préjudice aux droits de leurs porteurs.



Sauf indication contraire du comité des ressources humaines et de rémunération au moment de l'octroi, les options peuvent être levées en totalité ou en partie en tout temps, à la condition que :

- aucune option ne soit levée avant le premier anniversaire de l'octroi; et
- un maximum de 25 %, de 50 %, de 75 % et de 100 % du nombre total d'actions ordinaires au titre de l'option puisse être acquis au premier, au deuxième, au troisième et au quatrième anniversaire, respectivement, de l'octroi.



Ces événements et ces dates d'expiration anticipées sont :

- Dans le cas d'un participant qui démissionne ou qui est congédié de façon justifiée, l'expiration anticipée survient à la date de la démission ou du congédiement;

Dans le cas d'un décès, l'expiration anticipée survient six mois suivant le décès; et

- Dans le cas d'une cessation d'emploi pour toute autre raison, l'expiration anticipée survient trois ans suivant la cessation d'emploi. Le comité peut, dans ces circonstances, modifier le nombre d'options acquises à la date de l'événement.

Le comité des ressources humaines et de rémunération peut, sans avoir à obtenir l'approbation des porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière mais, sous réserve d'une approbation réglementaire, s'il y a lieu et à sa seule discrétion, apporter certaines modifications au Régime ou aux options d'achat d'actions aux termes du Régime qui ne sont pas prévues au Régime, y compris, sans s'y limiter, les modifications de nature « interne » ou administrative, les modifications qui clarifient toute disposition du Régime et les modifications nécessaires au respect des lois, des règles, des règlements ou des politiques applicables en matière de valeurs mobilières, un changement aux dispositions visant l'acquisition d'une option d'achat d'actions, un changement aux dispositions visant la cessation d'une option d'achat d'actions qui ne donne pas lieu à une prolongation au-delà de sa date d'expiration initiale et la suspension ou la résiliation du Régime.

Le tableau suivant indique le nombre d'options en circulation pouvant être exercées aux termes du Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière en date du 31 décembre 2022.

Depuis 2018, nous avons réduit de façon importante le nombre de participants au Régime d'options d'achat d'actions, ce qui a pour résultat d'amoindrir l'effet de dilution de ce Régime. Alors que nous avons l'habitude d'attribuer environ 500 000 options d'achat d'actions par année, ce nombre a été réduit à environ 300 000 depuis 2018. La majorité des participants qui ne reçoivent plus d'options d'achat d'actions sont maintenant admissibles au régime d'intéressement à moyen terme. De plus, des réductions supplémentaires ont eu lieu en 2022 avec l'introduction d'une nouvelle combinaison de rémunération à moyen et à long termes, réduisant ainsi le nombre d'options octroyé annuellement à environ 200 000.



Nombre d'options attribuées réduit

Options en circulation au cours du dernier exercice financier

Type de régime	Nombre d'actions devant être émises lors de l'exercice des options ou des bons ou droits en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré des options, bons et droits en circulation	Nombre d'actions restantes à émettre en vertu des régimes de rémunération à base d'actions (à l'exclusion des actions indiquées dans la première colonne)
Régimes de rémunération à base d'actions approuvés par les porteurs d'actions ordinaires	1 539 133	59,30 \$	1 228 017
Régimes de rémunération à base d'actions non approuvés par les porteurs d'actions ordinaires	S. O.	S. O.	S. O.

Taux d'épuisement

Le tableau ci-dessous présente le taux d'épuisement au cours des trois derniers exercices. Le taux d'épuisement correspond au nombre total d'options attribuées au cours de chaque exercice exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré des actions ordinaires de iA Société financière en circulation durant l'exercice applicable.

	2022	2021	2020
Nombre d'options attribuées	195 000	310 000	285 000
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour l'exercice applicable	106 497 589	107 425 956	107 023 621
Taux d'épuisement	0,18 %	0,29 %	0,27 %

Depuis 2022, les options représentent environ 30 % de la composition de la rémunération d'intéressement à moyen et à long termes, ce qui représente une réduction importante par rapport aux années précédentes.

Régimes d'avantages sociaux et de retraite et avantages indirects

Les hauts dirigeants participent au régime d'avantages sociaux au même titre que les autres employés.

Celui-ci inclut une assurance vie, une assurance maladie et dentaire, une assurance invalidité à court terme et à long terme, une assurance en cas de décès ou de mutilation par accident et une assistance voyage d'urgence.

Alors que la Société assume la majeure partie des coûts associés à ces avantages sociaux, les employés (y compris les hauts dirigeants) doivent aussi cotiser à ce régime. Le régime d'avantages sociaux est comparable aux régimes offerts par les sociétés qui font partie du groupe de comparaison. Les hauts dirigeants bénéficient aussi d'avantages indirects dans le cadre de leur rémunération, dont la valeur varie selon l'échelon hiérarchique occupé et est comparable aux avantages offerts par les sociétés du groupe de comparaison.

Les hauts dirigeants participent également à un régime de retraite à prestations déterminées agréé et sont habilités à recevoir des montants de rentes de retraite complémentaires aux termes des régimes de retraite complémentaires. D'autres sections de la circulaire fournissent davantage de détails sur ces régimes.

Actionnariat des dirigeants

Nous avons adopté une politique qui oblige certains dirigeants clés à détenir des actions ordinaires ou des UAD de iA Société financière d'une valeur correspondant à un multiple de leur salaire de base établi comme suit :

		Multiple du salaire annuel de base
Président et chef de la direction	→	3 x
Vice-président exécutif et poste équivalent	→	2 x
Vice-président principal et poste équivalent	→	1 x

Chaque nouveau dirigeant dispose de cinq années à compter de son embauche ou de la date de sa nomination, selon la dernière de ces occurrences, pour satisfaire à cette exigence. En date du 29 mars 2023, les dirigeants désignés se conforment à la politique. En vertu de la *Politique concernant l'actionnariat des hauts dirigeants*, il est interdit à ces derniers de participer à des activités de monétisation ou à d'autres activités de couverture en lien avec les actions de la Société ou de iA Société financière qu'ils possèdent de même qu'en lien avec les attributions reçues au titre de la rémunération fondée sur les titres de iA Société financière. Le président et chef de la direction s'est engagé à ne pas vendre de titres détenus en vertu de la *Politique concernant l'actionnariat des hauts dirigeants* pendant une période d'un an suivant la fin de son lien d'emploi avec la Société.

Le tableau suivant fait état, en date du 14 mars 2023, du nombre et de la valeur des actions ordinaires et des UAD de iA Société financière détenues par les dirigeants désignés. La valeur des actions ordinaires et des UAD est établie en multipliant le prix de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le 13 mars 2023 (82,84 \$) par le nombre d'actions ordinaires et de UAD détenues par le dirigeant désigné à cette date.

	Actions ordinaires		UAD		Valeur totale des titres \$	Respect de l'exigence en matière d'actionnariat
	Nombre	\$	Nombre	\$		
DENIS RICARD	44 000	3 644 960	49 882	4 132 225	7 777 185	Oui
JACQUES POTVIN	7 273	602 495	10 667	883 654	1 486 149	Oui
MICHAEL L.STICKNEY	42 300	3 504 132	1 337	110 757	3 614 889	Oui
ALAIN BERGERON	-	-	6 159	510 212	510 212	Oui (1)
PIERRE MIRON	4 900	405 916	8 011	663 631	1 069 547	Oui (2)

- (1) Monsieur Bergeron est vice-président exécutif et chef des placements depuis le 3 septembre 2019. Au 14 mars 2023, il respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise.
- (2) Monsieur Miron est vice-président exécutif et chef de la transformation depuis août 2021. Du mois de septembre 2018 au mois d'août 2021, il occupait le poste de vice-président exécutif, Technologies de l'information. Au 14 mars 2023, il respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise.

Détails de la rémunération individuelle

DENIS RICARD

Président et chef de la direction

Denis Ricard est président et chef de la direction de iA Groupe financier depuis septembre 2018. Il est un leader engagé, qui valorise le développement des personnes, dans une organisation apprenante et socialement responsable.

Monsieur Ricard est responsable de la planification stratégique et veille à la croissance durable de la Société, en tenant compte des intérêts des actionnaires, des clients, des employés et des communautés où elle est présente. Il est reconnu en tant que bâtisseur d'équipe chevronné, passionné par de nouveaux défis et dévoué aux objectifs à long terme de iA Groupe financier.



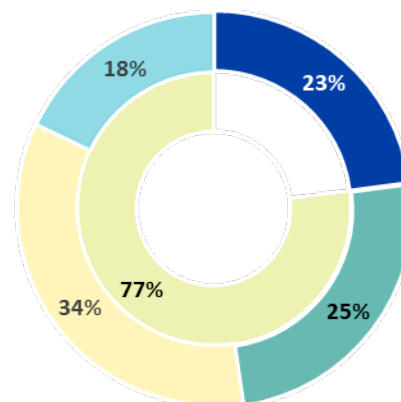
Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2022	2021	2020
Salaire de base	980 000 \$	950 000 \$	950 000 \$
Régime d'intéressement à court terme	1 059 331 \$	1 714 427 \$	1 227 891 \$
Régime d'intéressement à moyen terme ⁽¹⁾	1 469 992 \$	284 995 \$	284 984 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽²⁾	765 000 \$	592 800 \$	763 200 \$
Rémunération directe totale	4 274 323 \$	3 542 222 \$	3 226 075 \$

(1) En 2022, la Société a augmenté l'intéressement à moyen terme pour le président afin de s'aligner sur les normes du marché et de mettre l'accent sur la performance, reflétant ainsi notre engagement envers les principes de rémunération au rendement. Cela inclut une augmentation significative de la pondération des UAR.

(2) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 15,30 \$ en février 2022, 9,88 \$ en février 2021 et 12,72 \$ en février 2020.

Rémunération directe totale



- Salaire de base **23 %**
- Régime d'intéressement à court terme **25 %**
- Régime d'intéressement à moyen terme **34 %**
- Régime d'intéressement à long terme **18 %**
- Portion totale de la rémunération variable **77 %**

Résultats clés pour 2022

Denis Ricard a conduit iA Groupe financier vers une croissance rentable et durable en 2022, créant de la valeur pour les parties prenantes et ce, malgré un contexte économique difficile.

iA Société financière a terminé l'année 2022 sur une note très positive avec un rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (ROE) tiré des activités de base de 14,2 %, une augmentation de 6 % du résultat par action ordinaire dilué (BPA) tiré des activités de base pour atteindre 8,85 \$ et un BPA de 7,65 \$.

La croissance des affaires a été solide tout au long de l'année dans la plupart des secteurs d'activité. Plus particulièrement, les ventes d'assurance individuelle au Canada ont été fortes et les ventes de la division Services aux concessionnaires aux États-Unis ont largement dépassé les ventes d'automobiles au détail dans ce pays.

Le vaste programme de transformation, lancé en 2021, a franchi des étapes importantes pour l'évolution de l'expérience des clients, des conseillers et des employés. Parmi celles-ci, de nouvelles structures organisationnelles pour les équipes Expérience client et Talents et culture apportent des capacités supplémentaires à iA Groupe financier.

La Société a également franchi avec succès les étapes clés de la transition vers les normes comptables IFRS 9 et 17, mettant en lumière la qualité de la gestion prudente du capital et augmentant considérablement le capital disponible pour le déploiement.

En 2022, iA Groupe financier a continué de déployer ses stratégies afin de maximiser ses réalisations en matière environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG »), notamment en ce qui concerne sa contribution à la lutte contre les changements climatiques, à l'équité, à la diversité et à l'inclusion, ainsi qu'à la finance durable. L'investissement personnel de monsieur Ricard à la promotion du rôle des femmes dans les postes de direction au fil des ans a permis à la Société de progresser considérablement en 2022 vers l'atteinte de sa cible. Celle-ci consiste à parvenir d'ici 2025 à une plus grande équité des genres au sein de la Direction principale de iA Groupe financier⁽¹⁾ en ayant une proportion de femmes et d'hommes comprise entre 40 % et 60 %.

Par ailleurs, le programme global « Travailler de n'importe où », a entrepris d'importants projets immobiliers dans plusieurs bureaux, dont le siège social situé à Québec. Le nouvel environnement de travail reflète l'esprit novateur du modèle de travail flexible iA, où chaque employé décide de l'endroit le plus productif pour accomplir son travail. Ces améliorations, jumelées à des journées de bien-être supplémentaires, à l'attribution de mobilier ergonomique et à de nombreuses autres initiatives visant à améliorer le bien-être des employés, ont apporté une reconnaissance à la Société, puisqu'elle s'est classée parmi les meilleures entreprises où travailler au Canada selon les palmarès de Glassdoor et Forbes.

Enfin, le cadre de gestion des risques a été amélioré, soutenu par une nouvelle structure organisationnelle et par l'embauche de ressources de haut niveau, ce qui a donné lieu à une approche plus complète de la gestion des risques.

Calcul du boni annuel 2022 (régime d'intéressement à court terme)

Boni cible : 100 %	Pondération	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
Rendement des capitaux propres	35	90,6	310 709
Nouvelles affaires	30	108,8	319 872
Contrôle des dépenses	10	0	0
Objectifs stratégiques et évaluation qualitative	25	175	428 750
Sous-total	100	108,1	1 059 331
Seuil de rentabilité atteint	-	OUI	OUI
Multiplicateur IRC (de -10 % à +10 %)	-	1,0	0
Total du boni versé	-	-	1 059 331

Historique de la rémunération du président et chef de la direction

L'un des principes directeurs sous-jacents aux objectifs de rémunération vise l'alignement de la rémunération sur les intérêts des porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière. La rémunération liée au régime d'intéressement à moyen terme et au régime d'intéressement à long terme constitue l'une des façons d'y parvenir.

(1) La Direction principale de iA Groupe financier signifie les membres de la haute direction et les cadres supérieurs ainsi que les cadres supérieurs des principales filiales canadiennes qui composent le groupe.

Le tableau ci-après indique la rémunération directe totale attribuée à notre président et chef de la direction au cours des cinq derniers exercices ainsi que sa valeur réelle actuelle comparativement à la valeur pour les porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière.

	Rémunération directe totale		Valeur d'un montant de 100 \$	
	Valeur au moment de l'attribution ⁽¹⁾	Valeur réelle au 31 décembre 2022 ⁽²⁾	Valeur pour le président et chef de la direction ⁽³⁾	Valeur pour les porteurs d'actions ordinaires ⁽⁴⁾
2018	2 283 290 \$	2 810 986 \$	123,11 \$	153,87 \$
2019	2 536 311 \$	4 095 143 \$	161,46 \$	204,83 \$
2020	3 226 075 \$	2 840 314 \$	88,04 \$	121,35 \$
2021	3 542 222 \$	4 337 311 \$	122,45 \$	156,17 \$
2022	4 274 323 \$	3 831 726 \$	89,65 \$	110,71 \$

(1) Comprend le salaire et la rémunération variable attribuée à la fin de l'exercice pour le rendement de l'exercice.

(2) La valeur réelle au 31 décembre 2022 comprend ce qui suit :

- Le salaire et les bonis annuels en espèces reçus durant l'année d'attribution;

- La valeur réelle tirée des UAR et des options exercées qui ont été octroyées durant l'année d'attribution, au moment de leur acquisition;

- La valeur au 31 décembre 2022 des UAR qui ont été octroyées durant l'année d'attribution, mais qui n'ont pas été acquises; ou

- La valeur dans le cours, au 31 décembre 2022, des options d'achat d'actions octroyées durant l'année d'attribution qui ne sont pas acquises ou qui ont été acquises, mais non exercées.

(3) Représente la valeur réelle de chaque tranche de 100 \$ de rémunération directe totale attribuée au cours de l'exercice indiqué.

(4) Représente la valeur cumulative d'un placement de 100 \$ dans les actions ordinaires de iA Société financière fait le premier jour de négociation de l'exercice indiqué, en supposant le réinvestissement des dividendes.

Processus d'évaluation du président et chef de la direction

Le comité des ressources humaines et de rémunération évalue le rendement du président et chef de la direction en fonction des objectifs stratégiques et de performance qui ont été déterminés pour celui-ci au début de l'année. Au début de l'année suivante, les objectifs de performance sont comparés aux résultats financiers obtenus par iA Groupe financier et les objectifs stratégiques sont évalués dans le cadre d'un processus qui inclut une autoévaluation, une évaluation par les membres de la haute direction et une évaluation par les administrateurs. Dans le cadre de ce processus, le président du conseil compile les résultats et finalise l'évaluation avec le comité des ressources humaines et de rémunération.



JACQUES POTVIN

Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef

Jacques Potvin occupe le poste de vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef de iA Groupe financier depuis février 2018. Il est responsable notamment d'assurer la saine gestion financière de l'entreprise et la pérennité financière à long terme de celle-ci. Il a aussi sous sa responsabilité les activités de financement de la Société.

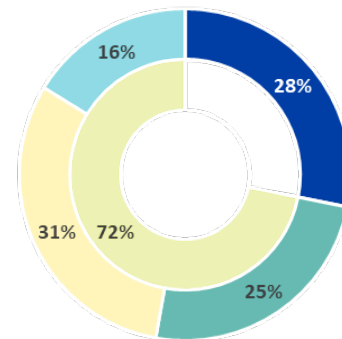
Monsieur Potvin dirige les services de l'Actuariat, de la Comptabilité et de la Fiscalité, des Relations avec les investisseurs, affaires publiques et développement durable, des Services juridiques et des Ressources matérielles.

Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2022	2021	2020
Salaire de base	583 740 \$	461 000 \$	461 000 \$
Régime d'intéressement à court terme	513 057 \$	400 923 \$	346 322 \$
Régime d'intéressement à moyen terme	642 152 \$	138 289 \$	138 298 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽¹⁾	336 600 \$	345 800 \$	445 200 \$
Rémunération directe totale	2 075 549 \$	1 346 012 \$	1 390 820 \$

(1) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 15,30 \$ en février 2022, 9,88 \$ en février 2021 et 12,72 \$ en février 2020.

Rémunération directe totale



- Salaire de base **28 %**
- Régime d'intéressement à court terme **25 %**
- Régime d'intéressement à moyen terme **31 %**
- Régime d'intéressement à long terme **16 %**
- Portion totale de la rémunération variable **72 %**

Résultats clés pour 2022

Jacques Potvin voit à assurer la saine gestion financière de iA Groupe financier et la pérennité financière à long terme de celui-ci. Il a aussi sous sa responsabilité les activités de financement. Sous son leadership, les équipes contribuent également à produire les résultats financiers et à les expliquer aux intervenants de marché et aux actionnaires.

L'année 2022 a été marquée par les travaux d'implantation des nouvelles normes comptables IFRS 9 et IFRS 17. Avant même leur application, les équipes de monsieur Potvin ont mis en place tous les changements opérationnels et ont ajusté les processus et les mesures financières afin d'assurer une transition qui permette de protéger la solidité et la qualité à long terme du bilan de la Société. Ce travail gigantesque a été réalisé en étroite collaboration avec de nombreux services, dont celui des Placements.

La transition vers les nouvelles normes comptables IFRS 9 et IFRS 17 a été bien réussie. Tout au long de l'année, l'entreprise a fourni au marché, dans ses publications trimestrielles, une perspective positive des impacts attendus des normes IFRS 9 et IFRS 17.

Les équipes de monsieur Potvin ont aussi poursuivi la mise en œuvre de la méthodologie « exécution/maintenance/amélioration » et amélioré leur méthodologie de priorisation des projets.

Le positionnement et les communications de iA Groupe financier en matière de ESG se sont améliorés tout au long de 2022. En plus d'intégrer pour la première fois les recommandations du *Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures - TCFD)*, iA Société financière a émis sa première obligation durable, entrepris un examen de sa stratégie de réduction des gaz à effet de serre (GES) et achevé la définition de son programme d'équité, de diversité et d'inclusion.

De plus, iA Groupe financier a entièrement repensé les aménagements de travail de ses bureaux, dans le cadre de son modèle flexible de travail. Cette approche novatrice repose sur une solution hybride et volontaire combinant à la fois le télétravail et la présence au bureau.

Calcul du boni annuel 2022 (régime d'intéressement à court terme)

Boni cible : 75 %	Pondération	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
Rendement des capitaux propres	10	90,6	39 659
Nouvelles affaires	10	108,8	47 633
Contrôle des dépenses	10	0	0
Objectifs sectoriels et évaluation qualitative	70	138,9	425 765
Sous-total	100	117,2	513 057
Seuil de profitabilité atteint	-	OUI	OUI
Multiplicateur IRC (de -10 % à +10 %)	-	1,0	0
Total du boni versé	-	-	513 057



MICHAEL L. STICKNEY

Vice-président exécutif et chef de la croissance

Michael L. Stickney est vice-président exécutif et chef de la croissance depuis le 1^{er} septembre 2019. Il encadre les initiatives de croissance pour toutes les unités d'exploitation, tant au Canada qu'aux États-Unis. Il est aussi responsable des affaires américaines.

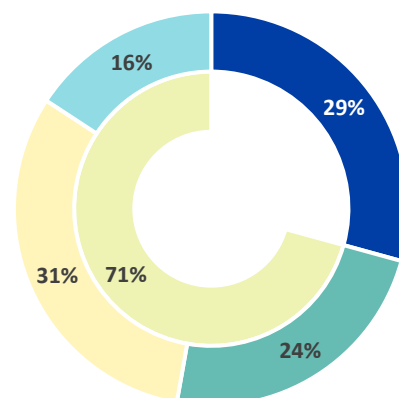
Monsieur Stickney a un bilan très solide en ce qui regarde la capacité de bâtir des entreprises prospères et bénéficie d'une connaissance approfondie des secteurs de la Société et de plusieurs années d'expérience dans le domaine.

Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2022	2021	2020
Salaire de base ⁽¹⁾	625 030 \$	581 710 \$	622 549 \$
Régime d'intéressement à court terme ⁽²⁾	502 545 \$	762 526 \$	558 099 \$
Régime d'intéressement à moyen terme ⁽³⁾	671 062 \$	174 556 \$	181 773 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽⁴⁾	336 600 \$	395 200 \$	508 800 \$
Rémunération directe totale	2 135 237 \$	1 913 992 \$	1 871 221 \$

- (1) Le salaire de monsieur Stickney a été payé en dollars américains et converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen (2022 : 480 312 \$ US au taux de 1,3013, 2021 : 464 069 \$ US au taux de 1,2535 et 2020 : 464 069 \$ US au taux de 1,3415).
- (2) Les bonis annuels 2022 et 2021 de monsieur Stickney ont été payés en dollars américains et convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment du paiement. Son boni annuel 2020 a été payé en dollars américains et converti en dollars canadiens en utilisant un taux de change prédéterminé. (2022 : 364 427\$ US au taux de 1,3790, 2021 : 596 842 \$ US au taux de 1,2776 et 2020 : 429 500 \$ US au taux de 1,2994).
- (3) Les UAR ont été octroyées en dollars américains et converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment de l'octroi (2022 : 528 312 \$ US au taux de 1,2702, 2021 : 136 618 \$ US au taux de 1,2777 et 2020 : 136 620 \$ US au taux de 1,3305).
- (4) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 15,30 \$ en février 2022, 9,88 \$ en février 2021, 12,72 \$ et en février 2020.

Rémunération directe totale



- Salaire de base **29 %**
- Régime d'intéressement à court terme **24 %**
- Régime d'intéressement à moyen terme **31 %**
- Régime d'intéressement à long terme **16 %**
- Portion totale de la rémunération variable **71 %**

Résultats clés pour 2022

Michael L. Stickney encadre les initiatives de croissance de toutes les unités d'exploitation de iA Groupe financier, tant au Canada qu'aux États-Unis. Il est aussi responsable des affaires américaines.

La croissance des affaires est demeurée saine et forte dans la majorité des secteurs d'activité. La diversification des activités de iA Groupe financier a permis de dégager des synergies et des complémentarités qui ont contribué à la réussite des ventes.

En voici quelques exemples.

En hausse de 35 %, les ventes d'assurance individuelle au Canada ont été fortes, avec des contributions de tous les réseaux de distribution. En assurance collective, la division des régimes d'employés a enregistré des primes en hausse de 11 %. Dans la division des Services aux concessionnaires, les ventes ont augmenté de 13 % et la division des Marchés spéciaux affiche une croissance de 50 % de son chiffre d'affaires.

Dans les affaires américaines, les ventes de la division Assurance individuelle ont présenté une hausse de 6 % par rapport à 2021. Les ventes de la division Services aux concessionnaires américains ont largement dépassé les ventes d'automobiles au détail aux États-Unis.

Pour sa part, iA Assurance auto et habitation rapporte des ventes totales en hausse de 6 % par rapport à l'année précédente.

Cette bonne performance de iA Groupe financier est due notamment à l'étendue et à la diversité de ses réseaux de distribution, à l'éventail et à la pertinence de sa gamme de produits et de services, ainsi qu'à l'efficacité des outils numériques mis à la disposition des représentants, des clients et des employés.

Calcul du boni annuel 2022 (régime d'intéressement à court terme)

Boni cible : 75 %	Pondération	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
Rendement des capitaux propres	35	90,6	114 212 US 157 499 CA
Nouvelles affaires	30	108,8	117 581 US 162 143 CA
Contrôle des dépenses	10	0	0
Objectifs sectoriels et évaluation qualitative	25	147,3	132 634 US 182 902 CA
Sous-total	100	101,2	364 427 US 502 545 CA
Seuil de profitabilité atteint	-	OUI	OUI
Multiplicateur IRC (de -10 % à +10 %)	-	1,0	0 US 0 CA
Total du boni versé	-	-	364 427 US 502 545 CA



ALAIN BERGERON

Vice-président exécutif et chef des placements

Alain Bergeron est vice-président exécutif et chef des placements de iA Groupe financier depuis septembre 2019. À ce titre, il est responsable de la gestion du portefeuille de placements de la Société. Il a notamment la responsabilité de la gestion et de la supervision des actifs du fonds général et des fonds de placement.

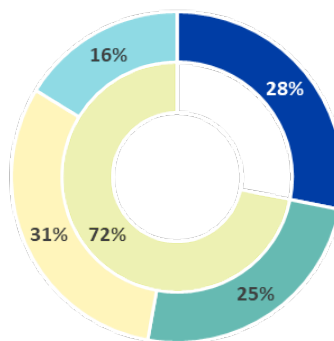
Monsieur Bergeron est reconnu comme un investisseur hautement intègre et passionné, qui a fait ses preuves à constituer des portefeuilles de première qualité et des équipes de placement hautement performantes. Il amène une rare combinaison d'expérience dans le monde des placements institutionnels et des régimes de pensions, ainsi qu'une expérience et une compréhension des besoins en matière de patrimoine individuel, ce qui contribue à la réussite de iA et de ses clients dans l'atteinte de leurs objectifs financiers.

Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2022	2021	2020
Salaire de base	583 740 \$	564 000 \$	564 000 \$
Régime d'intéressement à court terme	521 436 \$	754 448 \$	519 250 \$
Régime d'intéressement à moyen terme	642 152 \$	169 187 \$	169 225 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽¹⁾	336 600 \$	395 200 \$	508 800 \$
Rémunération directe totale	2 083 928 \$	1 882 835 \$	1 761 275 \$

(1) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 15,30 en février 2022, 9,88 \$ en février 2021 et 12,72 \$ en février 2020.

Rémunération directe totale



- Salaire de base **28 %**
- Régime d'intéressement à court terme **25 %**
- Régime d'intéressement à moyen terme **31 %**
- Régime d'intéressement à long terme **16 %**
- Portion totale de la rémunération variable **72 %**

Résultats clés pour 2022

En 2022, Alain Bergeron a guidé les équipes d'investissement dans une année de changement au sein du service des placements et dans un environnement macroéconomique difficile. En même temps, il a supervisé l'exécution réussie de la transition vers les nouvelles normes comptables IFRS 9 et IFRS 17.

Les équipes de monsieur Bergeron ont optimisé le portefeuille d'investissement de la Société en fonction de ces nouvelles normes comptables. Ces changements soutiennent la rentabilité à long terme de l'organisation en augmentant les revenus et en optimisant le capital réglementaire. Ils permettent aussi de conserver un profil de risque économique total similaire, tout en demeurant dans les limites de l'appétit pour le risque de la Société.

Les équipes d'Alain Bergeron ont aussi considérablement amélioré leurs capacités de répartition de l'actif et de gestion de l'actif et du passif grâce à une stratégie soutenue et ciblée en matière de talents et au développement d'outils sophistiqués de construction de portefeuilles. Ce processus, débuté en 2020, s'est poursuivi jusqu'en 2022 et s'est avéré stratégiquement important pour préparer et profiter des opportunités associées au passage des nouvelles normes IFRS 9 et IFRS 17.

La structure organisationnelle de l'activité d'investissement a été revue et optimisée. Cela a conduit à la création d'une nouvelle filiale, iA Gestion mondiale d'actifs, qui commencera ses activités en avril 2023.

iA Gestion de Placements a réalisé des progrès significatifs en matière de stratégie et d'intégration ESG. Le département a également joué un rôle actif permettant la création de huit nouveaux fonds ESG. Monsieur Bergeron a d'ailleurs reçu une reconnaissance externe pour les progrès en matière de finance durable de la part du Clean50 (contributeurs exceptionnels à l'économie propre).

Calcul du boni annuel 2022 (régime d'intéressement à court terme)

Boni cible : 75 %	Pondération	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
Rendement des capitaux propres	30	90,6	118 977
Nouvelles affaires	10	108,8	47 633
Contrôle des dépenses	10	0	0
Objectifs sectoriels et évaluation qualitative	50	162,1	354 826
Sous-total	100	119,1	521 436
Seuil de profitabilité atteint	-	OUI	OUI
Multiplicateur IRC (de -10 % à +10 %)	-	1,0	0
Total du boni versé	-	-	521 436



PIERRE MIRON

Vice-président exécutif et chef de la transformation

Pierre Miron a été nommé au poste de vice-président exécutif et chef de la transformation en septembre 2021. Il était auparavant vice-président exécutif, Technologies de l'information depuis septembre 2018.

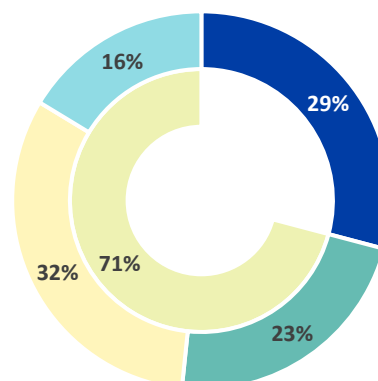
Monsieur Miron est responsable de l'orchestration et du pilotage du Bureau de la transformation, qui a pour mission de procéder à la simplification de l'efficacité de l'organisation et de relever cette dernière. Cette transformation inclut la clarification et l'orchestration des rôles et des mandats des différents secteurs en fonction des objectifs de la transformation numérique de l'entreprise. Toutes les activités liées aux technologies de l'information, à l'expérience client et à l'expérience employé relèvent de lui.

Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2022	2021	2020
Salaire de base	600 300 \$	480 630 \$	425 000 \$
Régime d'intéressement à court terme	464 838 \$	566 290 \$	269 092 \$
Régime d'intéressement à moyen terme	660 350 \$	127 510 \$	127 502 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽¹⁾	336 600 \$	392 600 \$	190 800 \$
Rémunération directe totale	2 062 088 \$	1 567 030 \$	1 012 394 \$

(1) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 15,30 \$ en février 2022, 12,22 \$ en juin 2021 (20 000 options octroyées), 9,88 \$ en février 2021 (15 000 options octroyées) et 12,72 \$ en février 2020.

Rémunération directe totale



- Salaire de base **29 %**
- Régime d'intéressement à court terme **23 %**
- Régime d'intéressement à moyen terme **32 %**
- Régime d'intéressement à long terme **16 %**
- Portion totale de la rémunération variable **71 %**

Résultats clés pour 2022

Dans le cadre de la mise en œuvre du vaste programme de transformation de l'entreprise piloté par Pierre Miron, des étapes importantes ont été franchies en 2022 dans le positionnement du nouveau modèle opérationnel de l'expérience client (CX), avec notamment pour objectif de maximiser les ventes croisées et l'expérience client dans son ensemble.

Un Hub de croissance CX a eu comme mandat d'identifier les possibilités de ventes croisées dans trois unités d'exploitation différentes. Les 20 meilleures occasions de ventes croisées ont été identifiées et classées par ordre de priorité. Des projets pilotes ont été organisés pour tester les meilleures stratégies de mise sur le marché avant de les étendre. De plus, un processus d'achat de produits d'assurance en ligne a également été développé et testé avec succès.

L'exécution de la stratégie numérique de l'organisation a aussi été activement poursuivie en 2022 et tous les projets dans ce domaine ont affiché une nette progression. Des outils des plus performants ont été déployés à travers l'organisation pour gérer encore mieux les performances et les capacités opérationnelles de iA.

Lors de la mise en œuvre des nouveaux mécanismes de priorisation, la maturité globale de la priorisation a augmenté dans les différents secteurs d'activité et un comité exécutif de priorisation a été mis sur pied pour décider des priorités ainsi que pour en améliorer l'exécution.

Du côté de l'expérience employé, une nouvelle structure organisationnelle en matière de talents et de culture a été positionnée et progressivement mise en œuvre pour mieux soutenir le changement de culture et améliorer l'expérience des employés.

Calcul du boni annuel 2022 (régime d'intéressement à court terme)

Boni cible : 75 %	Pondération	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
Rendement des capitaux propres	30	90,6	122 352
Nouvelles affaires	15	108,8	73 477
Contrôle des dépenses	15	0	0
Objectifs sectoriels et évaluation qualitative	40	149,4	269 009
Sous-total	100	103,2	464 838
Seuil de profitabilité atteint	-	OUI	OUI
Multiplicateur IRC (de -10 % à +10 %)	-	1,0	0
Total du boni versé	-	-	464 838

Tableau sommaire de la rémunération

Nom et fonction principale	Exercice	Salaire	Attributions fondées sur des actions ⁽¹⁾	Attributions fondées sur des options ⁽²⁾	Régime d'intéressement annuel ⁽³⁾ (non fondé sur des titres de capitaux propres)	Valeur du régime de retraite	Autre rémunération ⁽⁴⁾	Rémunération totale
DENIS RICARD Président et chef de la direction	2022	980 000 \$	1 469 992 \$	765 000 \$	1 059 331 \$	952 123 \$	s.o.	5 226 446 \$
	2021	950 000 \$	284 995 \$	592 800 \$	1 714 427 \$	2 444 048 \$	s.o.	5 986 270 \$
	2020	950 000 \$	284 984 \$	763 200 \$	1 227 891 \$	3 677 435 \$	s.o.	6 903 510 \$
JACQUES POTVIN Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef	2022	583 740 \$	642 152 \$	336 600 \$	513 057 \$	738 482 \$	s.o.	2 814 031 \$
	2021	461 000 \$	138 289 \$	345 800 \$	400 923 \$	802 831 \$	s.o.	2 148 843 \$
	2020	461 000 \$	138 298 \$	445 200 \$	346 322 \$	1 381 530 \$	s.o.	2 772 350 \$
MICHAEL L. STICKNEY Vice-président exécutif et chef de la croissance	2022	625 030 \$ ⁽⁵⁾	671 062 \$ ⁽⁶⁾	336 600 \$	502 545 \$ ⁽⁷⁾	358 973 \$	s.o.	2 494 210 \$
	2021	581 710 \$ ⁽⁵⁾	174 556 \$ ⁽⁶⁾	395 200 \$	762 526 \$ ⁽⁷⁾	1 114 053 \$	s.o.	3 028 045 \$
	2020	622 549 \$ ⁽⁵⁾	181 773 \$ ⁽⁶⁾	508 800 \$	558 099 \$ ⁽⁷⁾	406 577 \$	s.o.	2 277 798 \$
ALAIN BERGERON Vice-président exécutif et chef des placements	2022	583 740 \$	642 152 \$	336 600 \$	521 436 \$	267 613 \$	250 000 \$ ⁽⁸⁾	2 601 541 \$
	2021	564 000 \$	169 187 \$	395 200 \$	754 448 \$	340 594 \$	250 000 \$	2 473 429 \$
	2020	564 000 \$	169 225 \$	508 800 \$	519 250 \$	317 568 \$	250 000 \$	2 328 843 \$
PIERRE MIRON Vice-président exécutif et chef de la transformation	2022	600 300 \$	660 350 \$	336 600 \$	464 838 \$	344 776 \$	s.o.	2 406 864 \$
	2021	480 630 \$	127 510 \$	392 600 \$	566 290 \$	247 119 \$	125 000 \$ ⁽⁹⁾	1 939 149 \$
	2020	425 000 \$	127 502 \$	190 800 \$	269 092 \$	203 946 \$	125 000 \$	1 341 340 \$

- (1) La valeur de l'action est établie à la date d'attribution. Cette valeur est de 78,78 \$ pour 2022, 57,64 \$ pour 2021 et de 72,94 \$ pour 2020. Conformément au régime d'intéressement à moyen terme en vigueur, le cours initial de l'action pour une période de rendement donnée est déterminé par le prix moyen des actions de IA Société financière au cours des 20 premiers jours ouvrables de cette période. La période de rendement s'étend sur les trois exercices financiers : elle commence le 1^{er} janvier de l'année de l'octroi et se termine le 31 décembre de la troisième année.
- (2) La juste valeur des options d'achat d'actions à la date d'attribution est déterminée à l'aide du modèle de Black-Scholes : 15,30 \$ en février 2022 et 11,71 \$ en mai 2022 (9,88 \$ en février 2021, 12,22 \$ en juin 2021, 12,72 \$ en février 2020). Le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes permet d'estimer la juste valeur des options. Le modèle utilisé pour la fixation des prix tient compte des hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque de 1,66 % en février 2022 et 2,94 % en mai 2022 (0,55 % en février 2021, 1,08 % en juin 2021 et 1,38 % en février 2020); volatilité anticipée de 26,71 % en février 2022 et 26,73 % en mai 2022 (27,70 % en février 2021, 27,73 % en juin 2021 et 22,61 % en février 2020); espérance mathématique de la durée de vie de 5,2 ans en février 2022 et 5,1 ans en mai 2022 (5,4 ans en février 2021, 5,3 ans en juin 2021 et 5,4 ans en février 2020) et dividendes attendus de 3,08 % en février 2022 et 4,07 % en mai 2022 (3,51 % en février 2021, 3,39 % en juin 2021 et 2,59 % en février 2020).
- (3) Le boni est établi selon une formule déterminée à l'avance (voir la section « Composantes de la rémunération ») et est versé en espèces ou sous forme d'UAD au cours des trois premiers mois de l'exercice suivant. Les dirigeants désignés suivants ont choisi de recevoir une partie de leur boni pour les années indiquées sous forme d'UAD :

	Année de référence	Valeur du boni annuel réinvesti en UAD	Nombre d'UAD octroyés
Denis Ricard	2019	250 000 \$	3 320
	2021	120 277 \$	1 448
Jacques Potvin	2019	81 085 \$	1 077
	2022	250 000 \$	3 037
Alain Bergeron	2021	250 000 \$	3 010
	2022	250 000 \$	3 037
Pierre Miron	2021	250 000 \$	3 010

- (4) La valeur totale des gratifications et des avantages à l'intention de chaque dirigeant désigné est inférieure à 50 000 \$ et à 10 % de leur salaire annuel total.
- (5) Le salaire de monsieur Stickney a été payé en dollars américains et converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen (2022 : 480 312 \$ US au taux de 1,3013, 2021 : 464 069 \$ US au taux de 1,2535 et 2020 : 464 069 \$ US au taux de 1,3415).
- (6) Les UAR ont été octroyées en dollars américains et converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment de l'octroi (2022 : 528 312 \$ US au taux de 1,2702, 2021 : 136 618 \$ US au taux de 1,2777 et 2020 : 136 620 \$ US au taux de 1,3305).
- (7) Les bonis annuels 2022 et 2021 de monsieur Stickney ont été payés en dollars américains et convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment du paiement. Son boni annuel 2020 a été payé en dollars américains et converti en dollars canadiens en utilisant un taux de change prédéterminé. (2022 : 364 427 \$ US au taux de 1,3790, 2021 : 596 842 \$ US au taux de 1,2776 et 2020 : 429 500 \$ US au taux de 1,2994).
- (8) Ce montant correspond au quatrième versement du boni de rétention qui est payable à monsieur Bergeron annuellement, en février, pour une période de cinq ans, et ce, conformément à son contrat d'embauche. Les versements du boni de rétention sont conditionnels au maintien de l'emploi au moment du versement.
- (9) Ce montant correspond au troisième et dernier versement du boni de rétention qui était payable à monsieur Miron annuellement, en février, sur une période de trois ans, et ce, conformément à son contrat d'embauche. Les versements du boni de rétention étaient conditionnels au maintien de l'emploi au moment du versement.

Attributions en cours à la fin du dernier exercice financier

En date du 31 décembre 2022, des options d'achat d'actions en vue d'acquies des actions ordinaires de iA Société financière ont été attribuées aux dirigeants désignés et n'ont pas été levées, comme le montre le tableau suivant. Toutes les options d'achat d'actions attribuées ont un prix de levée qui correspond au prix moyen pondéré des actions ordinaires de iA Société financière négociées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours de bourse précédant le jour auquel l'option était attribuée. Les options sont acquies sur quatre ans au taux de 25 % par année, et ce, à partir de la première date d'anniversaire de la date d'attribution. Les options peuvent être levées pour une période de dix ans à compter de la date d'attribution.

Attributions fondées sur des options					
	Exercice financier de l'attribution	Nombre de titres visé par les options attribuées non exercées	Prix de l'exercice des options attribuées	Date d'expiration des options attribuées	Valeur des options dans le cours non exercées ⁽¹⁾
		Nombre	\$		\$
DENIS RICARD	2014	10 000	43,38	7 février 2024	358 900
	2015	25 000	39,96	6 février 2025	982 750
	2016	30 000	40,91	5 février 2026	1 150 800
	2017	35 000	55,85	10 février 2027	819 700
	2018	40 000	58,43	9 février 2028	833 600
	2018	13 333	52,66	31 juillet 2028	354 791
	2019	60 000	48,82	8 février 2029	1 827 000
	2020	60 000	73,93	7 février 2030	320 400
	2021	60 000	57,87	5 février 2031	1 284 000
	2022	50 000	83,87	11 février 2032	-
	Total	383 333			7 931 941
JACQUES POTVIN	2015	4 000	39,96	6 février 2025	157 240
	2016	4 000	40,91	5 février 2026	153 440
	2017	6 000	55,85	10 février 2027	140 520
	2018	20 000	58,43	9 février 2028	416 800
	2019	35 000	48,82	8 février 2029	1 065 750
	2020	35 000	73,93	7 février 2030	186 900
	2021	35 000	57,87	5 février 2031	749 000
	2022	22 000	83,87	11 février 2032	-
	Total	161 000			2,869,650
MICHAEL L. STICKNEY	2014	17 400	43,38	7 février 2024	624 486
	2015	23 000	39,96	6 février 2025	904 130
	2016	23 000	40,91	5 février 2026	882 280
	2017	23 000	55,85	10 février 2027	538 660
	2018	23 000	58,43	9 février 2028	479 320
	2019	23 000	48,82	8 février 2029	700 350
	2020	40 000	73,93	7 février 2030	213 600
	2021	40 000	57,87	5 février 2031	856 000
	2022	22 000	83,87	11 février 2032	-
		Total	234 400		
ALAIN BERGERON	2019	30 000	54,79	3 septembre 2029	734,400
	2020	40 000	73,93	7 février 2030	213,600
	2021	30 000	57,87	5 février 2031	642,000
	2022	22 000	83,87	11 février 2032	-
	Total	122 000			1 590 000
PIERRE MIRON	2019	15 000	48,82	8 février 2029	456 750
	2020	15 000	73,93	7 février 2030	80 100
	2021	15 000	57,87	5 février 2031	321 000
	2021	20 000	68,38	28 juin 2031	217 800
	2022	22 000	83,87	11 février 2032	-
	Total	87 000			1 075 650

(1) Ce montant est calculé en fonction de l'écart entre le prix de clôture de l'action le dernier jour de bourse de 2022 (79,27 \$) et le prix d'exercice des options.

Au 31 décembre 2022, des UAR étaient attribuées aux dirigeants désignés et étaient en cours comme l'indique le tableau suivant. L'acquisition des UAR est assujettie à la fois à une période de trois années et à un facteur de rendement. La valeur de chaque UAR correspond au prix moyen de l'action ordinaire de iA Société financière pour les 20 premiers jours ouvrables de la période de référence. Les UAR accumulent aussi des dividendes fictifs en fonction des dividendes versés sur les actions ordinaires de iA Société financière.

		Attributions fondées sur des actions	
		UAR	
Exercice financier de l'attribution		Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis ⁽¹⁾	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ⁽²⁾
		Nombre	\$
DENIS RICARD	2021	5 281	408 063
	2022	19 348	1 495 020
	Total	24 629	1 903 083
JACQUES POTVIN	2021	2 562	197 966
	2022	8 452	653 086
	Total	11 014	851 052
MICHAEL L. STICKNEY	2021	2 531	264 880 ⁽³⁾
	2022	6 954	727 768 ⁽³⁾
	Total	9 485	992 648⁽³⁾
ALAIN BERGERON	2021	3 135	242 241
	2022	8 452	653 086
	Total	11 587	895 327
PIERRE MIRON	2021	2 363	182 589
	2022	8 692	671 631
	Total	11 055	854 220

(1) Total des UAR non acquises (attributions fondées sur des actions et des équivalents de dividendes) en date du 31 décembre 2022.

(2) La valeur des UAR non acquises est fondée sur un critère de rendement à la cible de 100 % et sur la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés de l'action de iA Société financière pour la période des 20 derniers jours ouvrables de 2022 (77,27 \$).

(3) La valeur des UAR non acquises a été convertie en dollars canadiens en utilisant le taux de change au 31 décembre 2022 (octroi 2022 : 537 336 \$ US au taux de 1,3544 et octroi 2021 : 195 570 \$ US au taux de 1,3544).

Au 31 décembre 2022, les dirigeants désignés détenaient des UAD comme l'indique le tableau suivant. Les UAD représentent les montants réinvestis par les dirigeants désignés depuis leur admissibilité au régime. Les UAD sont acquises à la date de leur attribution. La valeur des UAD est calculée en fonction du prix de clôture de l'action ordinaire de iA Société financière le dernier jour de bourse de 2022. Les UAD accumulent également des dividendes fictifs en fonction des dividendes versés sur les actions ordinaires de iA Société financière.

		Attributions fondées sur des actions	
		UAD	
		UAD en cours ⁽¹⁾ (les droits afférents à toutes ces UAD ont été acquis)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) ⁽²⁾
		Nombre	\$
DENIS RICARD		49 882	3 954 146
JACQUES POTVIN		10 667	845 573
MICHAEL L. STICKNEY		1 337	105 984
ALAIN BERGERON		3 122	247 481
PIERRE MIRON		4 973	394 210

(1) Total des UAD (attributions fondées sur des actions et des équivalents de dividendes) en date du 31 décembre 2022.

(2) Ce montant est calculé en fonction du cours de clôture de l'action ordinaire de iA Société financière le dernier jour de bourse de 2022 (79,27 \$).

Attributions aux termes du régime incitatif – valeur acquise ou gagnée pendant l'exercice

Le tableau suivant présente, pour chaque dirigeant désigné, les valeurs des attributions gagnées ou acquises aux termes des régimes incitatifs au cours de 2022.

	Attributions fondées sur des options – valeur acquise pendant l'exercice ⁽¹⁾	Attributions fondées sur des actions – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ⁽²⁾	Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – valeur gagnée au cours de l'exercice ⁽³⁾
DENIS RICARD	1 375 082 \$	342 023 \$	1 059 331 \$
JACQUES POTVIN	746 813 \$	165 978 \$	513 057 \$
MICHAEL L. STICKNEY	703 338 \$	220 351 \$ ⁽⁴⁾	502 545 \$
ALAIN BERGERON	566 600 \$	203 095 \$	521 436 \$
PIERRE MIRON	264 563 \$	153 022 \$	464 838 \$

(1) Valeur basée sur le cours de clôture des actions ordinaires de iA Société financière le jour où elles ont été acquises.

(2) Le paiement des attributions de 2020, dont la période de rendement était du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, a été effectué le 16 février 2023.

(3) Le dirigeant désigné peut choisir de recevoir une partie ou la totalité de son boni sous forme d'UAR. Les UAR sont versées en argent seulement lors de la cessation d'emploi, de la retraite ou du décès du dirigeant désigné.

(4) La valeur à l'acquisition des UAR pour monsieur Stickney a été convertie en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment du paiement (163 964 \$ US au taux de 1,3439).

Paiement des attributions d'UAR de 2020

Les droits afférents aux UAR attribuées aux dirigeants désignés en 2020 ont été acquis le 31 décembre 2022 (date de fin de la période d'évaluation du rendement de trois ans desdites UAR).

Le tableau ci-après décrit la méthode de calcul employée pour le paiement des UAR :

- La somme que les dirigeants désignés ont reçue est fondée sur le nombre d'unités dont les droits ont été acquis et sur le cours des actions ordinaires de iA Société financière au moment de l'acquisition, comme décrit ci-dessous;
- Le nombre d'unités dont les droits ont été acquis a été établi en fonction du coefficient de rendement, qui a été calculé d'après le rendement de iA Groupe financier pendant la période de référence de trois ans (se reporter ci-après pour obtenir de plus amples détails à ce sujet);
- Pendant la période de référence, des dividendes fictifs ont été reçus par les dirigeants désignés à titre d'unités supplémentaires;
- Le prix d'acquisition correspond à la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés des actions ordinaires de iA Société financière pour la période de 20 jours précédant la fin de la période de référence, soit la fin de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022;
- La différence entre la valeur d'octroi et la valeur de paiement comprend l'incidence des dividendes fictifs reçus par les dirigeants désignés à titre d'unités supplémentaires, de la croissance du cours des actions depuis l'octroi et du coefficient de rendement.

	Nombre d'UAR octroyées en 2020	Nombre d'équivalents de dividendes reçus	Nombre total d'UAR	Coefficient de rendement (arrondi)	Prix d'acquisition	Valeur de paiement à l'acquisition	Valeur d'octroi	Différence entre la valeur d'octroi et la valeur de paiement
	Nombre	Nombre	Nombre	Multiple	\$	\$	\$	\$
DENIS RICARD	3 907	430	4 337	1,02	77,27	342 023	284 984	57 039
JACQUES POTVIN	1 896	209	2 105	1,02	77,27	165 978	138 298	27 680
MICHAEL L. STICKNEY	1 873	206	2 079	1,02	77,27	220 351 ⁽¹⁾	181 773 ⁽²⁾	38 578
ALAIN BERGERON	2 320	255	2 575	1,02	77,27	203 095	169 225	33 870
PIERRE MIRON	1 748	192	1 940	1,02	77,27	153 022	127 502	25 520

- (1) La valeur à l'acquisition des UAR pour monsieur Stickney a été convertie en dollars canadiens en utilisant le taux de change du 16 février 2023, date du paiement (163 964\$ US au taux de 1,3439).
- (2) Les UAR ont été octroyées en dollars américains et converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment de l'octroi (2020 : 136 620 \$ US au taux de 1,3305).

Calcul du coefficient de rendement

Le rendement est mesuré en fonction du bénéfice net et du rang percentile du RTA.

- Pour le cycle d'octroi 2020-2022, 75 % du rendement est mesuré selon le bénéfice net réalisé pour chacune des trois années de la période de rendement.

	Seuil 50 %	Cible 100 %	Maximum 150 %	Réel	Coefficient du bénéfice net pour la période (arrondi)
	Millions	Millions	Millions	Millions	
2020-2022	1 800	2 250	2 400	2 258	1,03

- Pour le cycle d'octroi 2020-2022, 25 % du rendement est mesuré selon la moyenne du rang percentile du RTA des trois années de la période de rendement.

	Seuil 50 %	Entre le seuil et la cible 75 %	Cible 100 %	Entre la cible et le maximum 125 %	Maximum 150 %	Réel	Coefficient du RTA pour la période (arrondi)
2020-2022	66 à 75 %	56 à 65 %	46 à 55 %	36 à 45 %	1 à 35 %	51	1,00

75 %		25 %			
du coefficient du bénéfice net	+	du coefficient du RTA relatif	=	Coefficient de rendement pour la période	
(1,03 x 75 % = 0,77)		(1,00 x 25 % = 0,25)		(1,02)	

Options levées

Le tableau suivant présente, pour chaque dirigeant désigné, le nombre et la valeur nette des options qui ont été levées en 2022.

		Attributions d'options		
	Exercice financier de l'attribution	Nombre d'actions acquises à la levée	Prix de levée	Valeur nette réalisée à la levée ⁽¹⁾
	Année	Nombre	\$	\$
DENIS RICARD	2013	23 000	35,51	974 286
	2014	15 000	43,38	527 100
JACQUES POTVIN	2014	3 000	43,38	101 700
MICHAEL L. STICKNEY	2013	17 500	35,51	611 807
	2014	5 600	43,38	166 395
ALAIN BERGERON	2019	30 000	54,79	724 375
	2021	10 000	57,87	204 830
PIERRE MIRON	-	-	-	-
TOTAL		104 100		3 310 493

(1) Ce montant est calculé en tenant compte de la différence entre le prix de levée et le prix au marché des actions de iA Société financière au moment de la levée.

Prestations en vertu des régimes de retraite

Les dirigeants désignés participent au régime de retraite agréé et sont habilités à recevoir des montants de rentes de retraite complémentaires aux termes des régimes de retraite excédentaires. Ces régimes sont des régimes à prestations déterminées.

Aux termes de ces régimes, la rente est calculée sur la base de 2 % de la moyenne des salaires et des bonis de performance payés des cinq meilleures années multipliée par le nombre d'années de service décomptées. Pour les dirigeants embauchés après le 1^{er} janvier 2013, la rente est calculée sur la base de 1,4 % de la moyenne des maximums des gains admissibles (« MGA ») des cinq meilleures années plus 2 % de l'excédent de la moyenne des salaires et des bonis de performance payés des cinq meilleures années sur la moyenne des MGA des cinq meilleures années multipliée par le nombre d'années de service décomptées. La rente est généralement limitée à 70 % de la moyenne des salaires et des bonis.

Le calcul de la rente est toutefois assujéti à un pourcentage maximum du salaire établi à l'aide des crédits de rente pour 2006 et pour les années suivantes. Ce pourcentage est limité à 175 %, ou à 200 % pour le chef de la direction, du salaire de base des trois dernières années. Pour les dirigeants ayant un conjoint à la date de retraite, la forme normale de cette rente est une rente réversible dont le montant payable au conjoint est réduit au décès du rentier à 60 % du montant qui lui aurait été versé avant son décès. Pour les dirigeants sans conjoint à la date de retraite, la forme normale est une rente viagère garantie 12 ans.

La rente de retraite annuelle prévue aux termes du régime de retraite agréé est limitée au montant maximum autorisé par les autorités fiscales pour chaque année de service décomptée. La rente de retraite annuelle payable aux termes des régimes de retraite excédentaires est calculée selon la formule décrite précédemment, moins la rente payable aux termes du régime de retraite agréé.

Le tableau suivant présente les régimes à prestations déterminées de chacun des dirigeants désignés. Ces régimes prévoient des versements de prestations à la suite de la retraite ou relatifs à celle-ci :

	Prestations annuelles payables						
	Nombre d'années de service créditées	À la fin de l'exercice	À 65 ans ⁽³⁾	Valeur actuelle d'ouverture de l'obligation au titre des prestations déterminées	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs ⁽⁴⁾	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs ⁽⁵⁾	Valeur actuelle de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées
		Nombre	\$	\$	\$	\$	\$
DENIS RICARD⁽¹⁾	37,58	1 374 683	1 571 277	23 619 607	952 123	(4 812 936)	19 758 794
JACQUES POTVIN	32,56	459 459	514 388	8 119 742	738 482	(2 178 532)	6 679 692
MICHAEL L. STICKNEY⁽²⁾	21,00	438 897	438 897	6 088 972	358 973	(993 844)	5 454 101
ALAIN BERGERON	3,33	55 468	432 817	687 554	267 613	(345 636)	609 531
PIERRE MIRON	4,32	52 677	131 329	652 656	344 776	(207 721)	789 711

- (1) Le comité des ressources humaines et de rémunération a décidé que la rente payable à monsieur Ricard en vertu des régimes de retraite agréé et excédentaire ne serait pas limitée au plafond de 70 % de la moyenne des salaires et des bonis.
- (2) Depuis le 1^{er} septembre 2012, monsieur Stickney accumule uniquement des prestations aux termes du régime de retraite excédentaire puisqu'il n'est plus admissible au régime de retraite agréé.
- (3) Prestations annuelles payables à 65 ans ou à la fin de l'exercice si le participant a dépassé 65 ans.
- (4) La variation attribuable à des éléments rémunérateurs tient compte du coût des prestations accumulées au cours de l'année, des modifications au régime et de l'incidence sur le passif des écarts entre les revenus réels et les revenus estimatifs. Les écarts entre les revenus réels et les revenus estimatifs sont ceux selon l'évaluation actuarielle la plus récente soit celle au 31 décembre 2021. La Société évalue par extrapolation ses obligations au titre des prestations définies pour l'année en cours à l'aide de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2021.
- (5) La variation attribuable à des éléments non rémunérateurs tient compte de l'intérêt sur l'obligation accumulée au début de l'année ainsi que de l'incidence sur le passif des changements d'hypothèses.

La Société a acquis la Société d'Assurance-vie Seaboard (« **Seaboard** ») en 1999. La Société a pris à sa charge les obligations de Seaboard à l'égard de l'arrangement de retraite visant monsieur Michael L. Stickney. Monsieur Stickney détenait un compte notionnel non enregistré dans lequel il a accumulé des droits jusqu'au 31 décembre 2001. Depuis cette date, ce compte évolue uniquement en fonction du rendement crédité. Le tableau suivant présente la valeur du régime de monsieur Stickney au début et à la fin de l'exercice financier de la Société terminé le 31 décembre 2022. La valeur accumulée au moment de la retraite sera payable en un maximum de onze paiements, le premier étant le 1^{er} du mois suivant la fin d'emploi et à chaque 1^{er} décembre suivant le paiement initial par la suite. Les montants des dix paiements annuels à chaque 1^{er} décembre seront calculés en divisant la valeur accumulée à cette date par le nombre de paiements annuels restants. La valeur du compte notionnel sera nulle à la suite de ces paiements.

	Valeur accumulée au début de l'exercice	Montant rémunérateur	Non rémunérateur	Valeur accumulée à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
MICHAEL L. STICKNEY	469 604	-	(56 587)	413 017

Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle

Contrat d'emploi du président et chef de la direction

En vertu du contrat d'emploi conclu avec monsieur Denis Ricard, si la Société met fin à l'emploi de monsieur Ricard pour une raison autre qu'un motif sérieux, y compris lors d'un changement de contrôle, ce dernier aura alors droit à une indemnité égale à 24 mois de salaire de base et à un montant égal à deux fois la moyenne de ses bonis des trois dernières années. De plus, monsieur Ricard se verra créditer deux années additionnelles de service pour les fins des régimes de retraite et ses avantages sociaux seront maintenus pour une période de 24 mois à l'exception des avantages liés à l'invalidité. La totalité des options d'achat d'actions détenues par monsieur Ricard continueront de devenir acquises selon l'échéancier déterminé au moment de l'octroi. Monsieur Ricard aura aussi droit au paiement d'une partie du boni annuel cible en proportion du nombre de mois travaillés durant la période de rendement au cours de laquelle son emploi aura pris fin et à tous ses jours de vacances gagnés, mais non pris. Si monsieur Ricard quitte son emploi auprès de la Société pour toute raison ou si la Société met fin à son emploi pour un motif sérieux, monsieur Ricard sera tenu, pour une période de 24 mois suivant la fin de son emploi, à des obligations de non-concurrence et de non-sollicitation.

Autres contrats d'emploi et autres conditions de cessation d'emploi

À l'exception du président et chef de la direction, la Société n'a conclu aucun contrat d'emploi avec les dirigeants désignés qui prévoit une indemnité en cas de cessation d'emploi. Par contre, le Régime d'unités d'actions liées au rendement et le Régime d'options d'achat d'actions prévoient les effets d'une cessation d'emploi sur les octrois des participants.

	Éléments de rémunération	
	Options	UAR
Démission	Expiration de l'ensemble des options à la date de fin d'emploi.	Expiration de l'ensemble des UAR non acquises à la date de fin d'emploi.
Cessation d'emploi (sans motif valable)	Les options acquises peuvent être exercées pendant trois ans après la date de fin d'emploi. Les options non acquises sont annulées à moins que le conseil n'en décide autrement.	Acquisition en proportion du nombre de mois travaillés pendant la période de rendement et en utilisant le rendement réel à la date de fin d'emploi.
Cessation d'emploi (pour un motif valable)	Expiration de l'ensemble des options à la date de fin d'emploi.	Expiration de l'ensemble des UAR non acquises à la date de fin d'emploi.
Départ à la retraite	Les options acquises peuvent être exercées pendant trois ans après la date de fin d'emploi. Les options non acquises sont annulées à moins que le conseil n'en décide autrement.	Acquisition en proportion du nombre de mois travaillés pendant la période de rendement et en utilisant le rendement réel à la date de fin d'emploi.
Cessation d'emploi suivant un changement de contrôle	Les options acquises peuvent être exercées pendant trois ans après la date de fin d'emploi. Les options non acquises sont annulées à moins que le conseil n'en décide autrement.	Acquisition en proportion du nombre de mois travaillés pendant la période de rendement et en utilisant le rendement réel à la date de fin d'emploi. Le comité des ressources humaines et de rémunération peut, à sa discrétion, devancer les dates d'acquisition.

Valeur des prestations en cas de cessation d'emploi

Le tableau suivant présente les montants additionnels qui auraient été payables aux dirigeants désignés et la valeur des droits supplémentaires acquis par ces dirigeants désignés, en présumant que l'emploi du dirigeant désigné aurait pris fin le 31 décembre 2022 et considérant, pour la rémunération à base d'actions, le prix de clôture de l'action ordinaire de iA Société financière le dernier jour de bourse de 2022 (79,27 \$).

	Type de paiement	Démission	Cessation d'emploi (sans motif valable)	Cessation d'emploi (pour un motif valable)	Départ à la retraite	Cessation d'emploi suivant un changement de contrôle
		\$	\$	\$	\$	\$
DENIS RICARD	Salaire	-	1 960 000	-	-	1 960 000
	Boni annuel	-	2 593 451	-	-	2 593 451
	UAR	-	1 453 302	-	1 453 302	1 453 302
	Options	-	1 579 950	-	-	1 579 950
	Prestation de retraite	-	3 628 913	-	-	3 628 913
	Valeur totale	-	11 215 616	-	1 453 302	11 215 616
JACQUES POTVIN	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	670 249	-	670 249	670 249
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	Valeur totale	-	670 249	-	670 249	670 249
MICHAEL L. STICKNEY	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	610 010	-	610 010	610 010
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	Valeur totale	-	610 010	-	610 010	610 010
ALAIN BERGERON	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	749 526	-	749 526	749 526
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	Valeur totale	-	749 526	-	749 526	749 526
PIERRE MIRON	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	651 527	-	651 527	651 527
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	Valeur totale	-	651 527	-	651 527	651 527

Prêts aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux employés

La Société n'accorde pas de prêts aux administrateurs ou aux hauts dirigeants pour l'acquisition de ses actions ou, à l'exception des prêts à caractère courant, à d'autres fins. Par conséquent, à l'exception des prêts à caractère courant, aucun administrateur, membre de la haute direction, ancien membre de la haute direction ou employé n'est endetté envers la Société ou l'une de ses filiales.

Procédures judiciaires et mesures réglementaires

Dans le cours normal de ses activités, la Société est, de temps à autre, nommée défenderesse dans le cadre de poursuites judiciaires ou d'actions collectives, en dommages et intérêts et en dommages ou pertes subis par des requérants. Bien qu'il soit impossible pour l'instant d'estimer le résultat des différentes procédures judiciaires impliquant la Société, la Société juge qu'elles n'auront aucune incidence négative importante sur sa situation financière ou sur ses résultats consolidés.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, a) aucune amende ni aucune sanction n'ont été imposées à iA Assurance (i) par un tribunal relativement à la législation canadienne sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières canadienne ou (ii) par un tribunal ou par un organisme de réglementation qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un investisseur raisonnable dans le cadre d'une prise de décision en matière de placement, et, b) iA Assurance n'a conclu aucun règlement à l'amiable avec un tribunal relativement à la législation canadienne sur les valeurs mobilières ni avec une autorité en valeurs mobilières canadienne.

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

iA Assurance a retenu les services de Services aux investisseurs Computershare inc. à titre d'agent des transferts et d'agent chargé de la tenue des registres de ses actions. Les registres de transferts sont conservés à Montréal. Voici les coordonnées pour joindre Computershare :

1500, boulevard Robert-Bourassa, 7^e étage
Montréal (Québec) H3A 3S8
Canada

Téléphone : 514 982-7555
1 877 684-5000 (sans frais)
Courriel : ia@computershare.com

Intérêts des experts

Monsieur Jacques Potvin, vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef de la Société, a préparé le rapport de l'actuaire désigné pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022. Monsieur Potvin détient en date des présentes, à titre de propriétaire inscrit ou en propriété véritable, directement ou indirectement, moins de 1 % des titres en circulation de toute catégorie de la Société et de iA Société financière.

Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l., l'auditeur externe de la Société, a préparé le rapport de l'auditeur indépendant se rapportant aux *États financiers consolidés* audités pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021. Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. est un cabinet indépendant de la Société au sens du *Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec*.

Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires concernant la Société sont disponibles sur le site Internet de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Finalement, des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les *États financiers consolidés* et dans le *Rapport de gestion* établis pour le dernier exercice de la Société.

ANNEXE A - MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.

la « Société »

Le comité d'audit (le « **Comité** ») appuie le conseil d'administration (le « **Conseil** ») à l'égard de ses responsabilités ayant trait à la divulgation de l'information financière de la Société et des renseignements connexes transmis aux actionnaires et aux autres personnes concernées, à l'environnement de contrôle interne, au responsable de l'audit interne, à l'auditeur externe, ainsi qu'à l'actuaire en chef et au chef des finances de la Société.

COMPOSITION ET QUORUM

Le Comité doit être constitué conformément au règlement intérieur de la Société, à la *Loi sur les assureurs*, RLRQ chapitre A-32.1 (la « **Loi** »), au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (« **Règlement 52-110** ») et à la Décision no. 2015-SOLV-0065 émise par l'Autorité des marchés financiers à l'égard de l'autorisation relative à la formation de comités d'audit (la « **Décision** »), tels qu'ils peuvent être modifiés de temps à autre.

Le Comité est composé d'au moins trois membres nommés par le Conseil parmi les administrateurs de la Société. La composition du Comité doit respecter les critères suivants :

- les membres doivent posséder les compétences financières requises pour l'exercice de leur rôle¹;
- la majorité des membres du Comité ne doit pas être constituée d'actionnaires qui détiennent 10 % ou plus des droits de vote rattachés aux actions émises par la Société ou par une personne morale affiliée à la Société ou 10 % ou plus de telles actions;
- nonobstant les dispositions de la Loi et conformément à la Décision, la majorité des membres du Comité peut être constituée de membres siégeant sur d'autres comités du Conseil ou d'administrateurs de personnes morales affiliées à la Société.

De plus, tous les membres du Comité doivent être indépendants, selon la définition donnée à ce terme par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières dans le Règlement 52-110 et en vertu de la *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration* de la Société.

Le quorum aux réunions du Comité est constitué de la majorité des membres en fonction.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le Comité a les responsabilités suivantes :

1. Divulgation de l'information financière et contrôles internes

- Veiller à ce que les processus soient en place pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers de la Société sont préparés conformément aux normes d'information financière et aux exigences légales et réglementaires applicables.
- Passer en revue, avec la direction et l'auditeur externe, les états financiers intermédiaires et annuels, les résultats des examens de l'audit externe sur ceux-ci, le rapport de gestion ainsi que le communiqué de presse s'y rapportant et obtenir de la direction des explications sur tous les écarts importants entre les périodes correspondantes avant de recommander au Conseil leur approbation et leur diffusion.
- Obtenir du président et chef de la direction et du chef des finances les certifications exigées par le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*.
- Veiller à ce que des contrôles internes et des procédures efficaces de communication de l'information soient en place pour examiner la communication au public de l'information financière extraite ou dérivée des états financiers de la Société, autres que les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués concernant les résultats annuels et intermédiaires.
- Réviser périodiquement la Politique de communication de l'information de la Société et apprécier périodiquement l'adéquation des procédures qui en découlent.

(1) En vertu du Règlement 52-110, possède des compétences financières la personne qui a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, aux questions dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société.

- Passer en revue avec l’auditeur externe les difficultés ou les problèmes liés à son audit et les mesures prises par la direction à ce sujet et le cas échéant, régler les désaccords entre la direction et l’auditeur externe concernant la présentation de l’information financière.
- Surveiller l’intégrité et la qualité des systèmes de contrôle interne au moyen de discussions avec la direction, les fonctions de supervision, l’auditeur interne et l’auditeur externe de la Société.
- Revoir périodiquement les rapports de la direction portant en tout ou en partie sur le fonctionnement du système d’information financière de la Société, ainsi que tout autre mécanisme de contrôle ou dérogation à ceux-ci.
- Veiller à ce que des mesures soient en place pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles internes ou de l’audit, y compris l’envoi confidentiel, sous le couvert de l’anonymat, par les salariés de la Société, de préoccupations en matière de comptabilité, d’audit ou de divulgation de l’information financière.
- Passer en revue le rapport trimestriel de la direction sur l’impact financier et l’impact sur la divulgation financière des programmes de la Société en matière de lutte contre la criminalité financière, incluant la lutte contre le blanchiment d’argent.

2. Responsable de l’audit interne

- Approuver et recommander au Conseil la nomination et lorsque requis, la destitution du responsable de l’audit interne.
- Approuver annuellement la rémunération du responsable de l’audit interne ainsi que ses objectifs.
- Évaluer annuellement la performance du responsable de l’audit interne.
- Revoir l’évaluation annuelle de l’efficacité de la fonction d’audit interne.
- Adopter et réviser périodiquement la Charte d’audit interne de la Société précisant notamment le rôle, la mission, les pouvoirs, le statut et les responsabilités de la fonction d’audit interne.
- Examiner et approuver le plan annuel d’audit interne, veiller à ce qu’il soit axé sur les risques inhérents et importants de la Société et en surveiller périodiquement la mise en œuvre.
- Approuver annuellement le budget et les ressources prévisionnels de la fonction de l’audit interne de la Société.
- Valider l’adéquation du périmètre et des pouvoirs du responsable de l’audit interne et de la fonction d’audit interne de la Société et veiller à ce que la fonction ait, en tout temps, les ressources, les pouvoirs ainsi que l’accès aux informations nécessaires pour exécuter son mandat.
- Recevoir trimestriellement du responsable de l’audit interne une mise à jour de la réalisation du plan d’audit ou de tout autre sujet afférent.
- Examiner trimestriellement les rapports d’audit, veiller au suivi des recommandations émises par l’audit interne concernant les lacunes identifiées et veiller à ce que la direction prenne les mesures appropriées pour y remédier.
- Recevoir trimestriellement du responsable de l’audit interne et examiner un rapport sur les incidents associés à la criminalité financière et à la fraude.
- S’assurer de l’indépendance et de l’objectivité de la fonction d’audit interne, notamment en adoptant et passant en revue périodiquement la Politique relative au responsable de l’audit interne, en recevant une attestation annuelle de l’auditeur interne confirmant son indépendance, l’indépendance de la fonction d’audit interne et la conformité à son code de déontologie et aux normes d’audit interne, et en veillant à ce que la fonction d’audit interne ait libre accès aux membres du Comité.

3. Auditeur externe

- Valider la compétence et l’indépendance de l’auditeur externe.
- Surveiller les travaux de l’auditeur externe et recevoir sa déclaration annuelle écrite relative à ses liens avec la Société et les sociétés membres de iA Groupe financier et discuter de ceux pouvant influencer sur son objectivité ou son indépendance.
- Recommander au Conseil le cabinet d’experts-comptables à être soumis au vote de l’actionnaire unique en vue d’établir ou de délivrer un rapport d’audit ou de rendre d’autres services d’audit, d’examen ou d’attestation pour la Société et ses filiales, et recommander que la rémunération soit déterminée par le Conseil.
- Autoriser préalablement l’ensemble des services d’audit, déterminer les services non liés à l’audit qui peuvent être rendus par l’auditeur externe et approuver au préalable tous ces services non liés à l’audit, le tout conformément à la Politique relative à l’indépendance de l’auditeur externe et au Règlement 52-110.
- Adopter et passer en revue périodiquement la Politique relative à l’indépendance de l’auditeur externe encadrant l’octroi de contrats relatifs à des services non liés à l’audit et le recrutement de personnes liées à l’auditeur externe.
- Revoir et approuver les honoraires de l’auditeur externe, tant pour les services d’audit que pour les services non liés à l’audit autorisés.

- Passer en revue le plan d’audit avec l’auditeur externe et la direction et l’approuver annuellement.
- Surveiller périodiquement la mise en œuvre du plan d’audit de l’auditeur externe et veiller au suivi de ses recommandations et des mesures que la direction s’est engagée à prendre pour réaliser celles-ci.
- Surveiller le respect des exigences applicables quant à la rotation des associés de l’auditeur externe impliqués, et de la participation de ce dernier au programme du Conseil canadien sur la reddition de comptes.
- Revoir périodiquement le rapport de l’auditeur externe conformément à l’article 125 de la Loi qui prévoit la divulgation des situations, le cas échéant, dont il a pris connaissance et qui sont susceptibles de limiter de façon appréciable la capacité de la Société à s’acquitter de ses obligations.
- Passer en revue toute correspondance importante entre l’auditeur externe et la haute direction à l’égard des constats d’audit.
- Dans la relation avec l’auditeur externe, veiller au respect des pratiques comptables et actuarielles, le cas échéant, ainsi que de leur caractère prudent et approprié.
- Passer en revue le rapport annuel sur la procédure interne de contrôle de qualité de l’auditeur externe et examiner l’efficience et la qualité du travail effectué par ce dernier.

4. Actuaire en chef et chef des finances

- Évaluer annuellement la performance de l’actuaire en chef et du chef des finances.
- Revoir annuellement le rapport de l’examen des travaux de l’actuaire en chef par des pairs.
- Revoir les changements aux réserves actuarielles ainsi que tout changement aux normes à venir.
- Revoir annuellement le barème de participation pour les polices participantes de l’actuaire en chef et recommander son adoption au Conseil.
- Surveiller périodiquement la suffisance du capital en fonction des exigences réglementaires et du ratio cible interne et le niveau d’opération visé du ratio de solvabilité approuvés par le Conseil.
- Obtenir et examiner au moins annuellement un rapport sur les normes de tarification.
- Surveiller la stratégie de réassurance de la Société et recevoir annuellement un rapport à ce sujet.

5. Autres responsabilités

- Recevoir trimestriellement de la direction et examiner une reddition de compte sur les projets d’investissement majeurs, incluant les projets d’investissement numérique.
- Recevoir trimestriellement de la direction et examiner une reddition de compte sur les opérations en matière de technologie de l’information et les programmes y étant reliés ainsi que de l’information sur les bonnes pratiques et les tendances de l’industrie. Recevoir et examiner une reddition de compte annuelle plus spécifique sur les programmes de sécurité de l’information et la gouvernance de données.
- Passer en revue le rapport trimestriel de la direction sur les dossiers de litige hors du cours normal des opérations pour la Société et ses filiales et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la situation financière ou les résultats de la Société.

6. Généralement

- Valider qu’il y ait coordination entre les fonctions de supervision de la 2e ligne de défense, l’audit interne et l’audit externe.
- Retenir les services de conseillers comptables, juridiques ou autres et en fixer la rémunération, sous réserve d’en informer le président du Conseil. Cet avis doit être accompagné de la description du mandat à être confié à l’expert.
- S’acquitter des autres responsabilités qui peuvent lui être confiées de temps à autre par le Conseil.

MODE DE FONCTIONNEMENT

Fréquence : Le Comité tient au moins quatre réunions régulières par année et peut se réunir lors de réunions extraordinaires au besoin. Le président du Comité, le président du Conseil ou le président et chef de la direction de la Société peut convoquer une réunion en tout temps.

Présidence : Le Conseil nomme le président du Comité, lequel doit être indépendant et ne pas être le président du Conseil ni de tout autre comité. En l’absence du président, les membres du Comité élisent parmi eux un président.

Secrétaire : Le secrétaire de la Société ou, en son absence, le secrétaire adjoint de la Société ou toute autre personne désignée par les membres du Comité agit comme secrétaire du Comité.

Ordre du jour : Le président du Comité établit l'ordre du jour de chaque réunion du Comité en consultation avec le président et chef de la direction, le chef des finances et le secrétaire de la Société. L'ordre du jour et les documents pertinents sont distribués aux membres du Comité en temps utile avant les réunions du Comité.

Rapport : Le président du Comité fait régulièrement rapport au Conseil des délibérations, des constatations et des recommandations du Comité.

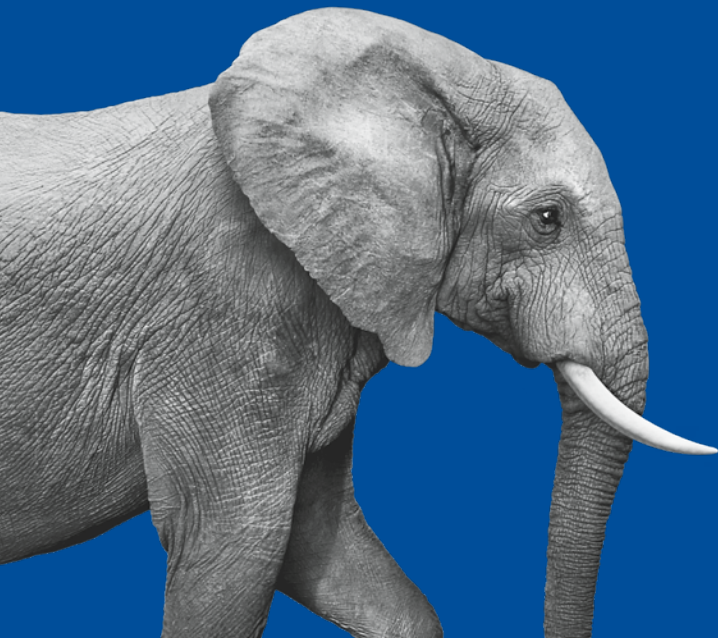
Communication : Le Comité dispose en tout temps de voies de communication directes avec l'auditeur externe, le responsable de l'audit interne, l'actuaire en chef et chef des finances ainsi qu'avec toutes les autres fonctions de supervision de la Société, et inversement.

Huis clos : Après chaque réunion régulière, le Comité se réunit à huis clos et rencontre séparément l'auditeur externe et le responsable de l'audit interne. Les membres de la direction, le chef de la conformité, l'actuaire en chef et le chef des finances sont rencontrés séparément par le Comité à huis clos au moins une fois l'an.

Révision du mandat : Le Comité revoit périodiquement son mandat et fait rapport au Conseil sur les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter.

NOTICE ANNUELLE

Industrielle Alliance, Assurance
et services financiers inc.



F77-4(23-03) ACC

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

iA Groupe financier est une marque de commerce de l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** et un autre nom sous lequel elle exerce ses activités.

ia.ca